



RAPPORTS ET BILAN 2017
162^e exercice



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

Chiffres clés (en milliers d'euros)

	2016	2017	Variation en % 2017/2016
SOMME DU BILAN	43.444.681	45.518.087	+4,8%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.741.710	4.776.024	+0,7%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	28.190.451	31.565.298	+12,0%
Emissions de titres	4.918.235	3.859.871	-21,5%
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.105.232	3.671.387	-10,6%
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	19.815.746	20.912.775	+5,5%
Valeurs mobilières à revenu fixe	10.067.250	9.682.208	-3,8%
FONDS PROPRES DE BASE (CET1) (1)	2.626.997	2.855.348	+8,7%
PRODUIT BANCAIRE (2)	573.695	606.946	+5,8%
Frais généraux totaux (3)	311.035	328.205	+5,5%
BENEFICE NET	240.484	240.785	+0,1%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	17,7%	18,3%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.796,0	1.820,5	+1,4%
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.633,0	1.641,0	+0,5%

(1) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de fonds propres ont été établis suivant la réglementation en vigueur.

(2) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(3) Frais généraux administratifs et corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels.

Principaux développements en 2017 : Résultat solide et renforcement des fonds propres

- Bénéfice net de EUR 240,8 millions.
- Progression dynamique de l'encours des prêts au logement (+5,6%) ; près de 5.000 clients ont ainsi pu accéder à un logement.
- Croissance importante des financements alloués aux entreprises (+7,2%).
- Hausse importante du volume des dépôts de la clientèle (+12,0%).
- Renforcement du ratio de fonds propres de base CET1: 18,3% au 31 décembre 2017 contre 17,7% au 31 décembre 2016.
- Important programme de modernisation de notre réseau d'agences afin de mettre à disposition des clients des centres d'accueil conviviaux tout en mettant l'accent sur la discrétion et le conseil : agences Bertrange, Auchan, Cents, Howald, immeubles BEI et JFK au Kirchberg.
- Acquisition d'une agence mobile qui offrira dans le courant de l'année 2018 un service de proximité aux clients préférant le contact en agence plutôt que les canaux digitaux. L'agence mobile desservira les régions à densité bancaire faible selon un itinéraire hebdomadaire fixe.
- Lancement de nouveaux produits (SelfInvest, ActivInvest, ActivInvest+, ActivMandate) pour les investisseurs en valeurs mobilières, en conformité avec la réglementation MIFID II.
- Lancement de « SpeedInvest », le premier produit d'investissement digital et automatisé d'une banque de détail au Luxembourg offrant une alternative à l'épargne classique et permettant au client de profiter de l'évolution des marchés financiers en fonction de son appétit pour le risque et de son horizon d'investissement.
- Commercialisation des nouveaux packages bancaires « Zebra » et « Zebra Premium » proposant une large sélection de produits et services bancaires adaptés aux besoins de la clientèle privée ainsi qu'une offre spécifique à l'attention des expatriés au Luxembourg.
- Elaboration d'une nouvelle version de l'application S-net à design moderne et aligné sur celui de S-net mobile. Parallèlement, mise en service du nouveau site www.bcee.lu.
- Organisation de nombreux événements et conférences à destination de notre clientèle des particuliers, des entreprises et des institutionnels portant sur des sujets d'actualités variés dans le cadre prestigieux du nouveau centre bancaire « 19 Liberté ».
- Célébration du 20ème anniversaire d'Etika, a.s.b.l., qui a mis en place, en partenariat avec la BCEE, le mécanisme d'épargne alternatif destiné au financement d'investissements à caractère écologique, humanitaire et social.
- Attribution des excellentes notations AA+, perspective stable, par l'agence de notation « Standard and Poor's » et « Long Term Deposit Rating » Aa2, perspective stable, par l'agence de notation « Moody's ».
- Classement de la BCEE parmi les 10 banques les plus sûres au monde par le magazine Global Finance.
- Sur le plan réglementaire, activité soutenue en raison des nombreux projets en cours liés notamment aux règlements CRR, MIFIR et GDPR, aux directives CRD IV, PSD2 et MIFID II, à la réglementation BCBS 239, à la nouvelle norme comptable IFRS 9 ainsi qu'aux mécanismes de surveillance et de résolution unique.
- Engagement de 76 nouveaux collaborateurs.



Toutes les activités de la BCEE sont placées sous le signe des principales valeurs qui constituent l'identité de la Banque : proximité, compétence, stabilité et support à l'économie. Ces fondamentaux ont guidé la Banque depuis sa création en 1856 jusqu'à ce jour et continuent à orienter son évolution future. Le personnel incarne ces mêmes valeurs au quotidien. La satisfaction du client est l'objectif premier visé par l'ensemble du personnel et demande une grande capacité d'écoute et de flexibilité de la part de tout l'effectif.

La BCEE accompagne ses clients dans une relation de confiance et de respect à travers les différentes étapes de leur vie :

« Spuerkeess - Äert Liewen. Är Bank. »



| SOMMAIRE

1	MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
2	RAPPORT DE GESTION DE LA BCEE	5
3	ORGANES DE LA BANQUE	19
4	COMPTES ANNUELS	22
5	COMPTES CONSOLIDES	135
6	ORGANIGRAMME DE LA BANQUE	157
7	RESEAU DES AGENCES	159

« Nous rendons compte des activités de l'exercice 2017 de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg – une année marquée par une toile de fond économique et financière complexe.

D'un côté, depuis le milieu de l'année 2016, la reprise cyclique de l'économie mondiale a continué à se renforcer, toutefois avec de fortes différences selon les géographies. Elle s'est timidement généralisée au cours de l'année 2017. En effet, tant les pays développés que les pays émergents ont contribué, à des degrés variables, à la reprise de l'activité. Le rebond des prix des matières premières en est un témoin.

D'un autre côté, même dans ce contexte économique plutôt encourageant, les taux d'intérêts des principales devises mondiales sont demeurés à leurs niveaux historiquement bas ; les banques centrales concernées ont continué à soutenir par leur politique monétaire « accommodante » le développement économique renaissant, jugeant que la croissance économique observée nécessite encore un ancrage plus profond dans les économies sous-jacentes.

Par ailleurs, la situation géopolitique compliquée et en mouvement était un défi majeur pour les marchés et les investisseurs pour calibrer leurs prévisions et leurs décisions d'investissement.

Au Luxembourg, l'activité économique, tant orientée vers l'extérieur que vers le marché intérieur, a su profiter de ce climat économique international plutôt porteur. L'économie luxembourgeoise a affiché une croissance du Produit Intérieur Brut de l'ordre de 3,4% en 2017, portée notamment par les secteurs de la finance, de la logistique et de la construction ainsi que par l'augmentation de la consommation des ménages. L'emploi total intérieur a progressé de l'ordre de 3,3% et le pays a poursuivi sa diversification par des activités nouvelles, contribuant à sa dynamique innovatrice. Il s'agit donc d'un contexte économique positif pour le développement des activités bancaires.

La BCEE a rempli en 2017, dans son 162^{ème} exercice, avec engagement sa vocation et les missions qui lui sont attribuées par sa loi organique modifiée du 24 mars 1989, à savoir la

contribution par ses activités, en particulier par ses activités de financement, au développement économique et social du pays dans tous les domaines ainsi que la promotion de l'épargne sous toutes ses formes.

Priorité aux clients

La fidélité de la clientèle existante et l'accueil de nombreux nouveaux clients dans tous ses domaines d'activités témoignent de la satisfaction et de la confiance de la clientèle dans les produits et services de haute qualité offerts par la Banque.

L'offre commerciale de la BCEE s'inscrit dans une stratégie de relation étroite avec les clients, en mettant en valeur une communication omnicanale, alliant ainsi les agences classiques et les modes de communication digitaux.

Son site web « bcee.lu », une principale porte d'entrée pour les clients tant anciens que nouveaux, a été adapté pour accueillir des applications nouvelles tout en conservant une grande convivialité pour les usagers.

Par ailleurs, la BCEE a aussi élaboré une nouvelle version de l'application S-net à design moderne et aligné sur celui de S-net mobile. Des nouveaux packages « Zebra » et « Zebra Premium » ont complété la gamme des services bancaires courants et incluent, entre autres, une offre spécifique à l'attention des expatriés et salariés transfrontaliers au Luxembourg.

La Banque a poursuivi en 2017 son approche de proximité en modernisant 6 agences et en décidant après prise en compte des évolutions démographiques et économiques régionales, l'ouverture d'une nouvelle agence compensant ainsi la fermeture et la fusion de 7 agences. Ces décisions s'inscrivent dans la volonté de la Banque de continuer de maintenir, dans l'intérêt des clients, une forte proximité supportée tant par le réseau d'agences bancaires le plus dense au Luxembourg que par une offre digitale et innovatrice à la pointe des attentes des clients.

Dans ce mouvement de proximité, la Banque a fait preuve d'innovation, en lançant une agence bancaire mobile, une première au Luxembourg, et en développant ses propres guichets automatiques bancaires mobiles (« bbox ») à l'effigie de la Banque. Ces deux éléments nouveaux lui permettent de

répondre présente, par cette capacité de mobilité, notamment aux différents événements socio-culturels à travers le pays.

La progression de l'encours des prêts immobiliers a été dynamique et près de 5000 clients ont pu accéder au logement.

En matière digitale, la BCEE a lancé SpeedInvest, le premier produit d'investissement digital et automatisé offert par une banque de détail au Luxembourg. SpeedInvest s'adresse à tous les épargnants désireux de diversifier leur épargne, même avec des investissements d'un montant modeste, et d'en optimiser ainsi le rendement en participant par ces investissements à la performance des marchés financiers.

Le service aux entreprises commerciales, artisanales et institutionnelles est l'une des priorités traditionnelles de la Banque. La palette de produits et services offerts, complète et très compétitive, est taillée sur mesure pour les besoins spécifiques de cette clientèle, qu'il s'agisse d'accompagner les clients par des financements de leurs projets d'investissement, de formules de leasing financier ou encore de services bancaires dans le cadre de la gestion de trésorerie.

La Banque est ainsi devenue au fil du temps un des premiers partenaires de confiance non seulement de la clientèle privée mais également des acteurs issus du tissu économique luxembourgeois, moteur du succès de l'économie luxembourgeoise ; elle y voit une confirmation des efforts déployés et en même temps un engagement important pour l'avenir.

Le centre bancaire « 19 Liberté » à Luxembourg, un bâtiment emblématique profondément lié à l'histoire du pays qui fut inauguré en juillet 2016 après d'importants travaux de rénovation, a entretemps pleinement déployé ses capacités. De nombreux événements à l'instar des conférences et rencontres à vocation tant financière que culturelle, ont permis à la Banque de témoigner de ses compétences et de son professionnalisme en accueillant clients et invités d'horizons très variés.

En parallèle à ses activités commerciales, la responsabilité sociale de l'entreprise a de tout temps, et depuis plus de 160 ans, revêtu une importance primordiale au sein de la Banque. La BCEE publie pour 2017, en complément à son rapport annuel,

pour la première fois un rapport non-financier qui détaille la stratégie et les activités de la Banque dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Résultats financiers

Le service aux clients s'est traduit dans les comptes annuels statutaires de l'exercice 2017 par un produit bancaire de EUR 606,9 millions, soit une augmentation de 5,8% par rapport à 2016. Les dépenses affichent un total de EUR 328,2 millions, soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2016, marquées entre autres par des investissements importants de mise à niveau du dispositif commercial et digital, et des investissements pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires. En conséquence de la tradition du profil de risque prudent que la Banque a choisi, les nouvelles corrections de valeur sur prêts et crédits restaient également à un niveau très bas, et furent même plus que compensées par des reprises.

Les portefeuilles d'investissement de la Banque, comptabilisés sous les règles IFRS à la « juste valeur », ont été impactés, tout au long de l'année, par la forte volatilité des marchés – les ajustements comptables y afférents aux valeurs au 31 décembre 2017 ont été constatés au niveau des fonds propres dans la réserve de réévaluation.

Le bénéfice net après impôts est de EUR 240,8 millions.

Le bénéfice net dégagé permettra de procéder à une distribution appropriée de résultat en faveur de l'Etat tout en renforçant les fonds propres de la Banque, la dotant ainsi en moyens supplémentaires pour relever les défis futurs.

Les agences de rating « Standard & Poor's » et « Moody's » ont confirmé en 2017 les excellentes notations de respectivement AA+ et Aa2 (Long Term Deposit Rating), résultat du profil de risque modéré choisi par la Banque et de la qualité AAA de son propriétaire, l'Etat luxembourgeois. Sur base de ces ratings, le Magazine Global Finance a confirmé en 2017 le classement de la BCEE parmi les 10 banques les plus sûres au monde.

Gouvernance

Au courant de l'exercice 2017, un changement a eu lieu au niveau de la gouvernance des organes de la Banque.

Monsieur Camille FOHL a été nommé par le Conseil de Gouvernement en date du 1er septembre 2017 comme nouveau Président du Conseil d'Administration, avec prise de fonction le 25 octobre 2017. Il succède à Monsieur Victor ROD, qui fut à la tête du Conseil d'administration de la Banque pendant 25 ans.

Nous tenons ici à remercier vivement M. ROD pour son engagement sans faille et son grand dévouement durant cette longue période au service de la Banque.

Nous tenons également à remercier Monsieur Patrick GILLEN, Vice-Président, qui a démissionné du Conseil d'administration avec effet au 1er janvier 2018 ainsi que Monsieur Nico RAMPONI, Représentant du Personnel, qui a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 1er janvier 2018.

Monsieur Romain WEHLES a rejoint le Comité de direction de la Banque en février 2017.

Défis futurs à relever

Malgré les nombreux événements positifs qui ont marqué l'exercice 2017, la Banque et ses organes dirigeants sont bien conscients des défis auxquels le monde bancaire se trouve confronté actuellement, suite notamment à des changements fondamentaux aussi bien dans les attentes et le comportement des clients que dans le domaine technologique, au niveau concurrentiel et suite aux changements de modèles économiques d'entreprises induits indirectement par les nouvelles réglementations prudentielles.

Dans le respect de sa responsabilité sociale et dans la continuité de sa mission de soutien à l'économie nationale, le Conseil d'administration, le Comité de direction et les équipes de la Banque s'investiront avec force pour relever avec engagement ces défis stratégiques et pour préparer au mieux la BCEE à adapter continuellement ses activités et ses services aux attentes de sa clientèle et aux missions lui assignées.

Nous tenons à cet endroit à remercier le Personnel de la Banque pour son engagement exemplaire qu'il a démontré tout au long de l'exercice 2017 et sa contribution avec esprit innovant à relever les nouveaux défis. En effet, les projets de la Banque ne peuvent pas prospérer et les défis ne sauraient être relevés sans l'appui de notre Personnel, dont la compétence et le dévouement sont un atout des plus distinctifs. A noter que 76 nouveaux collaborateurs ont rejoint les rangs de la Banque au courant de l'exercice 2017.

Nous remercions également le propriétaire - l'Etat luxembourgeois - pour la confiance nous témoignée et son support dans l'accomplissement de nos missions organiques. »

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

Camille FOHL
Président du
Conseil d'administration



GAB Mobile



Agence Mobile



DYNAMIQUE COMMERCIALE SOUTENUE DU SEGMENT « BANQUE DES PARTICULIERS, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC »

Particuliers et Professionnels

En 2017, la Banque a continué d'optimiser la structure de son réseau des agences. Dans ce contexte, elle a fusionné sept agences avec des sites se situant à proximité directe. A la fin de ces adaptations, la Banque dispose d'un réseau avec 11 Centres Financiers offrant à la clientèle 64 agences réparties harmonieusement sur l'ensemble du pays avec une concentration plus dense dans les grands centres économiques ou résidentiels.

Pour compléter cette offre et garantir un service de proximité maximale, la Banque innove en 2018 avec une Agence Mobile qui dessert 5 communes situées dans des régions à faible densité bancaire sur base d'un itinéraire hebdomadaire fixe : Beaufort, Rambrouch, Troisvierges, Vianden et Wormeldange. Le client peut y effectuer toutes ses opérations bancaires de base. Ainsi, l'Agence Mobile offre un service de proximité aux personnes intéressées et constitue une alternative supplémentaire pour les clients qui préfèrent le contact en agence. L'Agence Mobile est également présente de manière ponctuelle à des événements socioculturels d'envergure.

Les efforts d'aménagement et d'amélioration du réseau d'agences existant furent importants tout au long de l'exercice 2017. Ainsi, la Banque a développé une nouvelle agence annexe au bâtiment IAK (Immeuble administratif du Kirchberg), qui abrite une partie des employés de la Banque Européenne d'Investissement. Les agences Bertrange, Banque Européenne d'Investissement, Auchan, Cents et Howald ont été rénovées avec un agencement moderne consistant en la création d'une zone d'accueil fonctionnelle, mettant le client et le conseiller à l'aise en favorisant la communication en toute discrétion.

Le déploiement complet de l'affichage digital dans les vitrines externes et les agences ainsi que l'installation des bornes WiFi dans toutes les agences seront finalisés dans les prochains mois.

Tout au long de l'année 2017, une série de guichets automatiques bancaires nouvelle génération ont été installés à travers le pays. Ils sont dorénavant dotés d'une toute nouvelle interface avec

des fonctionnalités très complètes telles que la fonction de dépôt et le libre choix entre cinq coupures différentes. Soulignons également dans cet ordre d'idées, le succès rencontré par le nouveau GAB mobile. Son installation lors d'événements sportifs et socio-culturels n'est guère passé inaperçu.

Côté produits, la Banque a renouvelé ses principales offres, d'une part pour la clientèle de détail avec les packages ZEBRA et ZEBRA Premium et, d'autre part, pour la clientèle professionnelle avec ZEBRA Business et Business Plus. Toutes ces offres ont été rendues plus accessibles avec des contenus et tarifs revisités pour les faire correspondre aux besoins spécifiques d'une clientèle en quête de digitalisation. Une part croissante des services à la clientèle des particuliers et des professionnels est dorénavant accessible via nos canaux digitaux S-net Desktop et S-net Mobile qui constituent ainsi une réelle alternative à l'agence bancaire physique.

Le processus des crédits au logement a été réorganisé en vue d'augmenter davantage la qualité du conseil à notre clientèle. Avec l'évolution conséquente des prix immobiliers au Luxembourg, il est d'autant plus important de bien informer la clientèle et d'adapter les propositions de financement aux spécificités financières de chacun des futurs propriétaires. Dans cette logique, l'activité de financement d'un logement est principalement concentrée sur les différents centres financiers en vue d'y assurer une communication efficace entre tous les acteurs, d'offrir une formation pointue à l'adresse de tous les conseillers et d'uniformiser davantage l'approche client tout en augmentant la disponibilité de service. La spécialisation du métier du prêt au logement permet de répondre à la complexité croissante de ce domaine d'activité. En effet, les directives européennes et les lois nationales des différents pays impactent les situations particulières des emprunteurs qui peuvent diverger fortement en fonction de leur pays de résidence, de la localisation de l'objet cible et de la garantie éventuelle.

La conquête d'une nouvelle clientèle résidente et internationale à la recherche d'un partenaire bancaire stable et performant ainsi que la fidélisation de la clientèle existante ont permis à la Banque Privée de poursuivre son développement en cohérence avec son modèle d'affaires.

Les conditions des placements monétaires sont restées à des niveaux très faibles en raison de la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). En revanche, en matière d'allocation d'actifs, la BCEE a su proposer à sa clientèle des solutions de placement intéressantes parmi la gamme des fonds lux I funds ou d'autres fonds d'investissement et ETF figurant dans son offre ou encore des offres de gestion de fortune discrétionnaire.

Pour faire profiter ses clients des technologies avancées en matière de gestion d'actifs, la BCEE a lancé en 2017 un nouveau produit d'investissement de type « Robo-Advisor » sous l'appellation « SpeedInvest ». Ce premier plan d'investissement digital personnalisé, qui permet de profiter de la performance des marchés financiers, trouve une grande acceptation auprès de la clientèle ainsi que des échos positifs auprès du public, vu son concept innovant qui en fait une solution d'investissement aussi simple que l'épargne.

Au vu de la nouvelle réglementation européenne relative aux marchés d'instruments financiers, MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive II), la BCEE a mis en place tout un éventail de solutions appropriées afin de transformer cette disposition réglementaire en une véritable plus-value pour le client en termes de protection de son investissement et de transparence de l'information à sa disposition. Une des solutions avancées dans ce domaine est le développement d'un nouvel outil d'assistance aux conseillers, permettant de mieux suivre et gérer les risques des portefeuilles et leur optimisation par rapport au profil de risque individuel défini pour chaque client.

De nombreuses séances de formation à la nouvelle réglementation ainsi qu'à l'utilisation du nouvel outil d'assistance ont préparé les conseillers à relever ces nouveaux défis des marchés financiers.

Entreprises et Secteur Public

Le domaine de l'industrie et de la construction a su profiter de l'expansion économique soutenue du Luxembourg en 2017.

Ce développement semble avoir mis en confiance les dirigeants des entreprises luxembourgeoises qui ont procédé au courant de l'exercice 2017 à des investissements importants se traduisant par des taux de croissance élevés des encours envers les PME luxembourgeoises et des entreprises du domaine de la promotion immobilière.

Cet accroissement des encours n'est pas seulement la conséquence d'un environnement économique favorable mais également le résultat d'une approche commerciale structurée et dynamique envers la clientèle professionnelle vis-à-vis de laquelle la Banque a multiplié les efforts de démarchage proactifs.

Au courant de l'exercice 2017, la BCEE a ainsi signé plusieurs conventions avec des acteurs soutenant l'économie luxembourgeoise, tels que la Mutualité de Cautionnement et l'Office du Ducreire. Ces collaborations permettent à la BCEE d'élargir davantage la gamme de produits à proposer à sa clientèle professionnelle.

Dans le domaine du financement des institutions publiques et assimilées, la BCEE continue à défendre sa position de leader et reste le partenaire de référence du secteur public.

En 2017, ETIKA, mécanisme d'épargne alternatif précurseur destiné au financement d'investissements à caractère écologique, humanitaire et social, a fêté ses vingt ans d'existence et a enregistré une hausse des fonds collectés ainsi que des financements alloués.

EVOLUTION DES REVENUS DE LA « BANQUE DES MARCHES » ET DES « FONDS D'INVESTISSEMENT »

Banque des Marchés

Le volume des activités de trésorerie a été soutenu en 2017. Comme les dépôts de la clientèle ont fortement progressé la Banque a réduit le volume de ses programmes de refinancement internationaux dans le but de limiter les liquidités excédentaires.

Du côté des réemplois, une part importante des fonds a été dirigée vers les effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la BCE, dont notamment un portefeuille obligataire à faible risque et à bonne liquidité de EUR 10,3 milliards. Les prêts et créances aux établissements de crédit ont baissé de 10,6% pour atteindre EUR 3,7 milliards au 31 décembre 2017.

Dans le but d'améliorer le rendement des opérations de trésorerie et d'en réduire le risque de crédit, la BCEE a largement eu recours aux instruments financiers dérivés. Fin 2017, l'encours des swaps de change et de change à terme s'est élevé à plus de EUR 12,6 milliards. A la même date, l'encours des « Interest rate

swaps » (IRS) et « Cross currency interest rate swaps » (CIRS) s'élevait à EUR 11,8 milliards. A noter qu'un montant de EUR 0,8 milliards de prêts est garanti par des titres de la dette publique de la zone euro dans le cadre d'opérations de cession/rétrocession (« repurchase agreements »).

L'inversion des politiques monétaires dans le monde s'est bien amorcée en 2017. Elle s'est accentuée dans les dernières semaines de l'année 2017 avec la décision tant attendue de la banque centrale américaine, la Federal Reserve Bank (« Fed »), qui a augmenté la fourchette de ses taux directeurs de 25 points de base, à 1,25-1,5%. La Fed aura ainsi relevé trois fois ses taux l'an passé (quatre avec le mouvement de fin 2016). Le durcissement aura donc été de 75 points de base au cours de 2017, facilité par l'expansion assez forte de l'économie américaine.

En 2018, les économistes de la Fed tablent sur une croissance de 2,5%. Avec seulement 1,9% de hausse des prix attendue cette année, la Fed pourra continuer de normaliser sa politique monétaire à petits pas. Les acteurs des marchés anticipent d'ailleurs trois nouveaux durcissements monétaires en 2018. Mais le relèvement des taux directeurs n'est pas le seul ajustement notoire de la banque centrale américaine ; elle a également entamé la réduction de son bilan.

Sans surprise, la Banque centrale européenne (BCE) a laissé en l'état ses taux directeurs au cours de l'année 2017. Le taux de refinancement est resté à 0% et celui des facilités de dépôt à -0,4%. Elle a annoncé en octobre qu'elle réduirait ses achats d'actifs mensuels à EUR 30 milliards dès janvier 2018. Ce rythme d'achats serait maintenu au moins jusqu'en septembre de cette année. Certains économistes tablent sur la poursuite des achats jusqu'à la fin de l'année 2018 avec un montant encore réduit. Le président de la BCE, Mario Draghi, a confirmé cette hypothèse, précisant que l'institution n'avait jamais envisagé un arrêt brutal. Cette prudence de l'institution monétaire est parfaitement justifiée. L'Europe est en retard dans son cycle par rapport aux Etats-Unis, même si la situation est en nette amélioration. Surtout, ce décalage dans la normalisation monétaire permet d'éviter une appréciation marquée de l'euro qui aurait un effet négatif sur la croissance.

Le marché des changes a de nouveau été très volatil en 2017. Il a été dominé principalement par l'évolution de l'euro qui a fait un retour en force spectaculaire puisque la monnaie unique s'est appréciée de 14% contre le dollar en 2017. Ce phénomène s'explique essentiellement par les doutes qui entourent la politique américaine mais aussi par des données macroéconomiques meilleures que prévues dans la zone euro. La déprime du dollar a permis au yen d'afficher sa meilleure année depuis 2011. Quant à la livre sterling, qui avait plongé de 16% suite au vote du Brexit en 2016, elle a repris quasiment 10%, grâce à des indicateurs meilleurs qu'attendus.

En Europe, le premier trimestre fut marqué par des risques politiques accrus qui se sont reflétés par une légère hausse des spreads de crédit.

La défaite des populistes aux Pays-Bas et en France ainsi que la contre-performance du Parti conservateur aux élections anticipées britanniques ont favorisé la diminution du risque politique en Europe, et, partant, une nouvelle baisse des rémunérations des risques crédit tout au long de l'exercice.

L'accélération importante de 22% des bénéfices des entreprises européennes a supporté cette tendance de même que la baisse des taux de défaut, sans oublier les achats obligataires de la BCE. Les incertitudes à l'issue des élections en Allemagne et les tentatives en faveur d'une indépendance catalane n'ont engendré que des hésitations momentanées dans les marchés de sorte que l'exercice 2017 s'est terminé sur un niveau historiquement bas de rémunération du risque crédit avec -43 points de base de prime de risque sur l'Itraxx Europe générique sur 5 ans, soit une baisse de plus d'un tiers d'année en année.

Avec la contraction progressive des rendements, il va sans dire que le maintien de la performance d'un portefeuille d'investissement s'avère de plus en plus difficile. La BCEE a une fois de plus maintenu en 2017 son approche prudente en termes de risques encourus. Une bonne diversification entre actifs liquides de haute qualité et des émissions bancaires, voire corporate, moins liquides ont en fin de compte permis de faire croître la taille du portefeuille obligataire tout en assurant une rentabilité adéquate.

Clientèle Institutionnelle

Le département de la Clientèle Institutionnelle (DCI) a été créé le 1er janvier 2017. Il est né du regroupement de quatre activités liées à la clientèle de type institutionnelle, jusqu'alors sans interrelation au niveau organisationnel. Ainsi, conformément au programme stratégique de la Banque, les activités fonds d'investissement, institutions financières, gestionnaires externes et clientèle institutionnelle ont été regroupées au sein d'un seul département. L'organisation du département prévoit une séparation entre l'activité commerciale, l'activité opérationnelle et de support et l'activité contrôle. L'objectif du nouveau département consiste à développer l'activité commerciale au sein de la clientèle-cible : les banques, les assurances, les professionnels du secteur financier, les fonds d'investissements, les family office, les entités étatiques, ainsi que les entités supranationales. Le département DCI inclut l'activité de banque correspondante avec la responsabilité de gérer le réseau de correspondants cash et de sous-dépositaires titres.

Au 31 décembre 2017, le nouveau département totalisait des avoirs de EUR 54,7 milliards, dont EUR 37,5 milliards pour le volet des titres en dépôt et EUR 12,1 milliards pour la partie liquidités. Les actifs de fonds de type Private Equity et Real Estate sous surveillance de la banque dépositaire s'élèvent à quelque EUR 5 milliards.

Au cours de l'année 2017, les activités les plus porteuses en termes de volume ont été d'un côté la clientèle étatique et supranationale qui a continué à déposer ses liquidités auprès de la Banque et, de l'autre côté, les fonds de promoteurs tiers. L'encours de promoteurs tiers, pour lesquels la BCEE assure la gestion administrative et la fonction de banque dépositaire, s'est élevé à quelque EUR 24 milliards, en augmentation de 14,2% par rapport à 2016.

La gamme des fonds maison lux I funds a compté en date du 31 décembre 2017 six sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), composées de 28 compartiments, représentant des actifs totaux de EUR 3,5 milliards, stables par rapport au 31 décembre 2016.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La BCEE accorde une importance particulière à la gestion des risques.

Pour tenir compte des nouvelles exigences réglementaires en matière de gestion des risques et de séparation entre fonctions commerciales et fonctions de contrôle, le Comité de direction a créé la fonction « Risk Management », anciennement service « Risk Control », qui est dorénavant directement rattachée au Comité de direction, à l'instar de la fonction « Compliance ». Ces deux fonctions assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de la BCEE tandis que le service « Audit interne » représente la troisième ligne de défense et dispose, à ce titre, d'une double ligne de reporting vers le Comité de direction et le Conseil d'administration.

L'activité des prêts et crédits a été réorganisée au sein du nouveau département Analyse et Gestion Crédits. Un nouveau service « Credit Process Management » est désormais en charge des procédures des services « Crédits aux Particuliers » et « Crédits aux Professionnels ».

La Banque a opté pour un profil de risque « défensif » qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé sur la situation globale des risques de la BCEE. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que la BCEE est prête et capable de supporter pour garantir la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la BCEE est exposée sont mesurés à travers un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par la BCEE pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de la Banque. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de la Banque.

Pilotage des risques

La Banque a mis en place un Comité de pilotage des risques qui est composé des membres du Comité de direction ainsi que de différents chefs de département et chefs de service de la Banque et qui traite des sujets liés à la gestion des risques, notamment les risques de crédit, de liquidité, de marché et le risque opérationnel. Le Comité de pilotage des risques est épaulé par un Sous-comité des risques qui se réunit à un rythme mensuel.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 des comptes annuels au 31 décembre 2017. Le présent chapitre est subdivisé en plusieurs grandes catégories de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Le risque de crédit touche à la fois les créances existantes et potentielles.

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le département « Analyse et Gestion Crédits ». De cette manière, la qualité du débiteur est reflétée par une notation de crédit. Les notations internes de la Banque entrent directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit dans la mesure où elles constituent un des paramètres clés pour la mise en place de limites.

Dans le domaine des crédits à l'économie nationale, les décisions sont prises par différents comités de crédit, hiérarchisés en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est apprécié d'une part en fonction de la solvabilité générale des clients et, d'autre part, via le processus d'évaluation de leur capacité de remboursement, respectivement l'existence de garanties réelles.

La majorité des contreparties dans le portefeuille international est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios financiers décrivant au mieux la rentabilité, l'importance des fonds

propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché et la gouvernance. L'investissement initial n'a lieu qu'après de contreparties classées « investment grade ».

En ce qui concerne les engagements internationaux sur des entités non financières, la priorité est également accordée aux contreparties classées « investment grade » dans des pays de l'OCDE, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Ces contreparties, à l'instar de toutes les contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays étrangers où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision périodique.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central-counterparty clearing » (CCP) d'après la réglementation « European markets infrastructure regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, la Banque a choisi de travailler pour ce volet non pas en accès direct à une contrepartie centrale, mais via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue le risque de transformation, résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité « Asset liability management » (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse et Gestion Crédits », du chef du service « Risk Management » et du chef du département « Comptabilité ». Le Comité ALM est responsable de la fixation des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

IRRBB

La Banque a lancé en 2016 un vaste projet visant à améliorer ses capacités d'analyse et de gestion du risque de taux d'intérêt (« Interest rate risk in the banking book »). Après la phase de sélection d'un outil en 2016, l'année 2017 a été consacrée à l'implémentation du nouveau système. Ces travaux continueront en 2018, une première utilisation de l'outil étant prévue pour le premier semestre 2018.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'un éventuel problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Conformément au règlement « Capital Requirements Regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, la BCEE publie depuis 2015 le ratio de liquidité « Liquidity coverage ratio » (LCR), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2017, le LCR s'élève à 128% et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal fixé à 80% pour l'année 2017. La BCEE vise d'ailleurs le maintien du LCR à un niveau nettement supérieur au

minimum réglementaire. Le « net stable funding ratio » (NSFR), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, est entré en vigueur au 1er janvier 2018.

Ratio de levier

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres de base par rapport aux expositions de la Banque sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements figurant au hors-bilan. En termes exacts, il s'agit du ratio « CET 1 capital / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque que représentent les différentes expositions mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier de la BCEE s'élève à 5,8% au 31 décembre 2017, soit largement au-dessus du minimum réglementaire de 3,0%.

Risque opérationnel

D'une manière générale, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défectueuses, d'erreurs humaines ou informatiques ou d'événements externes. La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne implémenté à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la direction de la Banque.

Dans le but de centraliser la gestion du risque opérationnel, la Banque exploite un outil permettant la gestion des incidents internes selon les méthodologies proposées par Bâle III. Ainsi, la Banque dispose d'une base de données qui recense tous les incidents qui ont un impact sur le résultat de la Banque et qui sont relatifs à une défaillance humaine ou informatique. Les incidents font par ailleurs l'objet d'une analyse récurrente au niveau d'un certain nombre de comités de la Banque.

La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision

pour la garantie des dépôts et la protection des investisseurs, système de garantie ex post mis en œuvre historiquement par l'Association pour la garantie des dépôts Luxembourg (AGDL), et alimenté par le biais d'une dotation jusqu'à l'exercice 2014, de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie. Au-delà de ces couvertures contrat par contrat, la Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. Cette couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers du type IRS.

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information

comptable. Mensuellement, la Banque procède à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management information system » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La Banque s'est préparée en 2017 à l'entrée en vigueur des différentes phases de la norme IFRS 9 qui remplace depuis le 1er janvier 2018 la norme IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

Phase 1 : Classification et évaluation. Cette phase consiste à déterminer la classification des instruments financiers dans différentes catégories, conformément aux différents modèles d'affaires de la Banque, et à vérifier le respect du critère « Solely payment of principal and interest » (SPPI) par tous les instruments financiers classés dans la catégorie du coût amorti.

Phase 2 : Dépréciations. L'introduction d'un modèle de dépréciation prospectif basé sur les pertes attendues qui se substitue au modèle de pertes encourues sous IAS 39 a fait l'objet de travaux statistiques et informatiques conséquents tout au long de l'exercice 2017 pour aboutir à une méthodologie robuste applicable trimestriellement à partir de l'exercice 2018.

Phase 3 : Comptabilité de couverture. L'application de cette phase qui concerne les nouveaux principes de comptabilisation de la couverture des instruments financiers n'est pas obligatoire. La Banque a choisi de ne pas appliquer ces nouveaux principes et continuera à se référer au dispositif de couverture prévu par la norme IAS 39 aussi longtemps que le projet séparé relatif à la macro-couverture n'aura pas abouti au niveau de l'« International Accounting Standards Board » (IASB).

Des informations plus détaillées sur la méthodologie et les impacts chiffrés de l'implémentation de la norme IFRS 9 sont présentées au chapitre 2.1 du rapport annuel.

Conformité avec la CRR

La BCEE répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autres à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques précités.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2017 est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse www.bcee.lu/fr/a-propos-de-nous/publications/donnees-financieres/ à la rubrique Rapport Pilier 3.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux et assurent le contrôle et la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. La BCEE poursuit ses efforts d'amélioration de la productivité afin de s'adapter à l'évolution des marchés.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

La fonction « Risk Management » (RIM), anciennement service Risk Control, comprend la mesure du risque de marché, la fonction d'unité de contrôle du risque de crédit (UCRC, telle que définie par le Pilier I de Bâle III) et le suivi et le reporting des incidents opérationnels au sein de la Banque. En plus des activités précédemment citées, la fonction RIM assure la responsabilité de la validation initiale et récurrente de l'ensemble des modèles internes, sans cependant intervenir dans la gestion courante des dossiers de crédit, assurant ainsi une indépendance par rapport aux services métiers.

Dans un contexte où la bonne gouvernance devient de plus en plus importante, la fonction « Compliance » assure en particulier la gestion du risque de sanctions et de non-conformité avec des règles toujours plus complexes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'en matière de conformité fiscale.

Activités réglementaires

Sur le plan réglementaire, la Banque a connu une activité soutenue en raison des nombreux projets en cours et des travaux liés au Mécanisme de surveillance unique (MSU), dont l'objectif consiste à assurer la sauvegarde et la solidité du système bancaire européen ainsi qu'à renforcer la stabilité financière en Europe. Le MSU est l'un des trois piliers de l'Union bancaire avec le Mécanisme de résolution unique (MRU) et le Système de garantie des dépôts (SGD).

L'objectif du MRU est de minimiser pour le contribuable et l'économie réelle, le coût de la résolution de banques faisant partie de l'Union bancaire qui seraient confrontées à de graves difficultés. Ce mécanisme est pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 2016 et fut transposé en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015. La Banque actualise annuellement un plan préventif de redressement avec des mesures envisagées en cas de détérioration significative de la situation financière. Elle participe également à des séances de travail régulières avec des représentants du MRU qui a la responsabilité de définir les activités critiques de la BCEE et d'élaborer une stratégie de

résolution préférée dans le cadre d'un plan de résolution spécifique à élaborer pour la Banque.

Le SGD, également instauré à Luxembourg par la loi du 18 décembre 2015, prévoit que chaque Etat membre de l'Union européenne mette en place un système de garantie des dépôts qui protège les dépôts bancaires des clients jusqu'à concurrence de EUR 100.000 par banque. Au Luxembourg, cette mission est assurée par le Fonds de garantie des dépôts luxembourgeois (FGDL) qui a remplacé l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg » (AGDL) à partir de l'exercice 2016.

Au niveau international, l'OCDE a développé une norme commune de déclaration connue sous la dénomination « Common reporting standard » (CRS) en matière d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers entre Etats ayant adopté le standard. L'Union européenne a adopté le CRS via une directive européenne, transposée dans la législation luxembourgeoise par la loi du 18 décembre 2015 relative à la norme commune de déclaration (NCD). Dans le cadre de cette loi, la BCEE a en 2017 transmis pour la première fois des informations fiscales ayant trait aux comptes financiers de ses clients non-résidents luxembourgeois pour l'année d'imposition 2016.

Tout au long de 2017, la Banque a continué à intégrer dans ses processus internes en matière de services d'investissement les nouvelles règles de conduite « MiFid II » qui sont entrées en vigueur le 3 janvier 2018. Différents reporting pour renforcer la protection des investisseurs et accroître la transparence vis-à-vis des clients ont également été mis en place.

Conformément à la réglementation BCBS 239 qui consiste en 14 principes recommandés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) en matière de gestion, d'agrégation et de gouvernance des données ayant trait aux risques, la BCEE a défini une Politique des Données et a mis en place un dispositif de Gouvernance des Données, incluant des fonctions et outils dédiés. Ce dispositif a pour but de renforcer la qualité, la fiabilité, la traçabilité et la disponibilité des données de la Banque, afin d'en assurer une gestion robuste et un monitoring centralisé. Il adresse en priorité les données relatives à la gestion et au reporting des risques, et sera étendu progressivement à l'ensemble des données.

Abrogeant la directive 95/46/CE datant du 24 octobre 1995, la General Data Protection Regulation (GDPR), à savoir le règlement (UE) 2016/679, entrera en vigueur le 25 mai 2018. Son objectif est de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques résidentes de l'Espace Economique Européen (EEE) et notamment leur vie privée, à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel. Doivent s'y conformer tous les responsables de traitements de données à caractère personnel appartenant à une personne physique résidente de l'EEE. La GDPR étend les droits des personnes concernées (droit à l'oubli, droit à la limitation des traitements, droit à la portabilité de leurs données...), tout en renforçant les obligations des responsables de traitements (tenue d'un registre de leurs activités, mesures de protection accrues, notifications obligatoires dans certains cas...) et les pouvoirs des autorités de contrôle.

La BCEE a mis en place dès 2017 un modèle de gouvernance GDPR et a élaboré une « Data Protection Policy » cohérente et exhaustive. Une équipe de projet pluridisciplinaire a été mise en place afin de traiter la mise en conformité sous tous ses aspects : informatique (recueil des consentements des personnes concernées pour les traitements le nécessitant, ...), risque (cartographie des données à caractère personnel,...), légal (adaptation des contrats avec des sous-traitants...), organisationnel (mise à jour des procédures) et communication interne et externe.

Changements au sein de la Direction

Au 1er février 2017, Monsieur Romain Wehles a rejoint le Comité de direction comblant la vacance ouverte suite au remaniement intervenu au courant de 2016.

Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, la BCEE continue à détenir, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, la BCEE est actionnaire à hauteur de 40,0% du groupe Lalux. Le groupe Lalux et la BCEE, par voie indirecte, sont actionnaires de la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. qui

est active dans l'élaboration et la mise en place de régimes complémentaires de pension et qui offre des services de gestion actuarielle, administrative et comptable des régimes de pension.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque y détient une participation de 10,9% avec des droits de vote associés.

La BCEE détient dans le secteur des transports aériens des participations au capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. (21,8%), qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention du cargo et « catering », et de Cargolux Airlines International S.A. (10,9%), qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient 22,7% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire. Par le biais de sa participation dans Paul Wurth S.A., la Banque continue à appuyer les activités de conception et d'ingénierie industrielle.

Via sa participation de 11,0% dans le capital de la Société nationale des habitations à bon marché S.A. (S.N.H.B.M.), spécialisée dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, la BCEE remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Depuis 2016, la Banque détient une participation de 12,0% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg. Cette prise de participation s'inscrit dans la droite lignée des prises de participation historiques par la BCEE auprès d'autres acteurs économiques luxembourgeois.

Outre ces participations principales, la BCEE possède des intérêts dans d'autres sociétés actives dans le développement de la vie économique.

Ressources humaines

En 2017, la BCEE a été consacrée « Employeur le plus attractif au Luxembourg » suite à une étude de marché par sondage effectuée annuellement par l'entreprise RANDSTAD, un des leaders mondiaux en matière de recrutement et de mise à disposition de personnel qualifié.

RANDSTAD mesure ainsi dans 27 pays l'attractivité des entreprises significatives. Le terme utilisé est « EVP - Employer Value Proposition ». Les critères-clés pris en compte sont notamment les suivants : la qualité du processus de recrutement et l'accueil des nouveaux engagés ; la fidélisation des employés quel que soit leur âge via les valeurs de l'entreprise et l'attractivité de l'emploi tout au long de la carrière ; le climat et l'ambiance sur le lieu de travail ; l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ; la sécurité de l'emploi. La « value proposition » que la BCEE offre depuis de nombreuses années à ses employés se voit ainsi reconnue et récompensée.

Un programme d'insertion performant facilite l'intégration des nouvelles recrues dans un environnement professionnel en perpétuel changement tout en favorisant une formation d'insertion poussée et adaptée aux défis croissants des différents métiers de la Banque. La BCEE était de nouveau présente aux divers événements de recrutement et le site Internet www.mylittlebigstep.lu, entièrement reconfiguré, reste le point d'entrée des candidatures en combinant le volet informationnel avec l'option de postuler en ligne.

Une formation continue solide et une approche proactive en mobilité interne sont d'autres outils permettant un développement professionnel continu des employés de la Banque afin de continuer à satisfaire les besoins de notre clientèle et les exigences des régulateurs.

Gouvernance d'entreprise

Si la BCEE était toujours très attachée à une culture d'entreprise placée sous le signe des règles de la bonne gouvernance, les principes de gouvernance sont devenus des piliers majeurs régissant l'organisation et les activités des établissements financiers qui se développent constamment depuis la Circulaire 12/552 de la CSSF. Pour les banques systémiques comme la BCEE, le régulateur européen insiste de plus en plus sur l'importance de la bonne gouvernance et continue à en faire un thème majeur pour l'année 2018.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

En 2018, outre son rapport annuel traditionnel, la Banque publiera pour la première fois au titre de l'exercice 2017 un rapport extra-financier conforme à la norme « GRI Standard » qui détaille la stratégie et les activités de la Banque dans le domaine de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Activités culturelles, sponsoring et mécénat

La BCEE soutient des actions en faveur de la culture, des sports, de l'environnement et du domaine social. Ensemble avec ses partenaires, la Banque s'engage de manière soutenue dans des actions et événements pour autant qu'ils soient en accord avec l'éthique de la Banque ainsi qu'avec ses valeurs de proximité et de professionnalisme.

De nombreux événements et conférences portant sur des sujets d'actualité variés à destination de la clientèle des particuliers, des entreprises et de la clientèle institutionnelle ont été organisés dans le cadre prestigieux du centre bancaire « 19 Liberté ».

Comme chaque année, la Banque a soutenu un grand nombre d'événements socio-culturels, aussi bien dans le domaine de la musique que du sport, et de nombreuses associations estudiantines luxembourgeoises à travers le pays.

Via sa Galerie d'art contemporain « Am Tunnel » & Espace Edward Steichen, la BCEE continue de témoigner son engagement culturel.

En 2017, le Musée de la Banque, qui retrace l'histoire de la Place financière luxembourgeoise et de la BCEE depuis 1856, a connu un très grand succès, notamment auprès de classes d'élèves et d'étudiants.

Les deux sites représentent ainsi plus que jamais des points d'attrait de tout premier ordre dans la capitale, tant pour la population luxembourgeoise que pour les nombreux visiteurs étrangers.

RESULTAT SOLIDE ET RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Le bénéfice net de la Banque de EUR 240,8 millions au 31 décembre 2017 est dans la ligne de celui de l'exercice 2016 (+0,1%).

Le produit bancaire affiche une progression de 5,8% et se situe à EUR 606,9 millions au 31 décembre 2017.

La marge nette d'intérêt diminue de 0,6% en raison du contexte de taux d'intérêt toujours bas, voire négatifs, qui réduisent les opportunités de placement et de transformation d'échéances malgré la hausse du volume d'activité.

Les revenus de valeurs mobilières à revenu variable augmentent de 5,1% en raison de la hausse des dividendes de certaines participations stratégiques.

Le résultat sur commissions est en hausse de 10,4% en raison de la progression des commissions sur opérations de paiement et de gestion de comptes ainsi que de celles en provenance de l'activité des crédits.

Le résultat sur instruments financiers passe de EUR 44,8 millions fin 2016 à EUR 59,2 millions au 31 décembre 2017. De nature plus volatile, cette rubrique inclut le résultat de l'activité négoce de valeurs mobilières et d'instruments dérivés, le résultat de réalisations d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat sur opérations de couverture de juste valeur ainsi que le résultat sur opérations de change. L'augmentation des revenus de cette catégorie provient principalement de la hausse du résultat réalisé sur la vente de titres.

Les résultats d'évaluation des valeurs mobilières à revenu fixe, qui font partie des actifs financiers disponibles à la vente, sont renseignés au poste « réserve de réévaluation » des capitaux propres. Il en est de même des résultats d'évaluation relatifs aux valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente. La baisse des valorisations des titres au cours de l'année a influencé l'évolution de la réserve de réévaluation qui s'élève à EUR 780,7 millions fin 2017, en diminution de EUR 136,5 millions ou de 14,9% par rapport au 31 décembre 2016.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse et passent de EUR 8,5 millions à la fin de l'exercice 2016 à EUR 16,7 millions à la fin de l'exercice 2017, sous l'effet notamment d'un remboursement exceptionnel d'excédant TVA relatif aux exercices passés de EUR 9,6 mio.

Tout comme en 2016, la BCEE a versé sa contribution au compartiment national du fonds de résolution (FRL) qui est fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le MRU. La deuxième contribution au fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) a également été effectuée au courant de l'exercice 2017. La BCEE finance ces deux contributions par une utilisation progressive de la provision AGDL existante dans ses comptes sociaux.

Malgré une politique rigoureuse de suivi des coûts, les frais généraux totaux, y inclus les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, enregistrent une progression de 5,5%. Ceci s'explique principalement par la hausse des frais liés à l'implémentation des nouvelles réglementations bancaires et à leur supervision ainsi qu'à l'augmentation des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles suite à la mise en service du bâtiment « 19 Liberté » en juillet 2016.

Suite à un dénouement de certains dossiers de crédit en défaut sur lesquels une correction de valeur avait été actée, la Banque a réalisé des reprises élevées de corrections de valeur nettes pour risques de crédit individuels et collectifs d'un montant total de EUR 15,8 millions en 2017. En revanche, la diminution de EUR 32,2 millions du montant total des reprises de provisions par rapport à l'exercice 2016 impacte défavorablement la comparaison annuelle et s'explique principalement par une reprise exceptionnelle d'une partie de la provision AGDL en 2016. Ces deux éléments, qui influencent de manière significative l'évolution du résultat net des exercices 2016 et 2017, sont de nature non récurrente de par leur nature ou ordre de grandeur et ne vont dès lors plus se représenter dans les années à venir.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Banque affiche pour l'exercice 2017 un bénéfice net de EUR 240,8 millions par rapport à un bénéfice net de EUR 240,5 millions un an plus tôt, soit une légère augmentation de EUR 0,3 millions ou de 0,1%.

Après distribution d'une partie du bénéfice net à l'Etat luxembourgeois, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires, dont le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes européennes en matière de solvabilité.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à EUR 45.518,1 millions au 31 décembre 2017, en hausse de EUR 2.073,4 millions par rapport au 31 décembre 2016. Cette augmentation provient principalement de la hausse des dépôts de la clientèle non bancaire.

A l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue des banques centrales » augmente de EUR 2.687,9 millions à EUR 5.527,9 millions en raison essentiellement de la hausse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe s'élève à EUR 9.682,2 millions, en baisse de EUR 0,4 millions par rapport à la fin de l'exercice 2016. Le manque d'opportunités de remplacement de positions venues à échéance à des conditions intéressantes explique majoritairement cette évolution.

Dans cette même rubrique, l'encours des valeurs mobilières à revenu variable affiche EUR 790,4 millions, en baisse de EUR 244,0 millions par rapport à la fin de l'exercice 2016, en raison principalement de la diminution du cours de bourse de certaines participations.

L'encours des prêts aux établissements de crédit diminue de EUR 0,4 millions à EUR 3.671,4 millions. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

L'encours des prêts à la clientèle progresse de EUR 1.097,0 millions à EUR 20.912,8 millions. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts d'investissement, illustrant la volonté continue de la BCEE de soutenir les projets des particuliers et des entreprises dans le pays.

Au passif du bilan, les émissions de titres diminuent de EUR 1.058,4 millions à EUR 3.859,9 millions. Cette baisse s'explique par le recours à d'autres sources de financement privilégiées par la Banque.

Les dépôts des établissements de crédit restent quasi stables à EUR 4.776,0 millions. Cette rubrique reprend également les emprunts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les dépôts de la clientèle augmentent de EUR 3.374,8 millions à EUR 31.565,3 millions. Cette croissance a principalement été soutenue par le dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers. Les dépôts du secteur public ont également progressé mais l'évolution de cette rubrique reste plus volatile et est fonction des besoins et de la politique de gestion de la trésorerie de l'Etat.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,53% contre 0,55% pour l'exercice précédent.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de la BCEE s'élève à EUR 3.810,9 millions au 31 décembre 2017, contre EUR 3.742,2 millions fin 2016, soit une augmentation de 1,8%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 68,7 millions se décompose en une augmentation de la réserve non distribuée de EUR 200,5 millions, une diminution de la réserve de réévaluation de EUR 136,5 millions, une variation de l'écart actuariel du fonds de pension de EUR +4,4 millions et finalement une augmentation du bénéfice 2017 de EUR 0,3 millions.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2017 à EUR 2.855,3 millions, contre EUR 2.627,0 millions fin 2016 (+8,7%).

Les exigences de fonds propres réglementaires s'élèvent à EUR 1.246,1 millions au 31 décembre 2017, contre EUR 1.186,7 millions fin 2016 en raison essentiellement de la hausse des encours pondérés sur la clientèle de détail hors des petites et moyennes entreprises qui sont garanties par des biens immobiliers résidentiels au Luxembourg. Ceci fait suite à l'introduction, à partir du mois de mars 2017, d'une pondération risque moyenne minimum de 15% sur ces actifs, conformément à la circulaire CSSF 16/643 émise sur recommandation du Comité du Risque Systémique (CdRS).

Le ratio de fonds propres de base « Core Equity Tier 1 » (CET1) s'élève à 18,3% au 31 décembre 2017, contre 17,7% au 31 décembre 2016, témoignant du niveau de solvabilité très élevé

de la BCEE. Le ratio de fonds propres total s'établit à 18,8% en décembre 2017, contre 18,3% au 31 décembre 2016.

En 2017, l'agence de notation « Standard & Poors » a confirmé sa notation très élevée de AA+, perspective stable et l'agence « Moody's » a attribué l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 aux dépôts et Aa3 à la dette « senior unsecured » avec une perspective stable.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2018

Bien que les principaux indicateurs économiques européens soient clairement orientés à la hausse, les commentaires et déclarations récents de la Banque centrale européenne laissent croire que les taux d'intérêt à court et moyen terme resteront encore très bas tout au long de l'année 2018.

Ainsi, la Banque s'attend à une pression continue sur sa marge d'intérêt dans la mesure où les opportunités de emploi des liquidités excédentaires sont négativement impactées par l'environnement des taux bas à court terme. En revanche, et sauf retour d'une crise économique ou politique aiguë en Europe, le coût du risque de crédit pour la BCEE ne devrait pas connaître d'évolution négative significative, hormis les effets du modèle de dépréciation prospectif introduit par la norme IFRS 9 et décrits au chapitre 2.1 de ce rapport annuel.

Avec l'entrée en vigueur de la norme comptable IFRS 9 le 1er janvier 2018, et conformément aux choix opérés par la BCEE en termes de classement des portefeuilles de valeurs mobilières à revenu variable, la majeure partie des résultats sur ventes de titres à revenu variable va être enregistrée directement dans les fonds propres, sans transiter par le compte de résultat de la Banque. La lecture du compte de résultat de l'exercice 2018 et suivants devra être adaptée à cette nouvelle réalité comptable en se référant davantage à l'état du résultat global. Appliqué à l'exercice 2017 ce changement méthodologique aurait réduit le résultat sur instruments financiers de quelques 28,3 mio d'euros.

Le plan d'entreprise stratégique « Spuerkeess 2020 » sera passé en revue pour tenir compte des changements de l'environnement économique, technologique et réglementaire sans cependant remettre en cause les stratégies dans le domaine du réseau d'agences et de la banque digitale.

Les agences seront progressivement remodelées autour du nouveau concept de fonctionnement. Parallèlement, le client profitera d'une offre très complète et conviviale en matière de banque électronique. Des investissements conséquents sont prévus au budget, afin d'assurer la mise en place de cette approche « omnicanal ».

Finalement des efforts considérables seront déployés pour préparer la Banque aux défis et opportunités liés à PSD2 au sens large.

Dans un contexte économique plutôt favorable en ce début 2018, la Banque continuera à assumer son rôle d'acteur responsable au service de ses clients et de l'économie du pays, conformément aux missions lui confiées par la loi du 24 mars 1989 sur la BCEE et en continuité avec les développements du passé.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important, mettant en cause la marche normale des affaires de la Banque, ne s'est produit après la clôture de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 21 mars 2018

Pour le Comité de direction

Michel BIREL

Directeur Général adjoint

Membre du Comité de direction

Françoise THOMA

Directeur Général

Président du Comité de direction

3 ORGANES DE LA BANQUE

L'organisation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement

et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Banque sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

Conseil d'administration (composition au 1er mars 2018)

Président

M. Camille FOHL

Administrateurs

M. Paul ENSCH

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER

M. Manuel NICOLAS

M. Jean-Claude REDING

Mme Betty SANDT

Représentant du personnel

M. Georges DENNEWALD

Commissaire de surveillance

M. Bob KIEFFER

Monsieur Patrick GILLEN, Vice-président du Conseil d'administration, a démissionné du Conseil d'administration avec effet au 1er janvier 2018. Monsieur Nico RAMPONI, Représentant du Personnel, a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 1er janvier 2018.

Le Conseil d'administration de la BCEE (composition au 31 décembre 2017)

1ère rangée de gauche à droite :

M. Bob Kieffer, Mme Elisabeth Mannes-Kieffer,
M. Camille Fohl, M. Patrick Gillen, Mme Betty Sandt,

2ème rangée de gauche à droite :

M. Paul Ensch, M. Georges Dennewald,
M. Nico Ramponi, M. Jean-Claude Reding,
M. Manuel Nicolas,



Président**Membres****Comité de direction** (composition au 1er mars 2018)

Mme Françoise THOMA	Directeur Général
M. Michel BIREL	Directeur Général adjoint
M. Aly KOHLL	Directeur
M. Guy ROSSELJONG	Directeur
M. Romain WEHLES	Directeur

Réviseur d'entreprises agréé : PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg



Le Comité de direction de la BCEE

*De gauche à droite :
M. Aly Kohll, M. Guy Rosseljong,
Mme Françoise Thoma, M. Michel Birel,
M. Romain Wehles*

Déclaration sur la conformité des états financiers

Luxembourg, le 21 mars 2018

Concerne : Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article 3 de la « Loi Transparence »

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2017, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Michel BIREL
Directeur Général adjoint
Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

A. Rapport du réviseur d'entreprises

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, (la Banque) au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Notre opinion est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Banque comprennent :

Le bilan au 31 décembre 2017 ;

Le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ;

L'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date ;

Le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ;

Le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ; et

Les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement,

loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services d'audit interdits tels que visés par l'Article 5 (1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal à la Banque, sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, sont mentionnés dans la Note 4.25 des comptes annuels.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée, et incluent les risques jugés les plus importants d'anomalies significatives, y compris les risques d'anomalie significative due à une fraude. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

COMMENT NOTRE AUDIT A RÉPONDU À CETTE QUESTION CLÉ

Evaluation des instruments financiers à la juste valeur via la réserve de réévaluation

Les instruments financiers détenus à la juste valeur via la réserve de réévaluation regroupent les titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe (EUR 9,1 milliards), les titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variables (EUR 790 millions) ainsi que les parts dans les entreprises associées et dans les filiales (EUR 389 millions). Ces différents instruments financiers présentent au 31 décembre 2017 un résultat latent de 778 millions au niveau de la réserve de réévaluation et une diminution de 93 millions au niveau de l'état du résultat global de l'exercice.

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers est intrinsèquement complexe de par la nature de certains instruments, la disponibilité de prix sur un marché actif et/ou la disponibilité limitée de données observables.

Pour certains instruments, la disponibilité restreinte de ces informations augmente le degré de subjectivité dans leur évaluation. La détermination de la juste valeur implique donc un jugement de la Direction.

Au 31 décembre 2017, 92,87% de ces positions sont évaluées à la juste valeur en fonction de prix offerts sur un marché actif (niveau 1) ou via des modèles se basant sur des données observables d'un marché actif (niveau 2).

Les 7,13% restant de ces positions, principalement relatif aux instruments de capitaux propres non cotés (niveau 3), sont évaluées sur base d'estimations internes validées par la Direction.

L'évaluation des instruments financiers détenus à la juste valeur via la réserve de réévaluation est en conséquence une question clé de notre audit tant en raison de leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice que du degré de jugement nécessaire pour la détermination de la juste valeur de certains de ces actifs.

> Se référer aux notes des comptes annuels : 2.3.2.3 - la juste valeur, 2.3.3.1 - la juste valeur des instruments financiers, 3.2.3 - actifs disponibles à la vente, 4.4.2- actifs financiers disponibles à la vente, 4.6 - parts dans les entreprises associées et dans les filiales, 6.3.3 - analyse du risque de crédit sur actifs financiers et 6.4.2 - analyse de la juste valeur des instruments financiers.

Dans notre audit, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés soutenant l'identification et la surveillance du risque liés à l'évaluation des instruments financiers détenus à la juste valeur via la réserve de réévaluation.

En complément de l'examen de la séparation appropriée des tâches au sein de la Banque, nous avons contrôlé les processus de détermination des prix, de leur vérification et de leur d'approbation.

Nous avons accordé une attention particulière aux contrôles relatifs aux instruments les plus complexes.

Pour les évaluations des instruments de niveau 1 et 2, nous avons réalisé sur base d'un échantillon une valorisation indépendante de ces positions.

Pour les positions dépendantes de données non observables sur des marchés actifs ou requérant un degré supérieur de jugement (niveau 3), nous avons revu les hypothèses et méthodologies suivies par la Direction dans la détermination de leur juste valeur et sur base d'un échantillon, nous avons réalisé une valorisation indépendante.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

COMMENT NOTRE AUDIT A RÉPONDU À CETTE QUESTION CLÉ

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » de la Banque sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'éventuelles dépréciations. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 5,4 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 61,3 millions et des mouvements nets relatifs à ce dernier de EUR 7,0 millions au 31 décembre 2017.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de Direction fondé sur l'analyse effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit qui détermine leur montant et leur période de reconnaissance. Cela implique l'identification des indicateurs de détérioration, l'évaluation d'un besoin de dépréciation et l'évaluation du collatéral sous-jacent, le cas échéant.

Ce processus est par nature complexe car il se base sur des données qualitatives et quantitatives et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs de détérioration de crédit ainsi que pour la détermination du niveau de dépréciation nécessaire.

Nous avons donc considéré la dépréciation des prêts et créances au coût amorti envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans leur détermination ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière ainsi que du compte de résultat de l'exercice au 31 décembre 2017.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des taux de dépréciation spécifiques pour ces expositions individuelles.

Nos travaux ont inclus la vérification du processus d'identification des encours en souffrance au sein de la Banque, la revue périodique de ces expositions, la vérification de l'établissement d'une fiche de provision spécifique, la prise en compte d'autres indicateurs quantitatifs tels que définis par la Banque ainsi que d'autres éléments qualitatifs dans la détermination de la proposition des taux de dépréciation.

Nous nous sommes entretenus avec les responsables de départements et les membres de la Direction afin de comprendre les facteurs qui ont conduit à une dépréciation des prêts et la méthodologie appliquée pour déterminer le montant de ces dépréciations.

Pour ces prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié sur base d'un échantillon le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la prise en compte de l'existence et de la valorisation des collatéraux.

En complément, pour un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes aussi assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

> Se référer aux notes des comptes annuels : 2.3.2.2 - le coût amorti, 2.3.3.2 - dépréciations des actifs financiers (« impairment ») évalués au coût amorti, 3.2.7 - prêts et créances évalués au coût amorti, 4.3 prêts et créances au coût amorti - clientèle et 6.3.3 - analyse du risque de crédit sur actifs financiers.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de Direction et fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Comité de Direction et du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Comité de Direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels font l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Comité de Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le

principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de Direction avait l'intention de proposer au Conseil d'Administration et au Conseil de gouvernement de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures

d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de Direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise est incluse dans le rapport de gestion.

Les informations requises par l'Article 70bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la Loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 février 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 10 ans.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'Article 70bis paragraphe (1) de la Loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, le 22 mars 2018
Société coopérative
Représentée par

Julie Batsch Roxane Haas

B. Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2016	31/12/2017
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	2.687.924.387	5.527.885.100
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2.	4.105.231.598	3.671.386.893
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	4.3	19.815.745.830	20.912.775.444
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4. 4.9.	294.544.201	85.338.534
Instruments financiers dérivés de couverture	4.9.	67.895.956	93.957.657
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.10.	262.150.671	548.117.498
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	4.4.	9.805.099.257	9.134.090.462
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	4.4.	1.034.349.686	790.397.767
Titres détenus jusqu'à échéance	4.5.	4.572.783.470	3.946.383.118
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.6.	318.957.117	388.581.964
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.11.	80.022.997	46.597.287
Immobilisations corporelles à usage propre	4.12.	295.384.023	285.081.479
Immobilisations corporelles de placement	4.13.	14.311.053	13.727.120
Immobilisations incorporelles	4.14.	16.519.157	18.605.053
Impôts différés	4.15.	70.904.243	51.971.459
Autres actifs	4.16.	2.857.139	3.190.085
TOTAL de l'ACTIF		43.444.680.783	45.518.086.919

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 134 font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2016	31/12/2017
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.17.	4.741.710.246	4.776.023.875
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.18.	28.190.450.916	31.565.297.767
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4.	156.434.838	202.116.831
Instruments financiers dérivés de couverture	4.9.	894.844.009	588.498.489
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.19.	148.612.880	146.853.974
Emissions de titres	4.20.	4.769.621.682	3.713.017.053
Provisions	4.21.	459.382.313	425.757.729
Autres passifs	4.22.	56.094.521	33.345.405
Impôts courants	4.15.	55.875.415	56.502.785
Fonds de pension	4.23.	229.496.232	199.816.171
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		39.702.523.051	41.707.230.079

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2016	31/12/2017
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	39.702.523.051	41.707.230.079
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	917.141.000	780.658.062
<i>dont actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>917.245.709</i>	<i>778.228.665</i>
Réserves - Résultats non distribués	2.411.007.328	2.615.888.765
Résultat de l'exercice	240.483.936	240.784.545
Total capitaux propres	3.742.157.732	3.810.856.840
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	43.444.680.783	45.518.086.919

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 134 font partie intégrante des comptes annuels.

C. Compte de résultat au 31 décembre 2017

en euros	Notes	31/12/2016	31/12/2017
Résultat d'intérêts	5.1.	365.496.589	363.355.609
Revenu de valeurs mobilières	5.2.	61.400.538	64.554.153
Commissions	5.3.	93.429.522	103.133.400
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		520.326.649	531.043.163
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4.	13.165.244	33.545.611
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5.	16.158.993	9.660.650
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6.	2.369.213	4.840.448
Résultat sur opérations de couverture	5.7.	1.520.235	2.619.890
Différences de change		11.614.777	8.567.479
Autres produits d'exploitation	5.8.	9.662.534	19.872.498
Autres charges d'exploitation	5.8.	-1.122.154	-3.204.183
PRODUIT BANCAIRE		573.695.491	606.945.555
Frais du personnel	5.9.	-199.079.628	-207.297.523
Autres frais généraux administratifs	5.10.	-82.624.951	-87.852.391
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.11. 5.12. 5.13.	-29.330.069	-33.054.808
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		262.660.843	278.740.833
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.14.	581.529	15.774.365
Dotations aux/Reprises de provisions	5.15.	32.958.982	719.445
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		296.201.354	295.234.643
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée		338.072	1.081.909
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.16.	-56.055.490	-55.532.006
RESULTAT DE L'EXERCICE		240.483.936	240.784.545

D. Etat du résultat global au 31 décembre 2017

en euros	31/12/2016	31/12/2017
RESULTAT DE L'EXERCICE	240.483.936	240.784.545
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-57.411.928	4.397.501
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-71.218.221	10.676.221
Impact impôts différés	13.806.293	-6.278.720
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-81.974.176	-136.482.938
Actifs financiers disponibles à la vente	-77.369.324	-127.255.882
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-63.982.106	-93.387.335
- <i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-13.387.218	-33.868.547
Couverture de flux de trésorerie	-333.448	3.427.007
Impact impôts différés	-4.271.404	-12.654.063
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-139.386.104	-132.085.437
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	101.097.832	108.699.108

E. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2017

Au cours de l'exercice 2017, la Banque a affecté EUR 40.000.000 (même montant qu'au cours de l'exercice 2016) de son résultat 2016 à l'Etat. Les fonds propres ont été renforcés par une affectation en réserve d'un montant de EUR 200.483.936.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2017	173.525.467	2.411.007.328	917.141.000	240.483.936	3.742.157.732
Affectation du résultat 2016	-	240.483.936	-	-240.483.936	-
Résultat net de l'exercice 2017	-	-	-	240.784.545	240.784.545
Distribution pour l'exercice 2016	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	4.397.501	-	-	4.397.501
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-139.017.044	-	-139.017.044
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	2.534.106	-	2.534.106
Au 31 décembre 2017	173.525.467	2.615.888.765	780.658.062	240.784.545	3.810.856.840

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2016	173.525.467	2.278.626.093	999.115.177	229.793.163	3.681.059.900
Affectation du résultat 2015	-	229.793.163	-	-229.793.163	-
Résultat net de l'exercice 2016	-	-	-	240.483.936	240.483.936
Distribution pour l'exercice 2015	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-57.411.928	-	-	-57.411.928
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-81.735.089	-	-81.735.089
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-239.087	-	-239.087
Au 31 décembre 2016	173.525.467	2.411.007.328	917.141.000	240.483.936	3.742.157.732

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 134 font partie intégrante des comptes annuels.

F. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2017

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.685.668.850	5.525.500.027
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.217.012.620	1.376.072.568
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	1.656.102.720	1.831.874.968
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	98.512	-
Total	5.558.882.703	8.733.447.563

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours et dont le risque de changement de juste valeur est non-significatif.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Intérêts reçus	851.397.434	880.802.566
Intérêts payés	-460.628.829	-524.561.636
Revenus de valeurs mobilières	61.400.538	64.554.153
Commissions reçues	141.469.508	145.997.919
Commissions payées	-48.039.986	-42.864.519
Autres produits d'exploitation	9.262.664	19.872.060
Autres charges d'exploitation	-1.116.150	-2.164.447
Impôts courants	-56.055.490	-55.532.006
Autres frais généraux administratifs	-268.744.921	-281.179.449
Sous-total	228.944.768	204.924.641

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2016	31/12/2017
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	977.657	1.462.494
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-262.111.459	-286.638.122
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	190.322.896	562.513.203
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-11.586.105	11.956.183
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	253.898.787	616.312.337
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	-861.414.305	-992.194.128
Instrument financiers dérivés de couverture	-360.283	13.957.560
Autres actifs	-34.579.378	-34.964.759
Sous-total	-724.852.190	-107.595.233

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2016	31/12/2017
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	15.098.900	7.893.982
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	148.056.795	-348.422
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	297.626.090	37.634.720
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	1.207.129.591	3.377.785.920
Instrument financiers dérivés de couverture	76.533.167	11.636.219
Autres passifs	-174.856	-56.636.576
Emissions de titres	-998.507.757	-1.055.884.807
Sous-total	745.761.929	2.322.081.037
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	249.854.507	2.419.410.445

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-173.827.950	-1.100.000
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	13.203.458	32.979.060
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable - Filiales	1.158	4.761
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-980.895.637	-896.517.406
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.053.680.838	1.523.141.920
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-36.703.183	-23.392.789
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-124.541.317	635.115.547

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 134 font partie intégrante des comptes annuels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-25.000.000	-
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-65.000.000	-40.000.000

Réconciliation des flux des activités de financement :

en euros	01/01/2016	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2016
Produits de l'émission de passifs subordonnés	127.711.752	-25.000.000	-1.232.068	101.479.685

en euros	01/01/2017	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2017
Produits de l'émission de passifs subordonnés	101.479.685	-	-508.644	100.971.040

Variation nette de trésorerie :

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	249.854.507	2.419.410.445
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-124.541.317	635.115.547
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-65.000.000	-40.000.000
Variation nette de trésorerie	60.313.190	3.014.525.992

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Situation au 1er janvier	5.672.599.757	5.558.882.703
Variation nette de trésorerie	60.313.190	3.014.525.992
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-174.030.244	160.038.868
Situation au 31 décembre	5.558.882.703	8.733.447.563

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 134 font partie intégrante des comptes annuels.

G. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2017

1. INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « La Banque »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

La Banque est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014 avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de la BCEE.

Le siège de la Banque est situé 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de la Banque pour le courant de l'exercice 2017 était de 1.820 personnes (1.796 personnes en 2016), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 mars 2018.

2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels pour l'exercice 2017 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL »

(« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.7 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Banque, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des investissements disponibles à la vente, des actifs financiers détenus à des fins de transaction, des instruments financiers dérivés et des actifs du fonds de pension.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8 sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe émis à la même date que le présent rapport.

a) Normes nouvelles ou révisées adoptées par la Banque

Les normes suivantes, dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2017, ont été adoptées par la Banque mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes annuels. Il s'agit en l'occurrence des normes :

- IAS 7 (amendement) : « Initiative concernant les informations à fournir »,
- IAS 12 (amendement) : « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ».

b) Les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2017, n'ont pas encore été adoptées par la Banque. Il s'agit des normes :

- IFRS 9 : « Instruments Financiers »,
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- IFRS 16 : « Contrats de location ».

c) Normes nouvelles, révisées ou interprétations, pertinentes pour la Banque qui ne sont pas encore d'application et qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 2 (amendement) : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2014-2016 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IAS 40 (amendement) : « Transfert des immeubles de placement »,
- IFRS 9 (amendement) : « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »,
- IAS 28 (amendement) : « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »,
- IFRIC 22 : « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »,
- IFRIC 23 : « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »,
- IFRS 15 (amendement) : « Clarification d'IFRS 15 »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2015-2017 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

d) Analyse qualitative et quantitative d'IFRS 9

Avec l'adoption de la norme IFRS 9 par le Parlement Européen en date du 22 novembre 2016, la Banque livre ci-après le détail sur l'implémentation, les choix méthodologiques retenus ainsi que l'impact sur les fonds propres et les reclassifications IAS 39 vers IFRS 9 :

o Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de la Banque prévoit de garder les actifs jusqu'à l'échéance, et ceci indépendamment du produit :

- Les positions de titres obligataires acquises sont en principe conservées jusqu'à l'échéance. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par la BCEE, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI (« solely payments of principal and interest ») qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :
 - Portefeuille **HTC (« Hold to collect »)** avec évaluation au coût amorti : Le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal (IFRS 9 4.1.2). Des ventes sont autorisées dans les cas suivants (IFRS 9 B4.1.2C-B4.1.4) :
 - l'impact est non-significatif,
 - si l'impact est significatif alors les ventes doivent être peu fréquentes,
 - elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.
 - Portefeuille **HTCS (« Hold to collect and sell »)** avec réévaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation : Il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec des possibilités de ventes en fonction des opportunités de réalisation de plus-values. Le test du SPPI doit également être respecté. Contrairement au portefeuille HTC qui se base sur les objectifs de gestion, le portefeuille HTCS se base sur les résultats observés de la Banque. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation. Actuellement ce modèle d'affaires n'est pas exploité par la Banque.
 - Portefeuille **FVTPL (« Fair value through profit or loss »)** avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :
 1. Font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation actuel. IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois.
 2. Font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat.

- Pour les instruments de capitaux propres, la Banque a opté pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique des capitaux propres, sans passage par le compte de résultat. La constitution de corrections de valeur n'est pas prévue sous cette option.
- Les prêts octroyés par la Banque ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. La Banque n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en cours.

L'activité prêts de la Banque est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

o Suivi du respect des modèles d'affaires

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par la Banque négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors une procédure de reclassement du portefeuille concerné vers le modèle HTCS. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

Au-delà de ces seuils, la Banque a défini des seuils d'alerte en prenant en compte les observations historiques des années 2013 à 2016, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au sous-comité des Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devra nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les sous-comités ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

o Implémentation du test dit du « SPPI »

Les instruments financiers sous forme de titres à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier,
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps,
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La Banque a procédé à une revue de l'ensemble de ses instruments financiers sous forme de titres à revenu fixe et a mis en place une classification en titres SPPI compliant et en titres non-SPPI compliant par l'introduction d'un « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de la Banque et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir. Ainsi, un instrument financier acquis par la Banque en plusieurs opérations et sur une période de temps plus longue pourra se voir classé à l'acquisition aussi bien en SPPI qu'en non-SPPI compliant.

Pour les instruments financiers de type prêt, le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- Le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor » et des options de remboursement anticipé.
- Le rendement doit être basé sur la valeur temps (« time value of money ») plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour le test SPPI des prêts, la Banque distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement de la même manière pour déterminer le respect du critère du SPPI.

o La mise en place de la nouvelle procédure de corrections de valeur

La mise en place de la deuxième phase d'IFRS 9 reprend l'ensemble des produits du modèle HTC respectant le critère dit du SPPI ainsi que les engagements enregistrés au hors bilan. Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » comprend toutes les expositions dont le risque de crédit est resté inchangé ou ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception »).

Correction de valeur = « Expected Credit Loss » à 1 an

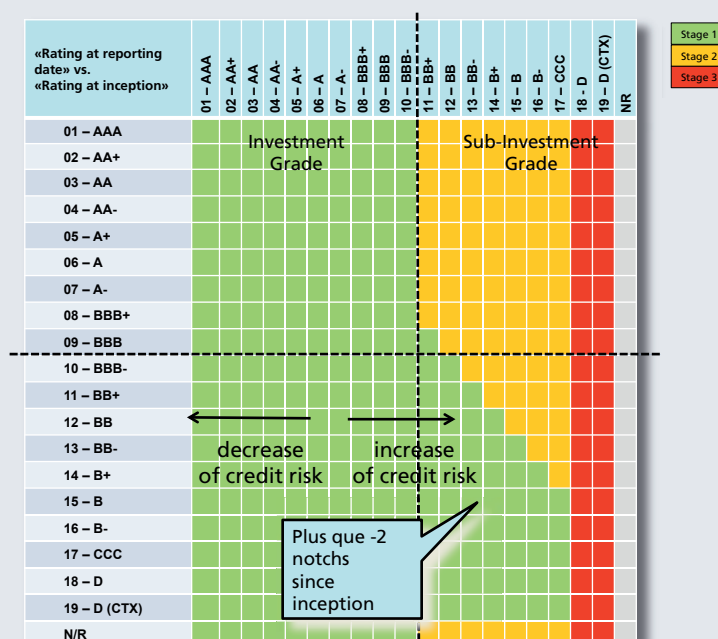
- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :
 - sont « non-performing » hors défaut selon la définition CRR;
 - ont été restructurées selon la définition de l'ABE ;
 - sont « Past-Due » pendant 30 jours consécutifs par retard sur une échéance de remboursement contractuelle de prêt ou un dépassement en compte à vue ;
 - ont subi une dégradation de leur notation interne ≥ 3 notches « since initial recognition » et affichent une notation « sub-investment grade » à la date de reporting.

Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss »

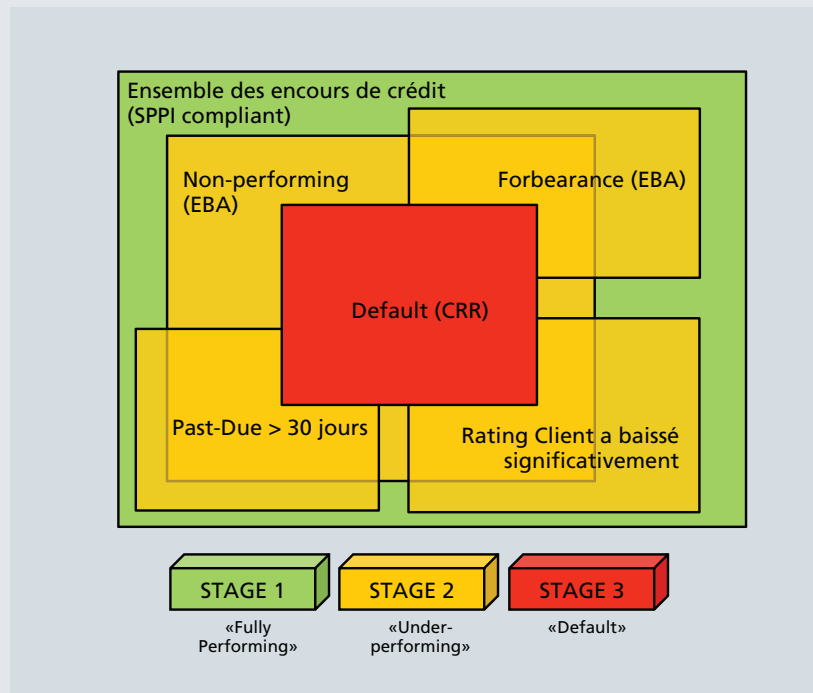
- le « stage 3 » reprend les encours en défaut selon la définition CRR. Les impacts de la nouvelle norme sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 3 » sont moins importants que ceux sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 1 » ou « stage 2 ». En effet, le calcul des corrections de valeur appliqué conformément à la norme IAS 39 tient déjà compte des pertes résultant des flux futurs réestimés suite à l'entrée en défaut d'une exposition.

Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)

Matrice d'affectation des « stages » initiaux et de migration en cas d'augmentation significative du risque de crédit :



Le graphique et le tableau ci-dessous détaillent la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Notions	Explications	Stage IFRS9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> · Pas d'arriérés de paiement, mais « unlikelihood to pay », dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite) · Retard > 1 mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 500 pendant 90 jours 	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard > 1/2 mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours, ou · Critères qualitatifs (p.ex.: bilan récent manque ou publication de résultats décevants) 	STAGE 2
3. « Forbearance / renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	<ul style="list-style-type: none"> · Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance, diminution de taux) <u>et</u> client en difficulté financière (proxy : rating interne) 	STAGE 2
4. « Past-Due »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA) 	STAGE 2
5. Rating interne	<ul style="list-style-type: none"> · Dégradation du rating interne en sub-investment grade (inférieur à BBB) 	STAGE 2

Contagion et période probatoire : La Banque applique la contagion pour l'ensemble des défauts. Ainsi, tous les engagements d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». La contagion n'est pas appliquée pour les « stages 1 et 2 ». Le tableau ci-dessous livre les informations quant aux périodes probatoires :

Modèle	Evénements	Conditions	Stage 3 vers Stage 2	Stage 2 vers Stage 1
Retail	Amélioration du rating	Absence de nouveaux éléments négatifs	6 mois	6 mois
	« Forbearance »	Remboursement régulier pendant 2 ans	immédiat	2 ans au moins
	Autres	Non	Non	Non
Wholesale	Amélioration du rating	Absence de nouveaux éléments négatifs	Analyse individuelle de chaque contrepartie	Analyse individuelle de chaque contrepartie
	« Forbearance »	Remboursement régulier pendant 2 ans	immédiat	2 ans au moins
	Autres	Non	Non	Non

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue découle de facteurs qui sont déjà estimés actuellement pour le calcul de la charge en capital.	$ECL = PD_1 \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<p>PD1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière)</p> <p>LGD1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine</p> <p>Exposure(t0) = Exposure au début de la période</p>
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (« lifetime expected loss »).	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_k \cdot \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<p>PDk tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière).</p> <p>L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i.</p> <p>La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</p>
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés.	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_k \cdot \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<p>PDk = 100%</p> <p>L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i.</p> <p>La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</p>

Les principes de base appliqués par la Banque sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont déviés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PIT) et « forward looking », la Banque a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario baseline, adverse et optimiste.

Les *probabilités de défaut (PD)* sont déterminées à l'aide de projection du PIT Index à partir d'une fonction par classe d'exposition ou à partir d'un tableau basé sur un jugement d'expert. La projection du PIT Index dépend donc de la projection de variables macroéconomiques qui, elles, sont fonction d'un scénario macro-économique simulé.

Pour évaluer la correction de valeur « lifetime » d'un produit, une *PD conditionnelle* est déterminée, représentant la probabilité qu'une exposition tombe en défaut pendant l'année k des n années restantes.

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. La Banque utilise une approche PIT.

La Banque a recours à trois scénarii, un *scénario baseline*, pondéré à 60% et calibré sur base des prévisions du FMI pour le portefeuille national et de l'OCDE pour le portefeuille international, *un scénario optimiste et un scénario adverse* pondérés à 20% chacun. Les scénarios optimiste et adverse ont été dérivés sur base de scénarios historiques reflétant respectivement des phases de croissance et de crise.

o Impact chiffré

La Banque livre un comparatif de ses stocks des corrections de valeur IAS 39 et des stocks de corrections de valeur IFRS 9 et l'impact de la « first time adoption » dans les capitaux propres :

Rubriques	Stock de correction de valeur IAS 39	Stock de correction de valeur IFRS 9			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	total
Prêts et créances au coût amorti	93.085.687	17.535.466	41.434.090	78.944.715	137.914.271
Valeurs mobilières à revenu fixe et variables	25.694.467	7.207.851	172.044	8.362.241	15.742.136
Garanties et autres engagements	995.111	10.862.265	3.262.743	1.071.132	15.196.140
Total	119.775.265	35.605.583	44.868.877	88.378.088	168.852.547

Rubriques	IAS 39	FTA IFRS 9	IFRS 9
Capital souscrit	173.525.467	-	173.525.467
Réserve de réévaluation	780.658.062	-89.851.837	690.806.225
Réserves - Résultats non distribués et Résultat de l'exercice	2.856.673.310	-31.364.092	2.825.309.218
Total capitaux propres	3.810.856.839	-121.215.929	3.689.640.911

Ainsi, la mise en place d'IFRS 9 fait accroître l'encours des stocks de corrections de valeur de EUR 119,8 millions à EUR 168,9 millions. Parallèlement, les capitaux propres diminuent de EUR 3.810,9 millions à EUR 3.689,7 millions dû à l'effet combiné de l'impôt, des changements de classification, de valorisation des différents portefeuilles et des changements de correction de valeur.

e) En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Cette norme établit les principes de comptabilisation des revenus et s'applique à tous les contrats à l'exception des contrats liés aux instruments financiers, contrats crédit-bail et assurance. Le principe de base requiert que les revenus soient constatés dans la mesure où les obligations de prestation sont atteintes. Ainsi, la norme donne l'indication que des revenus variables ne sont à comptabiliser que si le revirement de l'événement déclencheur est peu probable. Ce principe pourrait affecter le moment de la comptabilisation de revenus basés sur la performance. La Banque, après avoir analysé ses contrats avec la clientèle, n'a pas décelé de contrats ayant un impact sur l'application de cette norme.

f) L'implémentation de la norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable à partir du 1er janvier 2019 a été lancée par la Banque. Ainsi, la Banque est en train de passer en revue l'ensemble des contrats tombant sous cette norme et, en particulier, les contrats de location d'immeubles.

2.2 TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de la BCEE est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de tran-

saction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires classés en « actifs disponibles à la vente », les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2016	31/12/2017
CHF	1,0747	1,1686
GBP	0,8578	0,8874
JPY	123,2500	134,8300
SEK	9,5720	9,8362
USD	1,0547	1,1984

2.3 OPÉRATIONS BANCAIRES

2.3.1 Comptabilisation et évaluation initiales

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Suivant la définition de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés, incorporés dans d'autres instruments financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

2.3.2 Evaluation ultérieure

L'évaluation des instruments financiers se fera en fonction des caractéristiques des instruments financiers ainsi que de leur appartenance à une catégorie d'évaluation. Les catégories d'évaluation retenues sont les suivantes : instruments financiers détenus à des fins de transaction ou de couverture, actifs finan-

ciers détenus jusqu'à échéance, actifs financiers disponibles à la vente, instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat et prêts et créances.

2.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

2.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur dans le cas où il y a indication objective de perte de valeur de l'actif considéré.

2.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, la Banque a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : la Banque applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, la Banque calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à la Banque « Debit value adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.

Le modèle de valorisation se base sur les expositions issues des calculs réglementaires tout en utilisant les mêmes concepts :

- « Exposure at Default » (« EaD »),
- « Loss Given Default » (« LGD »),
- « Probability of Default » (« PD »).

- actifs financiers :

- valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.

- valeurs mobilières à revenu variable :

- pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
- pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par la Banque d'une valeur d'évaluation par une analyse détaillée des derniers comptes annuels et par la prise en compte des prix d'éventuelles transactions récentes.

- passifs financiers :

les émissions d'EMTN de la Banque sont classées au coût amorti. En vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

2.3.3 Jugements et estimations comptables

Dans le cadre de la mise en place des principes comptables suivant les normes IFRS, la Banque a dû faire appel, dans certains cas, à des jugements ainsi qu'à des estimations dans la détermination des montants renseignés dans les comptes annuels.

Les cas les plus significatifs pour lesquels respectivement des jugements et des estimations, ont dû être appliqués sont :

2.3.3.1 La juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Marché actif et inactif

La Banque détermine l'activité et l'inactivité d'un marché de valeurs mobilières à revenu fixe à partir des 5 critères suivants :

- pourcentage de détention du volume de l'émission ;
- cotation fournie par un minimum de 2 acteurs dans le marché ;
- « minimum bid size » global observé supérieur ou égal à EUR 2 millions ;
- écart observé entre les prix « bid » et « ask » observés inférieur à 200 points de base ;
- écart entre le prix « bid » et « ask » pour le prix représentatif (p.ex. Bloomberg Generic Price) inférieur à 250 points de base.

Lorsque le marché est considéré comme étant actif, c. à d. si au moins 4 des 5 critères sont respectés, la Banque utilise les prix d'une source de cotation officielle. Dans le cas d'une émission pour laquelle les critères mis en place par la Banque permettent de conclure que le marché est inactif (à partir de 2 critères non respectés), la Banque calcule d'abord un prix par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted Cash flow method ») à partir de courbes de taux d'intérêt et de « spread » déterminés en fonction de la qualité de l'émetteur. Le prix ainsi calculé est ensuite pondéré avec une indication de prix fourni par une source de cotation, même si l'indication de prix est issue d'un marché pour lequel la Banque a, compte tenu de son analyse marché actif/inactif, émis un doute sur son caractère actif.

Hiérarchie de juste valeur

La Banque utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par la Banque, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- Juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- Juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- Juste valeur de niveau 3 : les données en entrée des modèles de détermination de la juste valeur de niveau 3 sont principalement des données qui ne sont pas directement observables sur un marché. Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes.

Pour déterminer cette hiérarchisation, la Banque a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS),
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap,
- cours de change des devises,
- indices boursiers,
- « credit spreads » des différentes contreparties.

2.3.3.2 Dépréciations des actifs financiers (« impairment ») évalués au coût amorti

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

Pour les dossiers de la banque de détail (« retail banking »), l'estimation du montant irrécouvrable sur des dossiers spécifiques est effectuée à partir d'observations de pertes historiques, alors qu'un jugement d'expert effectué dossier par dossier permet de déterminer le montant irrécouvrable de la clientèle professionnelle (« wholesale banking »), tout en tenant compte d'un éventuel collatéral. Une correction de valeur spécifique est enregistrée en conséquence.

En ce qui concerne les « indications objectives de dépréciation » telles que déterminées par les normes IFRS, la Banque les assimile à la notion d'« entrée en défaut » par application des règles internes de gestion du risque de crédit définies pour le calcul du ratio d'adéquation des fonds propres selon la « Capital Requirements Regulation » (CRR).

La Banque constitue par ailleurs des « corrections de valeur sur base collective » sur les créances non identifiées sur base individuelle comme étant en défaut, afin de tenir compte du risque de crédit progressif après la date d'octroi du crédit.

Pour calculer cette correction de valeur collective, la Banque se base sur les données historiques des pertes réalisées sur le porte-

feuille de crédit. Elle détermine ainsi la probabilité de défaut pour les différents types de prêts en fonction de la durée qui s'est écoulée dans la relation de crédit entre l'octroi du prêt et l'entrée en défaut.

La correction de valeur collective, encore appelée dépréciation « Incurred But Not Reported » (IBNR), porte sur l'ensemble des actifs qui n'ont pas subi de dépréciation individuelle et appartenant à la rubrique « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle ».

La méthodologie appliquée pour déterminer la correction de valeur collective est basée sur le concept de la perte attendue et se définit comme le produit de l'engagement à la date de calcul de la provision (EaD) par la probabilité de défaut estimée sur base des données historiques (PD) et la perte en cas de défaut (LGD) telle qu'elle est calculée pour la CRR.

En application des normes IFRS, la Banque prend en compte l'incidence de l'évolution des conditions économiques en appliquant des LGD « best estimate » qui surpondèrent les LGD du passé récent par rapport à ceux du passé plus lointain.

2.3.3.3 Dépréciations des actifs disponibles à la vente

La Banque considère les valeurs mobilières du portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » (AFS) comme dépréciées, lorsqu'elle s'attend à une baisse durable des flux de trésorerie futurs contractuels en raison d'« indications objectives de dépréciation ».

Parmi les « indications objectives » figurent :

- les problèmes de trésorerie suite à un ou des retards respectivement de paiement et de remboursement,
- la baisse des notations en-dessous d'un seuil critique (B+),
- la dégradation de la solvabilité.

Dans cette optique, la chute du prix de plus de 20% déclenche automatiquement un test de dépréciation, indépendamment de la présence ou non d'« indications objectives ».

Lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu fixe, la différence entre le prix d'évaluation et le coût amorti sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

De même, lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu variable, la différence entre le prix d'évaluation et le coût d'acquisition sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Pour ce qui est des critères objectifs de dépréciation des valeurs mobilières à revenu variable, la Banque n'enregistre une dépréciation que si la juste valeur est durablement inférieure au coût historique. Le suivi, la valorisation et la décision d'appliquer une dépréciation de ces positions se fait par un groupe d'experts en fonction des critères suivants :

- évolution du cours de bourse pour les actifs cotés, respectivement prix de transaction récent,
- évolution de l'actif net sur base des résultats publiés pour les valeurs mobilières non cotées,
- perspectives d'évolution de la contrepartie en termes de modèle d'affaires, chiffres d'affaires et par jugements d'experts.

2.3.3.4 Dépréciations des actifs détenus jusqu'à échéance

Pour les actifs détenus jusqu'à échéance, la Banque applique le même principe en matière de dépréciation que pour les valeurs mobilières à revenu fixe de la catégorie actifs disponibles à la vente.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

La Banque utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, la Banque élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice.

Opérations d'investissement

Les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Opérations de financement

Les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

3. INFORMATIONS SUR LES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES AUX RUBRIQUES DU BILAN

3.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 LES INSTRUMENTS FINANCIERS

3.2.1 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme des prix sont classés respectivement comme actifs et comme passifs détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie les valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par la norme IAS 39, la Banque considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance

Les titres à échéance déterminée et activement cotés en date d'acquisition, que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont comptabilisés sous la rubrique « titres détenus jusqu'à échéance » au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif avec intégration en résultat des primes et décotes étalées sur la durée de vie de l'actif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur (« impairment »). L'étalement des décotes et des primes se fait à la rubrique « résultat d'intérêts » au compte de résultat.

Les conditions de classement en actifs détenus jusqu'à échéance ainsi que les règles strictes de tenue du portefeuille en termes de conditions de transfert et de restrictions de vente ont conduit la Banque à limiter l'utilisation de ce portefeuille. Les actifs détenus jusqu'à échéance, et donc non évalués à la juste valeur, ne sont

pas exposés à un risque de variation des taux d'intérêts et ne peuvent dès lors pas être couverts contre ce risque. En revanche, ils peuvent être couverts contre le risque de change et contre le risque de crédit. La Banque investit principalement en titres émis ou garantis par des émetteurs de première qualité, étatiques ou bancaires, dans le cadre de sa politique « asset liability management » (ALM).

La Banque s'est dotée d'une procédure en conformité avec la norme IAS 39 AG 22 (a) détaillant les conditions de ventes avant échéance pour satisfaire à la condition énoncée au paragraphe 9 de la présente norme et pour ne pas susciter le doute quant à l'intention de l'entité de conserver ses autres placements jusqu'à leur échéance.

3.2.3 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente correspondent aux positions qui ont été désignées initialement comme telles, respectivement à celles qui n'ont pas été classées dans l'une des quatre autres catégories d'actifs « actifs détenus à des fins de transaction, actifs détenus jusqu'à échéance, actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou créances évaluées au coût amorti » lors de la comptabilisation initiale.

La catégorie des actifs disponibles à la vente inclut des valeurs mobilières à revenu fixe, les crédits cotés sur un marché actif ainsi que les valeurs mobilières à revenu variable, notamment les investissements en actions et en SICAV. La Banque a par ailleurs opté pour l'évaluation à la juste valeur, selon la norme IAS 39, des participations dans les sociétés associées et les filiales en assimilant lesdits investissements à la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente pour les besoins des comptes annuels individuels. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans le résultat d'intérêts. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « revenu de valeurs mobilières » du compte de résultat à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

L'évaluation des positions disponibles à la vente se fait à leur juste valeur sur base des prix offerts (« bid price ») pour les titres cotés sur un marché actif ou par l'utilisation de modèles se basant sur

des données de marché observables ou des estimations internes. Les plus ou moins-values latentes dégagées par les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées en fonds propres dans la rubrique « réserve de réévaluation ». Les dépréciations d'actifs sont renseignées au compte de résultat et ne figurent par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Lors de la cession d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat réalisé est enregistré au compte de résultat à la rubrique « résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat ». Si la Banque détient plusieurs investissements dans le même titre, les sorties du stock s'effectueront suivant la méthode « first in - first out » (FIFO).

Les plus ou moins-values latentes et réalisées sur valeurs mobilières à revenu fixe sont dégagées en comparant la juste valeur de l'obligation à son coût amorti. En ce qui concerne les valeurs mobilières à revenu variable, le coût d'acquisition, y compris les frais de transaction, est comparé à la juste valeur pour dégager le résultat.

Les obligations qui font partie du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente et qui sont couvertes contre les variations du taux d'intérêt connaissent un traitement particulier exposé au point suivant.

3.2.4 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des actifs disponibles à la vente et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

La Banque classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par la Banque pour l'opération en question ;

- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés du type IRS.

3.2.5 Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

La Banque désigne des actifs et passifs financiers à structures non étroitement liées et de ce fait non éligibles à l'origine pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés, en tant qu'instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Par cette désignation de l'instrument financier actif ou passif, la Banque compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat de la Banque au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Cette nouvelle catégorie a été mise en place par la Banque avec effet au 1er janvier 2016 pour les nouvelles acquisitions d'actifs financiers et pour les nouvelles émissions de passifs financiers.

3.2.6 Opérations sur titres : mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres

3.2.6.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan et sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, comme des actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat, comme des actifs financiers disponibles à la vente ou comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

La Banque conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La

contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et créances au coût amorti ».

La Banque effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.2.6.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.2.7 Prêts et créances évalués au coût amorti

Les prêts et créances évalués au coût amorti se définissent comme étant des actifs financiers intégrant des paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances à échéance fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces instruments financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque trimestre, à travers différents indicateurs :

- défaut : cet indicateur a été transposé suivant la définition de la CRR et est utilisé depuis des années ;
- non-performing : cet indicateur a été transposé suivant la définition de l'Autorité bancaire européenne (ABE) publiée en 2014 ;
- forbearance (Restructuration) : cet indicateur a été transposé début 2014 conformément à la définition de l'Autorité bancaire européenne ;
- contagion de groupe : en cas de défaut, le besoin d'étendre le défaut à d'éventuelles autres entités du groupe est systématiquement évalué ;

- indicateurs basés sur le bilan de la clientèle professionnelle, comme par exemple :
 - fonds propres insuffisants ;
 - baisse significative du chiffre d'affaires ;
 - capacité d'autofinancement négative.

A l'issue du test de dépréciation, la Banque prend une décision individuelle de dépréciation ou non de chaque dossier sous revue. Le niveau de dépréciation dépend notamment des garanties réelles et personnelles, valorisées en appliquant des « haircuts » prudents, et de la capacité de remboursement estimée du client en question.

La norme IAS 18 impose de considérer les frais de dossier comme des frais d'origination à intégrer au calcul du taux d'intérêt effectif. La méthode actuarielle consiste à étaler les frais et commissions significatifs attachés aux créances à taux fixe sur la durée de vie de l'actif et à les comptabiliser comme un ajustement du taux de rendement effectif de l'actif auquel ils sont attachés.

La Banque ayant opté pour l'évaluation au coût amorti des créances non représentées par un titre, l'évaluation en fonction de la courbe de taux d'intérêt ne se fait que dans le cas d'une couverture du prêt par un instrument dérivé et lorsque la Banque a formellement désigné l'opération comme opération de couverture en accord avec les normes IFRS.

Les actifs financiers à revenu fixe négociés sur un marché inactif et destinés à être détenus jusqu'à leur échéance font également partie de la catégorie des « prêts et créances au coût amorti ».

3.2.8 Marché interbancaire

3.2.8.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisée au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.8.2 Emissions de titres

Les émissions de la BCEE sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », la Banque émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

La Banque a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, la Banque applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat.

3.2.9 Dépréciation des actifs financiers

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

En ce qui concerne les actifs évalués au coût amorti, le montant recouvrable est net de tout nantissement ou garantie et correspond à la valeur des flux futurs ré-estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial ou au dernier taux d'intérêt effectif disponible pour les instruments à taux variable. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, le montant recouvrable correspond soit à la juste valeur, soit à la valeur actualisée des flux futurs estimés au taux de marché applicable à un actif financier similaire.

Les dotations pour dépréciation du portefeuille disponible à la vente et des créances sont comptabilisées à l'actif en diminution de la rubrique concernée.

On distingue 2 catégories de dépréciation :

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base individuelle :

le montant de la dépréciation d'un actif est le résultat de la différence entre sa valeur bilantaire et sa valeur recouvrable. Les actifs financiers sont évalués contrat par contrat. Cependant, les actifs financiers de faible montant, tels que les prêts à la consommation qui présentent des caractéristiques de risques similaires, sont en principe regroupés afin de procéder à une évaluation globale du taux de dépréciation.

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base collective :

les normes IFRS prévoient, en l'absence de corrections de valeur sur base individuelle, la constitution de corrections de valeur sur base collective pour couvrir le risque de perte potentielle lorsqu'il existe une ou plusieurs indications objectives de perte probable dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts accordés, non utilisés à la date de clôture. A l'heure actuelle, la Banque n'applique ce principe qu'à la clientèle « retail » renseignée au portefeuille des « Prêts et créances évalués au coût amorti ». Afin de calculer les corrections de valeur sur base collective, la Banque se base sur l'expérience et les données historiques de pertes réalisées. La probabilité de défaut pour les différents types de prêts est calculée en fonction de la durée entre l'octroi du prêt et son entrée en défaut.

Lorsque la Direction estime, sur base d'indications objectives, qu'un actif financier est totalement irrécouvrable, il est entièrement déprécié par dotation du complément nécessaire à la dépréciation éventuelle existante. Si, par la suite, des rentrées de fonds sont actées sur cet actif, elles sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « autres produits d'exploitation ».

3.2.10 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et divers.

3.2.11 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

La Banque comptabilise les commissions en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées au compte de résultat sur la durée de la prestation rendue (frais de dossiers sur prêts, frais de transaction,...) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées au compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, la Banque y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. La Banque applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :	
• Composant gros-œuvre	30 - 50 ans
• Composant parachèvement 1	30 ans
• Composant parachèvement 2	10 ans
• Composant autres	10 - 20 ans
- matériel informatique :	4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels :	de 2 à 10 ans
- véhicules :	4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant autres reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de la Banque sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Banque considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit essentiellement de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.5 LES CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

3.5.1 La Banque est locataire

La Banque a essentiellement conclu des contrats de location simple pour la location de ses immeubles ou équipements. Les loyers de location sont comptabilisés au compte de résultat. S'il est mis fin anticipativement à un contrat de location, les pénalités à payer sont comptabilisées en tant que charges de l'exercice au cours duquel la résiliation est survenue.

3.5.2 La Banque est bailleuse

Lorsque la Banque donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et créances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

3.6 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. La Banque accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.6.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restant dus à la clôture.

3.6.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

3.6.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la loi organique du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, les agents-employés bénéficient d'un supplément de pension, à charge de l'établissement, s'ils se trouvent dans les conditions ouvrant droit au régime de pension des fonctionnaires de l'État. Les suppléments de pension concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Par ailleurs, les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Le montant d'une prestation d'un agent fonctionnaire résulte de l'application du régime de pension des fonctionnaires de l'État. En revanche, le montant de la prestation d'un agent-employé résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'État et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la Banque correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
 - la variation des écarts actuariels ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

Les écarts actuariels sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajonissement de 5 ans.

3.6.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- Instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- liquidité :
 - toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple les parts de fonds d'investissement spécialisé, de société d'investissement en capital à risque, ... et des biens immobiliers et des terrains.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 65% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. Accessoirement, « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 35% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 10% des actifs bruts pour les autres instruments. Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments financiers du marché monétaire éligibles porteront une note minimale de BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) ; de même, l'émetteur devra être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

Toute modification de la politique d'investissement est sujette à l'approbation préalable du Conseil d'administration de la CLP et de l'Autorité de contrôle.

3.7 PROVISIONS

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour la Banque une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La Banque comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-Gaap » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, la Banque déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remploi acquis ou constitués par l'entreprise ;
- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) : il s'agit de la constitution, en franchise provisoire d'impôt, d'une provision visant à honorer les engagements de la Banque qui découlent de son adhésion à l'AGDL, système luxembourgeois de garantie des dépôts en vigueur jusqu'en 2015.

Depuis lors, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie

des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

La Loi remplace le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la Banque au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, ses obligations vis à vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de sa contribution au « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et au « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est en train d'être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions se font par versement annuel entre 2016 et 2018.

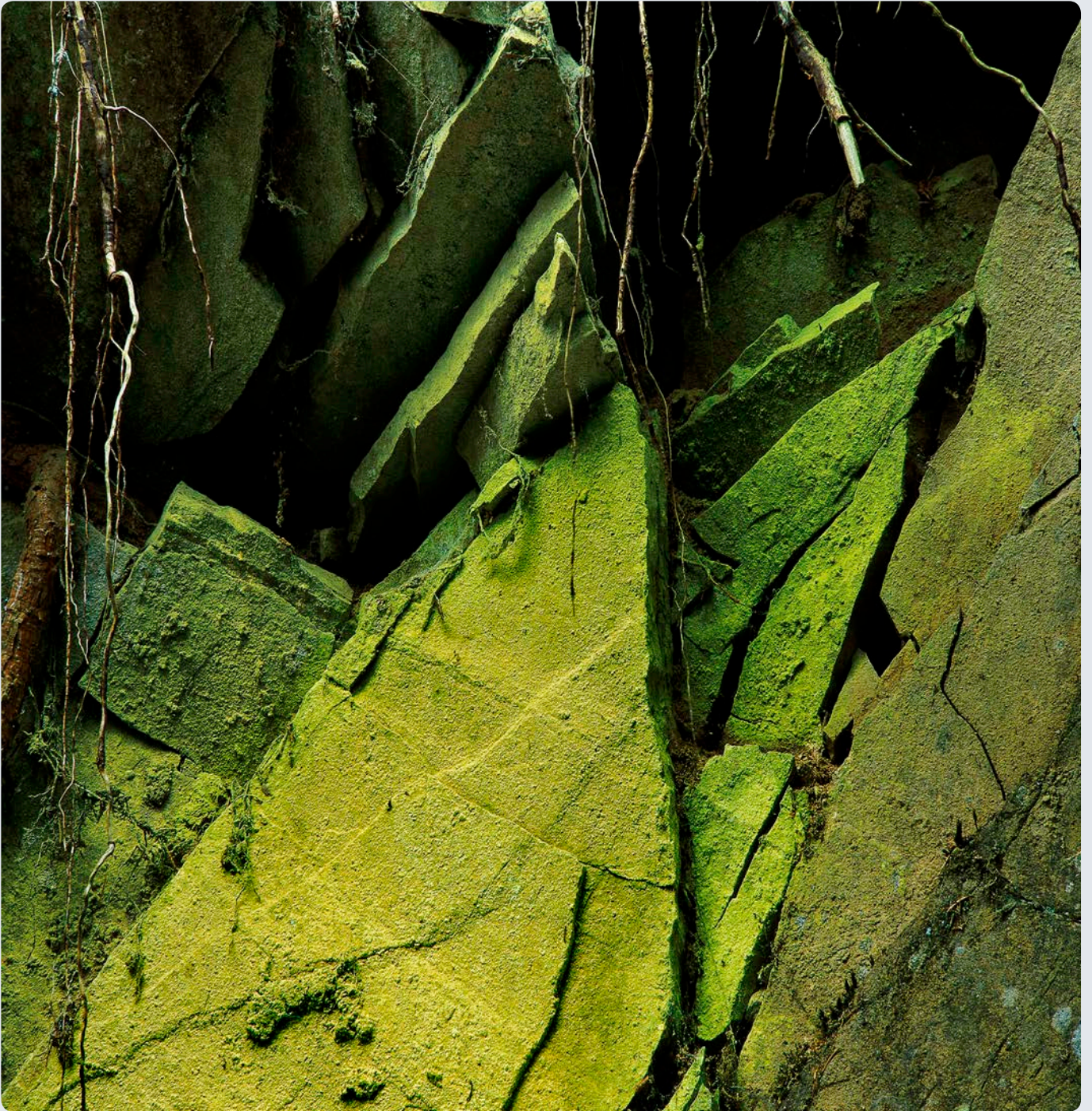
Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

3.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de la Banque sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves ».



4. NOTES AU BILAN¹ (en euros)**4.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES**

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques ²	31/12/2016	31/12/2017
Caisse	65.263.697	93.598.278
Dépôts auprès des banques centrales	2.444.190.562	5.120.800.050
Autres dépôts à vue	178.470.127	313.486.772
Total	2.687.924.387	5.527.885.100

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

² Durée inférieure à un an

4.2 PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI – ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Prêts interbancaires	2.639.186.453	100.460.473	2.739.646.926	1.923.231.233	115.718.862	2.038.950.095
Prise/Mise en pension	887.762.601	-	887.762.601	864.392.237	299.775.275	1.164.167.512
Crédits Roll-over	52.679.714	-380.959	52.298.755	47.566.796	-	47.566.796
Location financement	19.189	644.410	663.599	381.595	230.496	612.091
Valeurs mobilières à revenu fixe	265.431.436	149.056.108	414.487.544	117.582.446	267.320.419	384.902.864
Autres	10.372.173	-	10.372.173	35.187.534	-	35.187.534
Sous-total	3.855.451.566	249.780.033	4.105.231.598	2.988.341.842	683.045.051	3.671.386.893
Crédits confirmés non utilisés			133.073.006			395.928.677
Dépréciations d'actifs financiers			-			-

Dans le cas des opérations de prise en pension, la Banque devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit respectivement de vendre et de collatéraliser ces titres. En date du 31 décembre 2017, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

La Banque, pour cette catégorie de prêts et créances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE, ni d'encours provisionné.

4.3 PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI – CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle « retail »	407.250.704	12.462.249.821	12.869.500.525	443.642.031	13.173.313.097	13.616.955.128
Clientèle « corporate »	1.444.242.773	3.418.295.199	4.862.537.972	1.896.326.719	3.511.866.047	5.408.192.766
Secteur public	540.179.213	1.543.528.119	2.083.707.332	1.128.364.468	759.263.082	1.887.627.550
Sous-total	2.391.672.691	17.424.073.139	19.815.745.830	3.468.333.218	17.444.442.226	20.912.775.444
Crédits confirmés non utilisés			4.443.842.905			5.370.706.244
Dépréciations d'actifs financiers			-99.947.678			-93.085.687

Dont opérations de location financement :

Rubrique	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Location financement	9.957.968	96.776.040	106.734.007	7.975.440	111.521.142	119.496.582
Sous-total	9.957.968	96.776.040	106.734.007	7.975.440	111.521.142	119.496.582

Dépréciations sur prêts et créances - Clientèle

	Clientèle retail	Corporate	Secteur public	Total
Situation au 1er janvier 2016	30.588.831	64.424.918	-	95.013.749
Dotations	5.632.288	26.217.404	-	31.849.692
Reprises	-4.376.901	-19.386.723	-	-23.763.624
Amortissements de créances (*)	-227.588	-2.275.323	-	-2.502.911
Ecarts de change	-	-649.226	-	-649.226
Situation au 31 décembre 2016	31.616.628	68.331.050	-	99.947.679
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	18.013.531	68.331.050	-	86.344.581
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	13.603.097	-	-	13.603.097
Total	31.616.628	68.331.050	-	99.947.678
Situation au 1er janvier 2017	31.616.628	68.331.050	-	99.947.678
Dotations	5.691.596	6.599.103	-	12.290.699
Reprises	-5.078.953	-12.230.726	-	-17.309.678
Amortissements de créances (*)	-439.072	-1.403.940	-	-1.843.012
Ecarts de change	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2017	31.790.200	61.295.487	-	93.085.687
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	17.771.152	61.295.487	-	79.066.639
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	14.019.048	-	-	14.019.048
Total	31.790.200	61.295.487	-	93.085.687

(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Encours des prêts ayant généré des dépréciations : EUR 307.132.366 au 31 décembre 2017, contre EUR 262.049.637 un an plus tôt.

Les corrections de valeur couvrent le montant principal et les intérêts.

En plus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et créances au coût amorti de la clientèle, la Banque publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que la Banque aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2017	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		Encours	Dépréciation	Total	
Clientèle « retail »	18.148.801	14.138.720	2.577.087	11.561.633	29.710.433
Clientèle « corporate »	58.384.157	163.059.037	33.048.511	130.010.526	188.394.682
Total	76.532.957	177.197.756	35.625.598	141.572.158	218.105.116

au 31/12/2016	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		Encours	Dépréciation	Total	
Clientèle « retail »	33.725.865	13.073.834	1.953.561	11.120.273	44.846.138
Clientèle « corporate »	102.620.861	95.606.685	36.583.649	59.023.036	161.643.898
Total	136.346.727	108.680.519	38.537.210	70.143.309	206.490.036



4.4 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'analyse sur les instruments financiers est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

4.4.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	530.849	218.162	749.011	-	22.713	22.713
Instruments financiers dérivés (note 4.9.)	245.859.185	47.936.005	293.795.190	46.166.102	39.149.719	85.315.821
Total	246.390.034	48.154.167	294.544.201	46.166.102	39.172.432	85.338.534

Passifs	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	378.511	9.571	388.083	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.9.)	82.621.136	73.425.619	156.046.755	138.533.393	63.583.439	202.116.831
Total	82.999.648	73.435.190	156.434.838	138.533.393	63.583.439	202.116.831

Actifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	530.849	218.162	749.011	-	22.713	22.713
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	151.389	9.217	160.607	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	379.460	208.944	588.405	-	22.713	22.713
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total	530.849	218.162	749.011	-	22.713	22.713
Résultat latent à la clôture	-	7.436	7.436	-	-	-

Passifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Ventes à découvert						
<i>Obligations</i>	378.511	9.571	388.083	-	-	-
<i>Actions</i>	-	-	-	-	-	-
Total	378.511	9.571	388.083	-	-	-

4.4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	1.677.692.041	8.127.407.216	9.805.099.257	1.421.973.683	7.712.116.779	9.134.090.462
<i>Secteur public</i>	285.691.014	1.979.864.215	2.265.555.229	254.610.624	1.992.757.496	2.247.368.120
<i>Etablissements de crédit</i>	929.691.960	4.073.054.292	5.002.746.252	848.968.934	3.613.573.565	4.462.542.499
<i>Clientèle « corporate »</i>	462.309.067	2.074.488.709	2.536.797.776	318.394.125	2.105.785.718	2.424.179.843
Instruments de capitaux propres	1.034.349.686	-	1.034.349.686	790.397.767	-	790.397.767
<i>Etablissements de crédit</i>	3.487.377	-	3.487.377	3.505.601	-	3.505.601
<i>Clientèle « corporate »</i>	1.029.963.809	-	1.029.963.809	786.035.186	-	786.035.186
<i>Autres</i>	898.500	-	898.500	856.980	-	856.980
Total	2.712.041.726	8.127.407.216	10.839.448.943	2.212.371.450	7.712.116.779	9.924.488.229
Dépréciation d'actifs financiers (« impairment »)	-18.279.111	-25.434.693	-43.713.804	-4.272.917	-16.421.550	-20.694.467
Résultat latent à la clôture	624.800.655	341.834.062	966.634.717	389.989.691	260.014.183	650.003.874

Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente :

	Clientèle « Corporate »		Etablissements de crédit	Total
	ABS/MBS	Autres		
Situation au 1er janvier 2016	33.578.106	15.701.922	11.200.000	60.480.026
Dotations	-	9	-	9
Reprises	-5.262.890	-2.012	-3.400.692	-8.665.594
Amortissements de créances (*)	-	-	-7.799.308	-7.799.308
Ecart de change	-509.657	208.328	-	-301.329
Situation au 31 décembre 2016	27.805.559	15.908.247	-	43.713.804
Situation au 1er janvier 2017	27.805.559	15.908.247	-	43.713.804
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-5.958.992	-4.796.394	-	-10.755.386
Amortissements de créances (*)	-	-9.850.242	-	-9.850.242
Ecart de change	-1.152.100	-1.261.609	-	-2.413.709
Situation au 31 décembre 2017	20.694.467	-	-	20.694.467

(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Résultat latent sur actifs financiers disponibles à la vente :

La ventilation du résultat latent à la clôture se présente comme suit :

Les instruments de dettes

Les instruments de dettes regroupent des obligations à taux variable, des obligations à taux fixe, ainsi que des obligations structurées. Les obligations à taux fixe et les obligations structurées sont transformées en taux variable par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (« asset-swaps »). La Banque assimile ces opérations à des couvertures de juste valeur. Les efficacités prospectives et rétro-spectives des opérations de couverture sont proches de 100%.

31/12/2017	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	Taux d'efficacité rétrospectif
	Variation de valeur non couverte (« credit » et « liquidity spread »)	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	
Obligations à taux fixe et structurées	86.895.158	173.473.034	-173.473.034	100,00%
Obligations à taux variable	13.899.661			

31/12/2016	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	Taux d'efficacité rétrospectif
	Variation de valeur non couverte (« credit » et « liquidity spread »)	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	
Obligations à taux fixe et structurées	52.750.909	293.218.390	-293.218.390	100,00%
Obligations à taux variable	6.664.132			

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2016	2017
Situation au 1er janvier	9.998.539.565	9.805.099.257
Acquisitions	2.338.827.314	1.239.842.021
Ventes	-40.478.982	-40.123.019
Remboursements	-2.510.175.757	-1.644.253.898
Résultats réalisés	185.135	827.326
Proratas d'intérêts	-535.095	-44.862.379
Evaluations latentes	-17.981.972	-78.365.577
Dépréciations	16.974.548	11.861.091
Différence de change	19.744.502	-115.934.360
Situation au 31 décembre	9.805.099.257	9.134.090.462

Les instruments de capitaux propres

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	1.034.349.686	790.397.767
Total	1.034.349.686	790.397.767
Dépréciations d'actifs financiers	-11.158.250	-
Résultat latent à la clôture	614.001.287	375.736.021

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2016	2017
Situation au 1er janvier	967.927.880	1.034.349.686
Acquisitions	231.393.824	26.930.553
Ventes	-47.877.741	-37.786.736
Résultats réalisés	13.201.972	23.165.172
Evaluations latentes	-131.984.520	-261.430.439
Dépréciations	-208.328	11.158.250
Différence de change	1.896.598	-5.988.720
Situation au 31 décembre	1.034.349.686	790.397.767

4.5 TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes						
Secteur public	90.204.773	687.730.575	777.935.349	121.492.999	578.198.152	699.691.151
Etablissements de crédit	1.052.383.514	1.779.528.827	2.831.912.342	439.835.989	2.081.397.359	2.521.233.349
Clientèle « corporate »	334.364.359	628.571.421	962.935.780	231.452.737	494.005.881	725.458.618
Total	1.476.952.647	3.095.830.823	4.572.783.470	792.781.725	3.153.601.393	3.946.383.118

La Banque n'a pas acté de dépréciation sur les titres détenus jusqu'à échéance.

La diminution des actifs de cette rubrique s'explique par le non remplacement d'actifs venus à échéance dans le contexte des réinvestissements de passifs à échéance inférieure à deux ans dans des obligations de même duration.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Titres détenus jusqu'à échéance	2016	2017
Situation au 1er janvier	4.683.501.426	4.572.783.470
Acquisitions	976.290.449	894.978.144
Remboursements	-1.053.341.489	-1.522.932.674
Proratas d'intérêts	-33.666.916	1.707.459
Différence de change	-	-153.281
Situation au 31 décembre	4.572.783.470	3.946.383.118

4.6 PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DANS LES FILIALES

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2017
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.545.354
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	54.461.840
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	44.181.540
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	508.205
FS-B S.à.r.l.	28,70	3.003.694	3.242.985
FS-T S.à.r.l.	28,70	1.104.793	1.147.966
Visalux S.C.	36,25	412.508	2.201.879
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	175.084.840
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	745.000
Lux-Fund Advisory S.A.	46,89	47.466	835.060
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	4.117.838
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	6.273.098
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	69.113.310
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	24.123.050
Total		62.362.444	388.581.964

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2016
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.350.539
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	32.389.200
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	23.854.590
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	5.083.774
FS-B S.à r.l.	28,70	3.003.694	3.003.694
FS-T S.à r.l.	28,70	1.104.793	1.104.793
Visalux S.C.	36,25	412.506	9.663.152
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	16.856.760	96.136.950
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	12.047.625	50.695.300
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	753.900
Lux-Fund Advisory S.A.	51,65	52.227	798.286
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	3.344.901
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	6.273.098
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	63.462.350
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	20.042.590
Total		62.367.203	318.957.117

Suite à une réorganisation interne du groupe La Luxembourgeoise, les actions détenues par la Banque dans La Luxembourgeoise S.A. et La Luxembourgeoise Vie S.A. ont fait l'objet d'un apport en nature dans la société LALUX Group S.A. tout en préservant la part de capital détenue. La Banque a conservé en ses livres la valeur d'acquisition au coût historique de la transaction initiale.

Dépréciations des parts dans les entreprises associées et dans les filiales :

	Entreprises associées et filiales
Situation au 1er janvier 2016	5.000.000
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2016	5.000.000
Situation au 1er janvier 2017	5.000.000
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2017	5.000.000

Le stock de provision correspond à une perte de valeur durable sur la société BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A..

4.7 NANTISSEMENT DE TITRES**Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension**

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Instruments de dettes émis par le secteur public	382.035.302	1.433.036.026
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	4.522.630	474.179.952
Instruments de dettes émis - autres	1.897.074	161.961.513
Instruments de capitaux propres	-	-
Total	388.455.006	2.069.177.491

Les instruments de dettes sont issus principalement des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente ainsi que du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance.

L'augmentation observée au niveau des instruments de dettes s'explique par un nombre plus important de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2017.

Titres prêtés et autres nantisements

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Prêts de titres		
Instrument de dettes émis par le secteur public	275.591.249	493.950.715
Instrument de dettes émis par les établissements de crédit	153.128.809	8.626.184
Instrument de dettes émis - autres	37.545.163	73.865.360
Autres nantisements		
Instrument de dettes émis par le secteur public	11.220.393	10.402.862
Total	477.485.613	586.845.121

4.8 OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES

Tout comme l'année précédente, la Banque ne détient pas d'obligations convertibles dans son portefeuille au 31 décembre 2017.



4.9 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Rubriques au 31/12/2017	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	85.315.821	202.116.831	14.312.900.976
Opérations liées au taux de change	48.951.931	132.827.947	12.788.986.714
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	48.502.107	132.826.825	12.601.669.868
- <i>CCIS couverture économique (FVO)</i>	448.702	-	3.763.000
- <i>autres</i>	1.122	1.122	183.553.846
Opérations liées au taux d'intérêts	35.460.400	68.385.395	1.444.663.567
- <i>IRS</i>	34.231.998	43.517.331	639.375.207
- <i>IRS couverture économique (FVO)</i>	-	23.322.914	669.598.500
- <i>autres</i>	1.228.402	1.545.149	135.689.860
Opérations liées aux capitaux propres	903.490	903.490	79.250.696
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	903.490	903.490	79.250.696
Couverture de juste valeur (micro)	48.031.905	494.067.233	8.482.296.775
Opérations liées au taux de change	32.811.920	54.449.394	1.169.345.249
- <i>CCIS</i>	32.811.920	54.449.394	1.169.345.249
Opérations liées au taux d'intérêts	13.683.618	405.006.239	6.344.766.161
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	13.683.618	405.006.239	6.344.766.161
Opérations liées aux autres indices	1.536.366	34.611.600	968.185.365
- <i>IRS (autres indices)</i>	1.536.366	34.611.600	968.185.365
Couverture de juste valeur (macro)	13.984.334	92.521.317	1.475.796.280
Opérations liées au taux d'intérêts	13.984.334	92.521.317	1.475.796.280
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	13.984.334	92.521.317	1.475.796.280
Couverture de flux de trésorerie	31.941.418	1.909.939	486.790.613
Opérations liées au taux de change	27.678.612	1.909.939	452.390.613
- <i>CCIS</i>	27.678.612	1.909.939	452.390.613
Opérations liées au taux d'intérêts	4.262.806	-	34.400.000
- <i>IRS</i>	4.262.806	-	34.400.000

Rubriques au 31/12/2016	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	293.795.190	156.046.755	15.456.350.456
Opérations liées au taux de change	240.877.112	73.222.832	13.498.790.756
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	240.126.534	73.013.627	13.292.261.196
- <i>CCIS couverture économique (FVO)</i>	743.144	-	3.763.000
- <i>autres</i>	7.434	209.204	202.766.559
Opérations liées au taux d'intérêts	49.838.662	79.744.508	1.801.183.947
- <i>IRS</i>	47.565.808	61.793.370	1.245.011.854
- <i>IRS couverture économique (FVO)</i>	654.722	16.010.539	390.407.000
- <i>autres</i>	1.618.133	1.940.600	165.765.093
Opérations liées aux capitaux propres	3.079.415	3.079.415	156.375.753
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	3.079.415	3.079.415	156.375.753
Couverture de juste valeur (micro)	50.612.290	762.595.111	8.872.933.993
Opérations liées au taux de change	37.766.679	181.160.462	1.498.702.420
- <i>CCIS</i>	37.766.679	181.160.462	1.498.702.420
Opérations liées au taux d'intérêts	10.473.198	533.520.886	6.325.921.922
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	10.473.198	533.520.886	6.325.921.922
Opérations liées aux autres indices	2.372.413	47.913.762	1.048.309.651
- <i>IRS (autres indices)</i>	2.372.413	47.913.762	1.048.309.651
Couverture de juste valeur (macro)	7.027.110	116.582.787	1.127.307.347
Opérations liées au taux d'intérêts	7.027.110	116.582.787	1.127.307.347
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	7.027.110	116.582.787	1.127.307.347
Couverture de flux de trésorerie	10.256.556	15.666.111	493.003.125
Opérations liées au taux de change	4.432.589	15.666.111	453.403.125
- <i>CCIS</i>	4.432.589	15.666.111	453.403.125
Opérations liées au taux d'intérêts	5.823.967	-	39.600.000
- <i>IRS</i>	5.823.967	-	39.600.000

4.10 ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes						
Secteur public	-	-	-	-	54.473.834	54.473.834
Etablissements de crédits	-	174.490.246	174.490.246	-	296.866.320	296.866.320
Clientèle « corporate »	-	87.660.425	87.660.425	-	196.777.345	196.777.345
Total	-	262.150.671	262.150.671	-	548.117.498	548.117.498
<i>Résultat latent à la clôture</i>	-	689.762	689.762	-	2.678.361	2.678.361

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2016	2017
Situation au 1er janvier	-	262.150.671
Acquisitions	261.033.391	287.683.515
Ventes	-	-
Remboursements	-	-
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	427.518	-3.705.286
Evaluations latentes	689.762	1.988.599
Situation au 31 décembre	262.150.671	548.117.498

4.11 VARIATION DE JUSTE VALEUR D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS CONTRE LE RISQUE DE TAUX

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Actif: Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	80.022.997	46.597.287
Total	80.022.997	46.597.287

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et créances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2016 à 2017 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

4.12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES À USAGE PROPRE

	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2017	385.341.076	61.006.488	446.347.565
Entrée	3.824.128	8.529.093	12.353.221
Sortie	-1.834.409	-3.464.630	-5.299.039
Situation au 31 décembre 2017	387.330.795	66.070.951	453.401.747
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2017	120.903.468	30.060.073	150.963.542
Ajustement de base	-1.094.545	-3.459.845	-4.554.390
Dotations	12.197.434	9.713.680	21.911.114
Situation au 31 décembre 2017	132.006.357	36.313.908	168.320.266
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2017	264.437.608	30.946.415	295.384.023
Situation au 31 décembre 2017	255.324.438	29.757.043	285.081.479
	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2016	366.531.561	63.106.974	429.638.536
Entrée	20.390.221	7.305.751	27.695.972
Sortie	-1.580.706	-9.406.237	-10.986.943
Situation au 31 décembre 2016	385.341.076	61.006.488	446.347.565
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2016	111.720.113	30.515.808	142.235.922
Ajustement de base	-935.798	-9.370.563	-10.306.361
Dotations	10.119.153	8.914.828	19.033.981
Situation au 31 décembre 2016	120.903.468	30.060.073	150.963.542
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2016	254.811.448	32.591.166	287.402.615
Situation au 31 décembre 2016	264.437.608	30.946.415	295.384.023

4.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE PLACEMENT

Situation au 1er janvier 2017	30.364.639
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	452.881
Sortie	-163.638
Situation au 31 décembre 2017	30.653.882

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2017	16.053.586
Ajustement de base	-153.229
Dotations	1.026.407
Situation au 31 décembre 2017	16.926.764

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2017	14.311.053
Situation au 31 décembre 2017	13.727.120

Situation au 1er janvier 2016	30.579.274
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	484.573
Sortie	-699.208
Situation au 31 décembre 2016	30.364.639

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2016	15.364.475
Ajustement de base	-347.984
Dotations	1.037.095
Situation au 31 décembre 2016	16.053.586

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2016	15.214.799
Situation au 31 décembre 2016	14.311.053

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élevèrent à EUR 2.915.793 pour l'exercice 2017, contre EUR 2.756.116 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2017 en relation avec les immeubles de placement s'élevèrent à EUR 248.602 contre EUR 329.877 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 70.638.093 à la fin de l'exercice 2017, contre EUR 61.422.940 à la fin de l'exercice 2016. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles,
- état général de l'immeuble,
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce,
- superficie de l'objet.

4.14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Situation au 1er janvier 2017	38.506.254
Entrée	12.203.183
Sortie	-9.658.193
Situation au 31 décembre 2017	41.051.244

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2017	21.987.097
Ajustement de base	-9.658.193
Dotations	10.117.286
Situation au 31 décembre 2017	22.446.190

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2017	16.519.156
Situation au 31 décembre 2017	18.605.053

Situation au 1er janvier 2016	27.745.317
Entrée	10.760.937
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2016	38.506.254

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2016	12.728.105
Ajustement de base	-
Dotations	9.258.992
Situation au 31 décembre 2016	21.987.097

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2016	15.017.211
Situation au 31 décembre 2016	16.519.156

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.15 IMPÔTS : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels la Banque pourrait être assujettie en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2017, la Banque enregistre une dette d'impôts courants de EUR 56.502.785 contre EUR 55.875.415 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, la Banque calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2017, la Banque enregistre un actif d'impôts différés de EUR 93.518.783 et un passif d'impôts différés de EUR 41.547.324.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2017	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2017
Impôts différés actifs	104.294.903	-10.776.120	-	93.518.783
Impôts différés passifs	-33.390.660	-8.156.664	-	-41.547.324
Impôts différés actifs / passifs nets	70.904.243	-18.932.784	-	51.971.459

Rubriques	01/01/2016	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2016
Impôts différés actifs	91.837.165	12.457.738	-	104.294.903
Impôts différés passifs	-30.467.812	-2.922.848	-	-33.390.660
Impôts différés actifs / passifs nets	61.369.353	9.534.890	-	70.904.243

4.15.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Impôts différés	104.294.903	93.518.783
Actifs d'impôts	104.294.903	93.518.783

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	1.614.763	252.722
Instruments de dettes - application de la juste valeur	6.718.311	1.416.439
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	1.943.260	2.348.860
Fonds de pension - écart actuariel	94.018.568	89.500.762
Actifs d'impôts différés	104.294.903	93.518.783

4.15.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Impôts courants	55.875.415	56.502.785
<i>Impôt sur le revenu</i>	<i>33.161.495</i>	<i>33.733.490</i>
<i>Impôt commercial</i>	<i>22.692.520</i>	<i>22.747.895</i>
<i>Impôt sur la fortune</i>	<i>21.400</i>	<i>21.400</i>
Impôts différés	33.390.660	41.547.324
Passifs d'impôts	89.266.076	98.050.109

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	1.575.878	1.106.737
Instruments de dettes - application de la juste valeur	22.807.904	27.633.172
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	3.614.200	5.653.822
Fonds de pension - écart actuariel	5.392.679	7.153.593
Passifs d'impôts différés	33.390.660	41.547.324

4.16 AUTRES ACTIFS

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Suspens opérationnels	2.412.945	2.053.511
Débiteurs privilégiés ou garantis	-	19
Autres	444.194	1.136.555
Total	2.857.139	3.190.085

4.17 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Dépôts interbancaires	4.589.192.076	132.277.203	4.721.469.279	3.744.372.687	658.706.046	4.403.078.733
<i>dont dépôts banques centrales</i>	<i>519.735.365</i>	<i>-</i>	<i>519.735.365</i>	<i>331.136.817</i>	<i>498.455.556</i>	<i>829.592.373</i>
Mise / Prise en pension	20.240.967	-	20.240.967	372.945.142	-	372.945.142
Total	4.609.433.043	132.277.203	4.741.710.246	4.117.317.828	658.706.046	4.776.023.875

4.18 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI - CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Secteur privé	22.285.777.729	813.125.092	23.098.902.821	23.654.506.990	909.111.534	24.563.618.524
<i>Comptes à vue et à préavis</i>	<i>7.148.610.609</i>	<i>-</i>	<i>7.148.610.609</i>	<i>8.033.725.714</i>	<i>-</i>	<i>8.033.725.714</i>
<i>Comptes à terme</i>	<i>3.128.120.657</i>	<i>813.125.092</i>	<i>3.941.245.750</i>	<i>2.686.351.858</i>	<i>909.111.534</i>	<i>3.595.463.392</i>
<i>Épargne</i>	<i>12.009.046.463</i>	<i>-</i>	<i>12.009.046.463</i>	<i>12.891.004.791</i>	<i>-</i>	<i>12.891.004.791</i>
<i>Mise / Prise en pension</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>43.424.627</i>	<i>-</i>	<i>43.424.627</i>
Secteur public	4.199.307.047	892.241.048	5.091.548.095	6.371.497.600	630.181.643	7.001.679.243
Total	26.485.084.776	1.705.366.140	28.190.450.916	30.026.004.590	1.539.293.177	31.565.297.767

4.19 PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Emissions	-	148.612.880	148.612.880	-	146.853.974	146.853.974
Total	-	148.612.880	148.612.880	-	146.853.974	146.853.974
<i>Résultat latent à la clôture</i>	<i>-</i>	<i>1.679.451</i>	<i>1.679.451</i>	<i>-</i>	<i>4.531.301</i>	<i>4.531.301</i>

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2016	2017
Situation au 1er janvier	-	148.612.880
Emissions	148.056.795	-
Remboursements/rachats	-	-
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	2.235.536	1.441.366
Evaluations latentes	-1.679.451	-2.851.850
Différence de change	-	-348.422
Situation au 31 décembre	148.612.880	146.853.974

4.20 ÉMISSIONS DE TITRES

Rubriques	31/12/2016			31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Bons de caisse	95.955.811	141.724.486	237.680.296	66.852.448	88.475.111	155.327.560
Papier commercial	4.041.253.629	-	4.041.253.629	3.101.120.005	-	3.101.120.005
Medium Term Notes et autres émissions	-	490.687.756	490.687.756	9.053.921	447.515.567	456.569.488
Total	4.137.209.440	632.412.242	4.769.621.682	3.177.026.374	535.990.679	3.713.017.053
<i>dont :</i>						
- Emissions subordonnées	-	101.479.685	101.479.685	-	100.971.040	100.971.040

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont une activité « run-off ».

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2016	2017
Situation au 1er janvier	1.624.533.332	490.687.756
Emissions	276.620.000	-
Remboursements/rachats	-1.412.996.195	-20.765.321
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	-1.340.547	-330.734
Evaluations latentes	-1.128.227	-4.376.080
Différence de change	4.999.393	-8.646.133
Situation au 31 décembre	490.687.756	456.569.488

Détail au 31 décembre 2017 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2000-2020	0,041	EUR	8.600.000	4.520.739	4.079.261
Emprunt 2001-2021	0,078	EUR	11.000.000	6.752.088	4.247.912
Emprunt 2001-2021	0,078	EUR	30.000.000	18.414.784	11.585.216
Emprunt 2002-2022	0,125	EUR	50.000.000	48.843.258	1.156.742
Total			99.600.000	78.530.869	21.069.131

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 166.589 au 31 décembre 2017, contre EUR 978.026 au 31 décembre 2016.

4.21 PROVISIONS

Mouvements de l'exercice :

	2016	2017
Situation au 1er janvier	535.190.209	459.382.313
Dotations	435.132	1.107.560
Reprises	-33.394.113	-1.827.005
Utilisation	-42.848.915	-32.905.139
Situation au 31 décembre	459.382.313	425.757.729

Le poste « Provisions » renseigne les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 ainsi que les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-Gaap ».

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges, à des garanties données ou engagements contractés vis-à-vis des clients et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

Parmi les provisions à caractère prudentiel figure d'abord la provision AGDL dont le stock s'élève à EUR 158.598.940 au 31 décembre 2017, contre EUR 191.504.079 au 31 décembre 2016. La diminution de cette provision s'explique par le paiement de la contribution annuelle au Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) en 2017 à hauteur de EUR 23.703.211 contre EUR 22.437.405 en 2016 et par le paiement de la contribution au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) à hauteur de EUR 9.201.928 au titre de l'exercice 2017, contre EUR 6.403.010 une année plus tôt.

Une deuxième provision à caractère prudentiel est la provision forfaitaire, dont l'objectif est la constitution au cours du temps, et de manière anticyclique, de réserves afin de couvrir la matérialisation de risques de crédit imprévisibles (« unexpected losses »). Pour l'exercice 2017 et 2016, la Banque n'a acté ni dotation, ni reprise.

La troisième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 30.487.390 à la fin de l'exercice 2017 contre EUR 29.918.064 un an plus tôt.

4.22 AUTRES PASSIFS

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Suspens opérationnel	28.972.508	11.058.245
Créanciers privilégiés ou garantis	25.588.071	20.504.484
Autres	1.533.941	1.782.675
Total	56.094.521	33.345.405

4.23 FONDS DE PENSION – PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2016	31/12/2017
Taux d'actualisation pour les personnes actives	1,65%	1,80%
Taux d'actualisation pour les rentiers	1,20%	1,30%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	2,25%
Rendement induit	1,40%	1,53%

Le rendement induit de 1,53% en 2017 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2017.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2016	31/12/2017
Coût des services rendus	9.418.011	10.765.721
Coût financier	11.051.611	8.957.040
Rendement induit	-7.509.964	-5.752.296
Total	12.959.658	13.970.465

Engagements de pension :

	2016	2017
Situation au 1er janvier des engagements	559.157.615	641.426.257
Coût des services rendus	9.418.011	10.765.721
Coût financier	11.051.611	8.957.040
Prestations payées	-11.871.096	-11.948.051
Ecart actuariel	73.670.117	-3.086.860
Situation au 31 décembre des engagements	641.426.257	646.114.109

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, la Banque ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 11.948.051 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2016.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2016	2017
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	73.397.696	15.738.949
<i>hypothèses financières</i>	73.397.696	15.738.949
<i>hypothèses démographiques</i>	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	272.421	-18.825.809
Total écart actuariel :	73.670.117	-3.086.860

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2017	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	76.523.047	-65.083.302
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-67.592.983	84.515.123
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-27.364.112	29.142.984
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	21.404.084	-21.164.266
Effet cumulé :	2.970.036	27.410.539

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2016	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	76.397.984	-64.921.709
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-67.252.028	86.153.781
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-27.314.254	29.093.752
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	26.881.740	-26.475.431
Effet cumulé :	8.713.442	23.850.393

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2016	31/12/2017
Duration moyenne de l'engagement de pension	22,30 années	22,12 années
Analyse des échéances des engagements à payer	641.426.257	646.114.109
pensions de l'exercice non encore remboursées	6.946.714	7.079.965
engagements à payer jusqu'à 12 mois	12.299.186	13.016.230
engagements à payer entre 1 à 3 ans	25.942.819	27.276.742
engagements à payer entre 3 à 6 ans	42.205.210	43.788.188
engagements à payer entre 6 à 11 ans	75.550.159	78.587.851
engagements à payer entre 11 à 16 ans	80.979.139	83.940.413
engagements à payer au delà de 16 ans	397.503.031	392.424.719

Actifs du plan de pension :

	2016	2017
Situation au 1er janvier des actifs	379.967.554	411.930.026
Prestations payées	-11.871.096	-11.948.051
Contribution	33.871.709	32.974.305
Rendement induit	7.509.964	5.752.296
Ecart d'évaluation	2.451.896	7.589.361
Situation au 31 décembre des actifs	411.930.026	446.297.938

En 2017, la Banque a réalisé une contribution annuelle de EUR 8.974.305 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 contre une contribution annuelle de EUR 9.871.709 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 une année plus tôt. La contribution exceptionnelle au titre des années 2017 et 2016 sert à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R.

Investissements du plan de pension :

2017	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	104.379.281	137.701.521	28.646.518	270.727.320
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	134.759.394	134.759.394
Autres actifs (essentiellement dépôts)	40.811.224	-	-	40.811.224
Total	145.190.505	137.701.521	163.405.912	446.297.938

2016	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	101.617.521	144.909.333	19.828.256	266.355.110
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	121.024.297	121.024.297
Autres actifs (essentiellement dépôts)	24.550.618	-	-	24.550.618
Total	126.168.139	144.909.333	140.852.553	411.930.025

Engagements nets de pension :

	2015	2016	2017
Engagements de pension	559.157.614	641.426.257	646.114.109
Juste valeur des actifs du plan	-379.967.553	-411.930.026	-446.297.938
Engagements non financés	179.190.061	229.496.231	199.816.171

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1er janvier 2017	263.051.042
variation nette 2017	-10.676.221
Stock au 31 décembre 2017	252.374.821
Stock au 1er janvier 2016	191.832.821
variation nette 2016	71.218.221
Stock au 31 décembre 2016	263.051.042

Au titre de l'exercice 2018, la contribution totale estimée de la Banque au fonds de pension sera de EUR 30.333.823. Cette contribution se scinde en une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 destinée à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R et une contribution annuelle de EUR 6.333.823.

4.24 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, sont les sociétés consolidées et mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de la Banque.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

4.24.1 Relations entre la Banque et les sociétés consolidées et mises en équivalence

	31/12/2016	31/12/2017
Dépôts des filiales auprès de la Banque	74.514.796	88.164.324
Intérêts sur dépôts	6.255	-

4.24.2 Entités étatiques

La Banque, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'État luxembourgeois exerce un contrôle sur la Banque qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, la Banque publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'État ainsi qu'avec les autres entités étatiques.

en euros	31/12/2016	31/12/2017
ACTIFS (principalement prêts évalués au coût amorti)	3.304.634.344	3.143.574.301

en euros	31/12/2016	31/12/2017
PASSIFS (dépôts évalués au coût amorti)	4.129.756.087	5.516.820.332

4.24.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2017
Organe d'administration (9 administrateurs)	357.000	361.500
Organe de direction (4 directeurs au 31/12/2016 et 5 directeurs au 31/12/2017)	867.143	1.069.551
Total	1.224.143	1.431.051

A l'instar de tous les fonctionnaires, les membres du Comité de direction sont affiliés au régime de pension des fonctionnaires de l'Etat. Les pensions versées à ce titre par l'Etat sont prises en charge par le fond de pension de la Banque.

4.24.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2017
Organe d'administration (9 administrateurs)	2.530.234	3.026.616
Organe de direction (4 directeurs au 31/12/2016 et 5 directeurs au 31/12/2017)	472.512	630.501
Total	3.002.745	3.657.117

4.25 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

	2016	2017
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	519.600	584.175
Autres services d'assurance	142.475	188.360
Services fiscaux	-	-
Autres	321.000	93.312
Total	983.075	865.847

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.26 CONTRIBUTIONS ET FRAIS DIRECTS LIÉS À L'UNION BANCAIRE EUROPÉENNE

Rubriques	2016	2017
Frais de supervision Banque centrale européenne	967.270	1.118.786
Frais de supervision CSSF	133.500	133.500
Frais Conseil de Résolution Unique	108.299	165.221
Total	1.209.069	1.417.507
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	22.437.405	23.703.211
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	6.403.010	9.201.928
Total	28.840.415	32.905.139

4.27 ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN

Nature des garanties émises

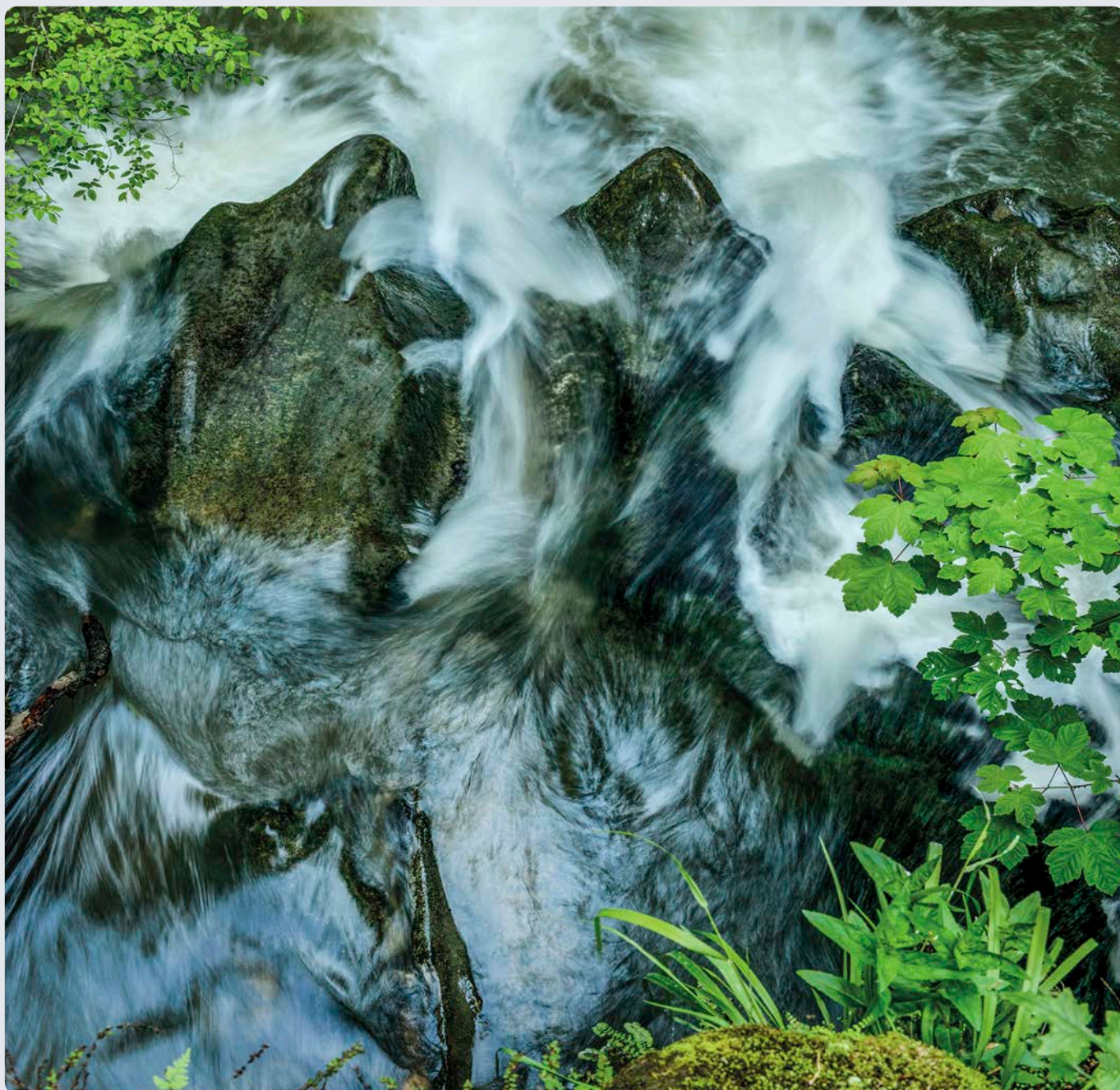
Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Garanties d'achèvement	367.502.011	397.360.536
Lettres de crédit	56.906.464	100.149.572
Contre-garanties	362.821.031	371.897.027
Autres	25.762.576	26.905.787
Total	812.992.082	896.312.923

Engagements

Rubriques	31/12/2016	31/12/2017
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	6.640.000	7.057.223
Crédits confirmés non utilisés	4.576.915.911	5.766.634.921
<i>Financements</i>	1.878.365.528	3.012.255.513
<i>Comptes courants</i>	2.250.906.966	1.861.926.429
<i>Contrats « Money market »</i>	-	423.756.863
<i>Autres</i>	447.643.417	468.696.115
Crédits documentaires	13.344.619	13.315.287
Total	4.596.900.530	5.787.007.431

Gestion d'actifs de tiers

La Banque assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.



5. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT¹ (en euros)**5.1 RÉSULTAT D'INTÉRÊTS**

Intérêts perçus et produits assimilés	2016	2017
Avoirs à vue	43.754	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	117.375.056	187.290.956
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.018.236	1.968.465
Actifs financiers disponibles à la vente	199.512.400	160.418.150
Créances évaluées au coût amorti	383.667.594	392.686.697
Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti	63.439.177	47.633.574
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	89.097.890	75.846.486
Autres actifs	6.958.539	17.348.338
Total	861.112.647	883.192.665
Intérêts payés et charges assimilées	2016	2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-28.851.333	-40.259.691
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-3.520.696	-2.311.007
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-76.035.142	-111.919.349
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-39.224.582	-61.887.289
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-355.150	-125.911
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-331.847.449	-288.640.691
Autres passifs	-15.781.706	-14.693.117
Total	-495.616.058	-519.837.056
Résultat d'intérêts	365.496.589	363.355.609
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	743.737.591	695.901.709
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-466.764.725	-479.577.365

5.2 REVENU DE VALEURS MOBILIÈRES

Rubriques	2016	2017
Actifs financiers disponibles à la vente	44.261.534	47.125.629
Mises en équivalence	8.650.600	15.786.024
Filiales	8.488.404	1.642.500
Revenus de valeurs mobilières	61.400.538	64.554.153

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.3 COMMISSIONS

Rubriques	2016	2017
Activités de crédit	43.542.744	46.738.827
Fonction de gestion	38.090.140	36.653.105
Comptes à vue et activités annexes	30.202.581	34.570.226
Activités liées aux fonds d'investissement	20.360.593	21.024.037
Primes d'assurances	1.094.448	938.157
Autres (*)	8.179.002	6.073.567
Total commissions perçues	141.469.508	145.997.919
Activités de crédit	-3.457.729	-4.243.816
Fonction de gestion	-19.684.686	-17.387.491
Comptes à vue et activités annexes	-9.251.677	-8.498.960
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.670.408	-11.063.538
Autres (*)	-4.975.487	-1.670.713
Total commissions payées	48.039.986	-42.864.519
Total commissions	93.429.522	103.133.400

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés

5.4 RÉSULTAT RÉALISÉ SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NON RENSEIGNÉS À LA JUSTE VALEUR AU COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2016	2017
Instruments financiers disponibles à la vente	13.387.218	33.868.547
Prêts et créances évalués au coût amorti	-221.974	-322.936
Passifs financiers évalués au coût amorti	-	-
Total	13.165.244	33.545.611

Le montant de la rubrique « instruments financiers disponibles à la vente » pour l'exercice 2017 est principalement expliqué par la vente de parts de la société SES S.A..

5.5 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Rubriques	2016	2017
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	5.229.941	3.621.175
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	1.193.058	532.928
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	9.733.690	5.506.547
Dérivés de crédit	2.303	-
Total	16.158.993	9.660.650

5.6 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2016	2017
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	689.762	1.988.599
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.679.451	2.851.850
Total	2.369.213	4.840.448

5.7 RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Rubriques	2016	2017
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	-155.927	-224.794
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	110.505	19.083
Prêts couverts par des instruments dérivés	1.565.657	2.825.600
Total	1.520.235	2.619.890
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-33.594.887	-199.832.026
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	35.115.122	202.451.916
Total	1.520.235	2.619.890

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

5.8 AUTRES RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION

Rubriques	2016	2017
Autres produits d'exploitation	9.662.534	19.872.498
Autres charges d'exploitation	-1.122.154	-3.204.183
Autres résultats nets d'exploitation	8.540.380	16.668.315

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA de EUR 9,6 millions suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

5.9 FRAIS DU PERSONNEL

Rubriques	2016	2017
Rémunérations	161.209.384	169.513.436
Charges sociales	9.130.560	6.519.089
Pensions et dépenses similaires	12.611.341	13.197.236
Dotation au fonds de pension	12.959.658	13.970.465
Autres frais de personnel	3.168.684	4.097.298
Total	199.079.628	207.297.523

5.10 AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS

Rubriques	2016	2017
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	23.183.985	25.006.422
Loyers et maintenance des applications informatiques	18.797.138	20.664.790
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	27.312.915	30.073.980
Autres	13.330.914	12.107.199
Total	82.624.951	87.852.391

5.11 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2016	2017
Amortissements - constructions	10.119.155	12.197.434
Amortissements - matériel et mobilier	8.914.826	9.713.679
Amortissements sur immobilisations corporelles	19.033.981	21.911.114

L'augmentation de la rubrique « Amortissement – constructions » trouve son origine dans la mise en service du bâtiment « 19 Liberté » à partir du deuxième semestre 2016.

Dépréciations

En 2016 et en 2017, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.12 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMEUBLES DE PLACEMENT**Amortissements**

Rubriques	2016	2017
Amortissements	1.037.095	1.026.408
Amortissements sur immobilisations corporelles - placement	1.037.095	1.026.408

Dépréciations

En 2016 et 2017, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.13 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2016	2017
Amortissements	9.258.993	10.117.286
Amortissements sur immobilisations incorporelles	9.258.993	10.117.286

Dépréciations

En 2016 et 2017, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.14 CORRECTIONS DE VALEUR NETTES SUR RISQUES DE CRÉDIT INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

	2016			2017		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Titres disponibles à la vente	-9	8.665.594	8.665.585	-	10.755.386	10.755.386
Titres détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-31.849.692	23.765.636	-8.084.056	-12.290.699	17.309.678	5.018.979
<i>dont dépréciations sur base individuelle</i>	<i>-31.454.902</i>	<i>23.126.398</i>	<i>-8.328.504</i>	<i>-10.785.246</i>	<i>16.220.176</i>	<i>5.434.930</i>
<i>dont dépréciations sur base collective</i>	<i>-394.790</i>	<i>639.238</i>	<i>244.448</i>	<i>-1.505.453</i>	<i>1.089.503</i>	<i>-415.951</i>
	-31.849.701	32.431.230	581.529	-12.290.699	28.065.065	15.774.365

	2016	2017
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente dépréciés	515.432	200.439
Intérêts sur prêts et créances dépréciés	5.934.297	5.289.538
Total	6.449.729	5.489.977

5.15 DOTATIONS AUX / REPRISES DE PROVISIONS

Rubriques	2016	2017
Dotation/Reprise provision AGDL	21.577.617	-
Dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	179.217	-569.326
Dotation/Reprise autres provisions	11.202.148	1.288.770
Dotations nettes	32.958.982	719.445

5.16 CHARGE D'IMPÔT

Rubriques	2016	2017
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	56.055.490	55.532.006
Impôt sur le résultat de l'exercice	56.055.490	55.532.006

Le taux normal d'imposition applicable au Luxembourg était de 27,08% au 31 décembre 2017 et de 29,22% au 31 décembre 2016. Le taux d'imposition effectif de la Banque était de respectivement 18,74% en 2017 et de 18,90% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

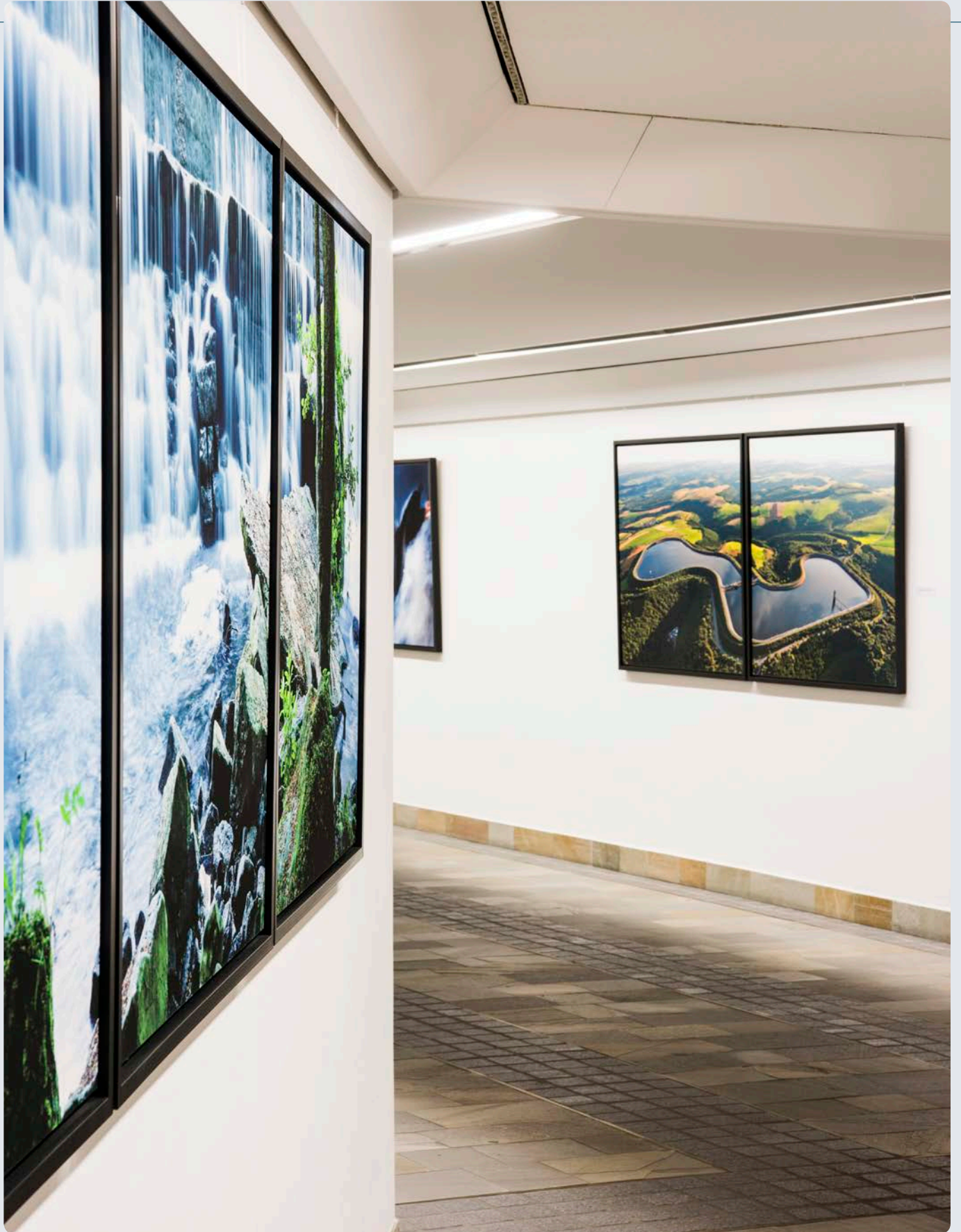
	2016	2017
Résultat avant impôts	296.539.426	296.316.552
Taux de taxation	29,22%	27,08%
Impôt théorique au taux normal	86.648.820	80.242.522
Impact fiscal des dépenses non déductibles	141.122	123.689
Impact fiscal des revenus non imposables	-25.320.315	-25.436.133
Bonifications d'impôts et abattements	-6.010.386	-321.642
Autres	596.248	923.570
Impôt sur le résultat de l'exercice	56.055.490	55.532.006

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que la Banque détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque, le taux d'imposition de la Banque se situe à 27,26% en 2017.

La Banque avait profité d'un abattement significatif pour investissement mobilier en 2016.

5.17 RENDEMENT DES ACTIFS

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,53% pour l'exercice 2017 contre 0,55% pour l'exercice précédent.



6. GESTION DES RISQUES FINANCIERS¹

6.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE GESTION DES RISQUES

Traditionnellement, la BCEE poursuit une politique prudente et conservatrice en matière de gestion des risques.

Ainsi, la Banque a opté pour un profil de risque « défensif », défini dans le « Risk Appetite Framework » (« RAF »). Le « RAF » inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale de la BCEE. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que la BCEE est prête et est capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la BCEE est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par la BCEE pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites, destinées à gérer et à contrôler les différents risques de la Banque. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de la Banque.

6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

La Banque a mis en place le processus interne « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP), dans lequel elle identifie de manière exhaustive l'ensemble des risques auxquels elle peut être confrontée. Pour chaque risque identifié, la Banque estime la matérialité et la probabilité d'occurrence et établit une appréciation sur les moyens en place pour la gestion du risque identifié.

Ce rapport, établi sur base annuelle, est soumis pour approbation au Conseil d'administration de la Banque et ensuite transmis à la CSSF et à la Banque centrale européenne.

6.1.2 Rôle du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a la vocation d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle effectif des activités de la Banque dans les domaines spécifiques relatifs à l'audit et à la comptabilité conformément aux Textes Applicables. Le Comité d'Audit est également compétent pour certains points spécifiques en matière de « compliance ».

Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration et reprend entre autres les missions suivantes :

- confirmation des plans d'audit pluriannuels et annuels approuvés par le Comité de direction ;
- prise de connaissance du suivi de l'exécution du plan d'audit interne ;
- prise de connaissance des informations sur l'état du contrôle interne et assurance de l'efficacité des systèmes internes de contrôle qualité et de gestion des risques ;
- suivi des missions de l'audit interne concernant l'information financière sans toutefois porter atteinte à l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- examen et contrôle de la prise en compte par la BCEE des conclusions et des recommandations des auditeurs internes et externes ;
- assurance de la qualité du travail réalisé par le Réviseur d'entreprises agréé de la BCEE, de son indépendance et objectivité, de son respect des règles déontologiques en vigueur dans le domaine de l'audit.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'Audit. Le Réviseur d'entreprises agréé de la Banque est invité aux séances qui ont lieu en vue de la préparation et de l'approbation des comptes annuels et autres rapports émis par ce dernier.

6.1.3 Rôle du Comité des Risques

Le Comité des Risques a la vocation d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle effectif des activités de la Banque dans les domaines spécifiques relatifs à la gestion des risques encourus conformément aux Textes Applicables.

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration et reprend entre autres les missions suivantes :

- appréciation, si la fonction de contrôle des risques dispose des moyens humains et matériels suffisants et de l'organisation adéquate pour la réalisation de ses missions ;
- délibérations régulières sur l'état de la gestion des risques et le respect des règles prudentielles fixées à ce sujet notamment sur base des rapports ICAAP et Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) ou encore de rapports ponctuels de la fonction de gestion des risques en matière de crédits ou de liquidité par exemple ;
- évaluation de la qualité du travail réalisé par la fonction de contrôle des risques et le respect des règles telles que fixées par la Circulaire CSSF 12/552 telle que modifiée ;
- analyse de la situation des risques, son évolution future et son adéquation avec la stratégie de la BCEE en matière de risques notamment à travers l'analyse trimestrielle des indicateurs définis dans le plan « Risk Appetite Framework » de la BCEE.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des Risques.

6.1.4 Rôle du Comité de direction

Le Comité de direction (la Direction) de la Banque fixe les objectifs des entités commerciales, la nature des opérations à réaliser et les limites y relatives ainsi que les règles d'organisation et de contrôle interne.

6.1.5 Rôle du Comité de pilotage des risques

Le Comité de pilotage des risques est composé des membres du Comité de direction ainsi que de certains chefs de département et chefs de services de la Banque et traite les sujets liés à l'identification, la mesure, la gestion et le reporting des risques, qu'il s'agisse des risques de pilier 1 tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou de ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation. Les propositions du Comité de pilotage des risques sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité de pilotage des risques est épaulé par un Sous-comité des risques qui se réunit à un rythme mensuel.

6.1.6 Responsabilité de la fonction « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au service « Risk Management ». Cette fonction dépend directement du Comité de direction et est indépendante de toute activité commerciale au sein de la Banque. Ainsi le service « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense.

La Banque a mis en place depuis le 1er juillet 2016 un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de la Banque.

6.1.7 Responsabilité de la fonction « Compliance »

Le risque de « compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes en vigueur.

Le risque de « compliance » est pris en charge par le service « Compliance », qui assure notamment :

- le respect des obligations d'anti-blanchiment avec l'exploitation d'un outil visant à détecter des transactions suspectes,
- le suivi des réclamations de clients.

Le service « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense et dépend directement du Comité de direction.

La Banque dispose d'un « Comité Compliance » dont la mission consiste à analyser et décider les sujets du domaine Compliance dépassant la seule compétence du service « Compliance ». S'y rajoute le Comité d'acceptation qui analyse et décide les sujets dans le contexte du « Know Your Customer » (KYC) et du « Know Your Transaction » (KYT).

6.1.8 Responsabilité de la fonction « Audit Interne »

La fonction « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de la Banque.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en oeuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du service Audit Interne.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'« Institute of Internal Auditors » et le respect des exigences réglementaires par le service Audit Interne.

6.1.9 Responsabilité du département « Analyse et Gestion des crédits »

D'un point de vue organisationnel, la gestion des risques de crédit est assurée par le département « DAG » (Département Analyse et Gestion des crédits), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques de crédit, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ce risque,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction.

Ainsi, le service « Analyse des crédits » assure le suivi du risque de crédit ainsi que du risque de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en place de limites ex-ante. La responsabilité des modèles de notations internes est dévolue au nouveau service « Credit Process Management » (CPM), créé au cours de l'exercice 2017. Le chef du service « Analyse des crédits » assume la responsabilité du département « DAG ».

6.1.10 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.10.1 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au niveau département « Analyse et Gestion des crédits ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

La Banque a mis en place un nouveau service « Credit Process Management » (CPM) au sein du département « DAG » traitant les sujets opérationnels transverses aux prêts/crédits à la clientèle privée et professionnelle. L'activité englobe également les aspects réglementaires, l'optimisation du processus de crédit ainsi que le développement et la maintenance des modèles de ratings internes et de scoring d'octroi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins, par le département « Analyse et Gestion des Crédits » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée par la fonction « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

6.1.10.2 Risque de marché

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la Banque provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc..

En matière de gestion du risque de taux, la Banque dispose d'une vue intégrée pour l'ensemble de son « banking book ».

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation et du suivi du risque de taux, la Banque met en oeuvre un ensemble de méthodes qui sont :

- le calcul permanent de l'indicateur « Basis Point Value (BPV) » pour les positions à risque de taux de la salle des marchés et de l'« Asset Liability Management » (ALM). La BPV est une méthode simple et efficace qui permet de quantifier le risque de marché résultant de faibles variations de taux pour les positions détenues. Les « traders » et les analystes ALM sont tenus d'opérer en permanence dans le cadre des limites de BPV arrêtées par la Direction. Le respect de ces limites est surveillé par la fonction « Risk Management ».
- la « Value-at-risk » (VaR), pour les positions de la salle des marchés et de l'ALM, afin d'évaluer les montants à risques liés aux positions détenues. Les montants à risque font l'objet de limites arrêtées par la Direction et supervisées par la fonction « Risk Management ». La VaR constitue une évolution par rapport à des indicateurs plus simples de type BPV, parce qu'elle permet à la fois :
 - d'intégrer les corrélations dans l'évolution des facteurs de risque entre les positions détenues,
 - d'exprimer la perte potentielle par un seul montant, qui peut être mis en relation avec les fonds propres de la Banque,
 - de quantifier la probabilité d'occurrence de cette perte.

La méthode de la VaR trouve également son application dans la gestion du portefeuille actions de la Banque avec de limites VaR, ainsi que des limites « stop-loss ».

Pour la gestion du risque de change, la Banque a recours à un ensemble de limites absolues. La position de change est suivie de manière agrégée par les « traders » du service « Financial Markets » (FIM).

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité « Asset Liability Management » (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse et Gestion des crédits », du chef du service « Risk Management » et du chef du département « Comptabilité ». Le Comité ALM est responsable de la proposition des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Les propositions du Comité ALM sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

6.1.10.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés

La Banque a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2017, 69,4% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, la Banque a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2017, 18,3% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.1.10.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2017, la Banque a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que la Banque serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, la Banque dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à la Banque le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la Banque dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, la Banque vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de EUR 3 milliards en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2017, l'encours de ce portefeuille était de EUR 4 milliards. Fin 2017, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 10 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La BCEE n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération et il n'est pas prévu qu'elle y participe à l'avenir.

La Banque est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de la Banque par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 RISQUE OPÉRATIONNEL

La Banque définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique », conformément à l'article 4 / point 52 de la réglementation UE n°575/2013 (« Capital Requirements Regulation », CRR).

6.2.1 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, la Banque a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de Pilotage des Risques au niveau du Comité de direction et le Comité des Risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.2.2 Culture de maîtrise du risque opérationnel

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de risques. L'établissement d'une telle culture émane de la direction générale (« Tone from the Top ») de la Banque.

Ainsi la Banque :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. La BCEE définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de la Banque n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de la Banque.

Par ailleurs la Banque applique différents principes clefs :

- le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 :
Les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- le principe de validation 4 yeux :
Les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.2.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables et en vue d'assister le processus de décision et de traitement des risques opérationnels.

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour des moyens et outils de suivi des risques ainsi que du dispositif de reporting.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de la BCEE constituent un ensemble intégré d'activités, de méthodes qui aident la BCEE à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre

de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus (« risk-based »). Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante (p.ex. à travers des « Key Risk Indicators »), ou ex-post (p.ex. à travers la collecte de données d'incidents).

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, la Banque adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc d'implémenter des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

La Banque veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel (immobilier, informatique...) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis pour le cas d'un incident informatique majeur.

6.3 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

6.3.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le département « Analyse et Gestion des crédits ».

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de la Banque. La structure du portefeuille se compose de prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et créances aux entreprises, la Banque s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie mise en place dans le cadre de la réglementation de Bâle permet à la Banque d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2017, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et créances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », « Titres disponibles à la vente – Valeurs mobilières à revenu fixe », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Actifs désignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la profitabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2017, la Banque a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured »,

- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », « Titres disponibles à la vente – Valeurs mobilières à revenu fixe », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Actifs désignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels la Banque a des engagements. Ces limites sont sujettes à une révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments financiers dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. La Banque s'est assurée un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats en cours dépasse un certain seuil.

6.3.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la BCEE s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la Banque. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La Banque effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influants sur les composantes du risque de concentration.

La Banque a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2016	31/12/2017
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.687.924.387	5.527.885.100
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.105.231.598	3.671.386.893
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	19.815.745.830	20.912.775.444
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	294.544.201	85.338.534
Instruments financiers dérivés de couverture	67.895.956	93.957.657
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	262.150.671	548.117.498
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.805.099.257	9.134.090.462
Titres détenus jusqu'à échéance	4.572.783.470	3.946.383.118
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	80.022.997	46.597.287
Exposition des engagements de bilan	41.691.398.367	43.966.531.993
Garanties d'achèvement	367.502.011	397.360.536
Lettres de crédit	56.906.464	100.149.572
Contre-garanties	362.821.031	371.897.027
Autres	25.762.576	26.905.787
Crédits confirmés non utilisés	4.576.915.911	5.766.634.921
Crédits documentaires	13.344.619	13.315.287
Exposition des engagements de hors bilan	5.403.252.612	6.676.263.130
Total exposition	47.094.650.978	50.642.795.123

Les valeurs mobilières à revenu variable, dont les « Parts dans les entreprises associées et dans les filiales », n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus.

La Banque a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2016	2017
Hypothèques	13.216.386.919	14.024.465.831
Opérations de prise en pension	1.643.048.260	3.545.425.085
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	106.585.815	121.353.676

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 57.518.559 fin 2017 contre EUR 54.955.690 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).



Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2017	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	3.072.608.756	1.128.770.758	1.943.837.998	223.130.390	1.737.483.518	-
Instruments financiers dérivés	58.522.012	-	58.522.012	40.276.706	18.144.539	100.768
Total actif	3.131.130.768	1.128.770.758	2.002.360.010	263.407.095	1.755.628.057	100.768

31/12/2016	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	1.643.108.329	375.304.222	1.267.804.107	-	1.272.466.104	-
Instruments financiers dérivés	181.890.223	-	181.890.223	43.975.716	133.638.589	4.275.918
Total actif	1.824.998.553	375.304.222	1.449.694.331	43.975.716	1.406.104.694	4.275.918

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31/12/2017	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / prise en pension Instruments financiers dérivés	735.219.408	542.198.113	193.021.295	-	183.473.644	9.547.650
Total passif	1.450.505.523	542.198.113	908.307.410	105.845.366	669.846.430	132.615.614

31/12/2016	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / prise en pension Instruments financiers dérivés	20.240.967	-	20.240.967	-	20.058.237	182.730
Total passif	1.007.692.822	-	1.007.692.822	143.117.201	792.743.358	71.832.263

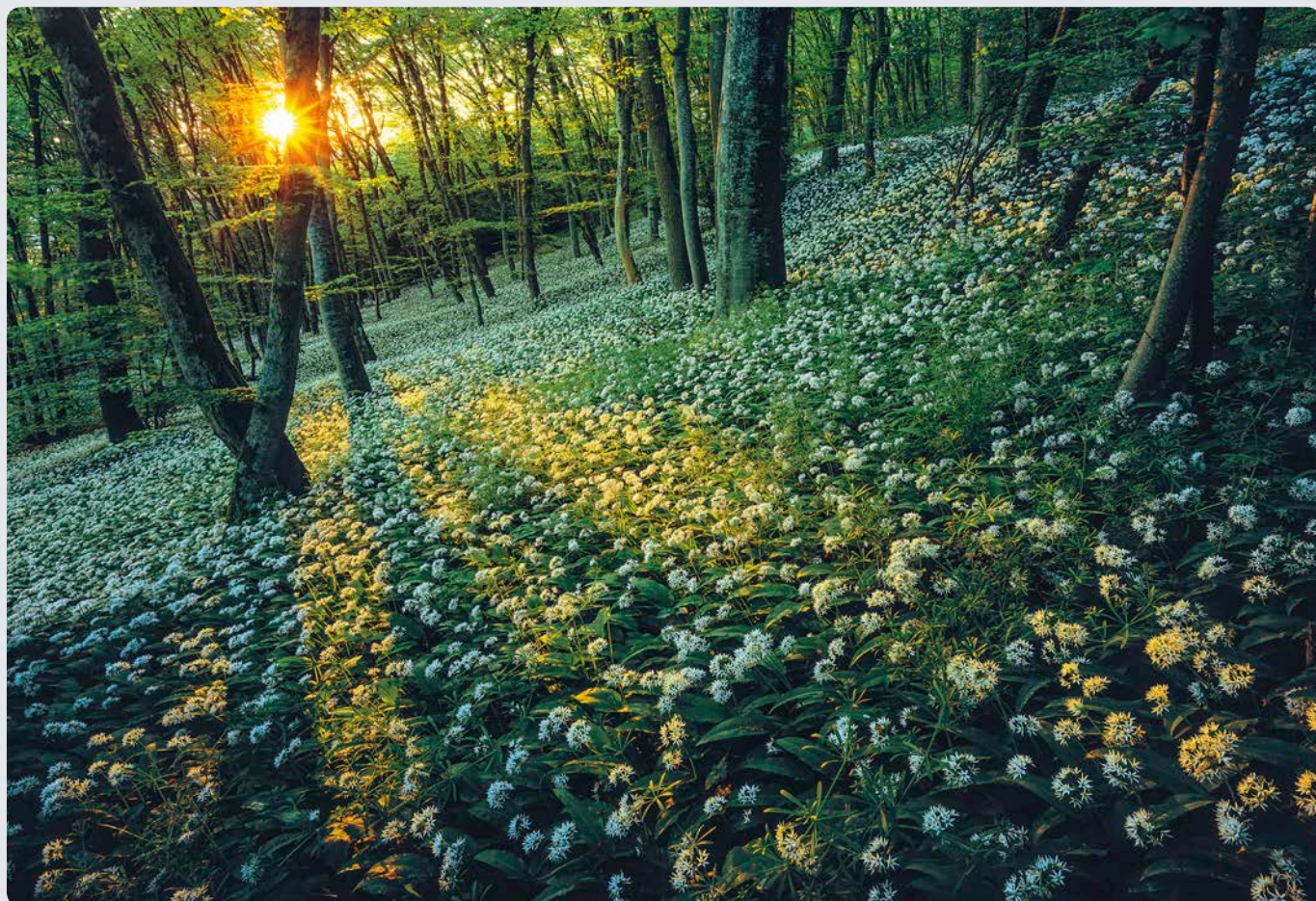
6.3.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

La Banque détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).



Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.462.660	12.557	31.598	10.630	1	10.439	5.527.885
Prêts et créances au coût amorti	24.401.361	18.280	11.423	61.718	5.912	85.469	24.584.162
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	171.893	30	4.885	2.445	-	43	179.296
Titres disponibles à la vente	7.164.696	177.364	1.629.815	632.154	548.308	160.733	10.313.070
Titres détenus jusqu'à échéance	2.803.559	180.256	653.182	203.932	105.454	-	3.946.383
Autres	696.498	10.948	184.394	-	2.942	72.507	967.290
Total	40.700.666	399.435	2.515.297	910.880	662.617	329.192	45.518.087

Zone géographique au 31/12/2016 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.642.281	1.197	27.463	4.666	55	12.263	2.687.924
Prêts et créances au coût amorti	23.327.400	20.873	314.994	96.872	4.340	156.499	23.920.977
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	341.266	176	17.987	2.978	-	33	362.440
Titres disponibles à la vente	7.983.814	203.701	1.632.324	652.363	568.825	117.379	11.158.406
Titres détenus jusqu'à échéance	3.566.243	172.328	631.356	68.657	134.200	-	4.572.783
Autres	621.809	11.349	84.907	-	1.915	22.170	742.149
Total	38.482.813	409.624	2.709.031	825.535	709.335	308.343	43.444.681

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Financial instruments : Disclosures », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2016 et 2017 sont présentées en fonction des notations internes.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2016			2017		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	2.538.955.467	2.538.955.467	-	5.262.262.779	5.262.262.779	-
Standard grade	146.355.860	146.355.860	-	265.622.317	265.622.317	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	2.613.060	2.613.060	-	3	3	-
Total Rubriques	2.687.924.387	2.687.924.387		5.527.885.100	5.527.885.100	
Prêts et créances au coût amorti						
Banques						
High grade	1.342.519.969	1.342.519.969	11,95%	1.200.017.209	1.200.017.209	24,97%
Standard grade	2.750.969.196	2.750.969.196	37,21%	2.448.548.430	2.448.548.430	92,08%
Sub-standard grade	7.908.788	7.908.788	-	20.885.964	20.885.964	-
Past due but not impaired	2.895.600	2.895.600	100,00%	1.930.400	1.930.400	100,00%
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	938.046	938.046	-	4.890	4.890	-
Corporates						
High grade	2.170.513.630	2.170.513.630	34,41%	2.149.772.219	2.149.772.219	33,71%
Standard grade	1.437.939.621	1.437.939.621	45,70%	2.156.015.104	2.156.015.104	63,78%
Sub-standard grade	923.298.741	923.298.741	47,82%	825.630.203	825.630.203	54,30%
Past due but not impaired	49.201.367	49.201.367	90,95%	30.849.364	30.849.364	79,32%
Impaired	247.104.127	178.773.077	34,49%	213.565.575	152.270.088	26,87%
Not rated	102.811.536	102.811.536	20,60%	93.655.789	93.655.789	27,68%
Souverains						
High grade	2.060.711.501	2.060.711.501	-	1.867.102.229	1.867.102.229	-
Standard grade	8.245	8.245	-	6.832	6.832	-
Sub-standard grade	3	3	-	31.053	31.053	-
Past due but not impaired	22.985.325	22.985.325	-	20.487.435	20.487.435	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	2.258	2.258	-	-	-	-
Retail						
High grade	9.296.027.275	9.296.027.275	92,13%	10.168.141.791	10.168.141.791	91,98%
Standard grade	1.940.260.139	1.940.260.139	92,52%	1.816.693.765	1.816.693.765	92,78%
Sub-standard grade	1.393.401.453	1.393.401.453	88,62%	1.419.321.936	1.419.321.936	89,55%
Past due but not impaired	149.777.876	149.777.876	92,32%	137.027.672	137.027.672	91,79%
Impaired	108.047.817	90.034.286	81,13%	93.566.791	75.795.639	79,90%
Not rated	-505	-505	-	-25.674	-25.674	-
Total Rubriques	24.007.322.009	23.920.977.428		24.663.228.976	24.584.162.337	

	2016			2017		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	170.500.449	170.500.449	77,80%	51.173.755	51.173.755	12,65%
Standard grade	137.518.285	137.518.285	49,70%	92.502.412	92.502.412	15,16%
Sub-standard grade	223.112	223.112	98,61%	87.983	87.983	100,00%
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	10.689.768	10.689.768	-	77.572	77.572	-
Standard grade	19.500.890	19.500.890	-	31.138.107	31.138.107	91,95%
Sub-standard grade	3.160.379	3.160.379	-	1.755.260	1.755.260	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	20.172.004	20.172.004	-	2.310.069	2.310.069	27,59%
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	504.278	504.278	-	182.536	182.536	-
Standard grade	4.547	4.547	-	8.971	8.971	-
Sub-standard grade	24.564	24.564	-	27.145	27.145	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	141.880	141.880	-	32.381	32.381	-
Total Rubriques	362.440.156	362.440.156		179.296.191	179.296.191	

	2016			2017		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres disponibles à la vente						
<i>Banques</i>						
High grade	3.531.593.231	3.531.593.231	-	3.061.488.802	3.061.488.802	-
Standard grade	1.475.538.898	1.475.538.898	-	1.405.416.278	1.405.416.278	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	1.385.247.434	1.385.247.434	-	1.158.442.277	1.158.442.277	-
Standard grade	2.206.823.679	2.206.823.679	-	2.174.828.545	2.174.828.545	-
Sub-standard grade	75.133.315	75.133.315	-	62.318.213	62.318.213	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	33.613.231	11.166.288	-	7.342.069	826.570	-
Not rated	107.959.274	107.959.274	-	108.662.411	108.662.411	-
<i>Souverains</i>						
High grade	1.580.378.447	1.580.378.447	-	1.512.558.832	1.512.558.832	-
Standard grade	657.025.344	657.025.344	-	734.809.288	734.809.288	-
Sub-standard grade	28.151.438	28.151.438	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Titrisation</i>						
High grade	64.235.993	64.235.993	-	65.007.534	65.007.534	-
Standard grade	12.169.620	12.169.620	-	4.829.851	4.829.851	-
Sub-standard grade	2.566.357	2.566.357	-	1.795.917	1.795.917	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	46.683.607	20.416.742	-	41.264.642	22.085.675	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	11.207.119.868	11.158.406.060		10.338.764.660	10.313.070.193	

	2016			2017		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres détenus jusqu'à échéance						
Banques						
High grade	1.889.005.877	1.889.005.877	-	1.479.595.613	1.479.595.613	-
Standard grade	932.652.716	932.652.716	-	1.041.637.736	1.041.637.736	-
Sub-standard grade	10.253.749	10.253.749	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	320.379.720	320.379.720	-	218.501.610	218.501.610	-
Standard grade	642.556.060	642.556.060	-	506.957.009	506.957.009	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	706.202.684	706.202.684	-	619.940.426	619.940.426	-
Standard grade	71.732.664	71.732.664	-	79.750.725	79.750.725	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	4.572.783.470	4.572.783.470		3.946.383.118	3.946.383.118	
Autres (*)	742.149.281	742.149.281	-	967.289.980	967.289.980	-
Total Rubriques	742.149.281	742.149.281		967.289.980	967.289.980	
Total	43.579.739.172	43.444.680.783		45.622.848.025	45.518.086.919	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat », « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

Les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » ont été intégrées dans la rubrique « Titres disponibles à la vente ».

La Banque renseigne sous la rubrique « Prêts et créances au coût amorti » à la ligne « Past due but not impaired », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Titres disponibles à la vente », la Banque ne connaît pas de catégorie « Past due but not impaired » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates et Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

6.4 RISQUE DE MARCHÉ

6.4.1 Objectifs et gestion des risques

La gestion de la liquidité « court terme », c'est-à-dire jusqu'à six mois ainsi que du risque de taux jusqu'à deux ans est effectuée par le desk « Money Market » (la trésorerie) du service FIM (« Financial Markets »).

Les risques de transformation et de liquidité structurels à long terme sont pris en charge par le comité ALM (« Asset Liability Management »), qui assure d'une part l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, le refinancement des portefeuilles des crédits nationaux et internationaux ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres de la Banque dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances de la Banque. Le comité ALM se compose des membres du Comité de direction de la Banque et de certains chefs de département et de chefs de service. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

Tous les composants du risque de marché, tels que le risque de taux, le risque de change ou le risque de prix sur actions, touchant les positions du bilan et du hors-bilan gérées par l'ALM ou la trésorerie sont centralisées en temps réel à la salle des marchés dans le système « front-office » et sont maintenus dans les limites fixées par le Comité de direction de la Banque. Ce dernier est informé régulièrement par le service « Risk Management » du respect des limites ainsi que des niveaux de risque encourus.

Au cours de l'année 2017, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de marché.

Les niveaux de risque sont principalement surveillés moyennant un modèle de « Value at Risk » (VaR). Les activités de « trading » et de trésorerie sont soumises à des limites VaR respectives. Le tableau suivant renseigne la VaR pour les différents périmètres en millions d'euros :

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2017	VaR journalière maximale en 2017	Limite VaR pour le périmètre en question en 2017
ALM	5,92	7,80	12,50
Trésorerie	0,19	0,38	2,50
Trading	0,06	0,17	pas de limite

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2016	VaR journalière maximale en 2016	Limite VaR pour le périmètre en question en 2016
ALM	8,98	10,45	12,50
Trésorerie	0,27	0,67	2,50
Trading	0,04	0,23	pas de limite

En sus de la VaR, qui permet une gestion agrégée des différents risques de marché, la Banque a recours à d'autres outils de gestion des risques en fonction des instruments financiers concernés. Ainsi, le risque de taux est géré en simulant l'incidence financière d'une variation parallèle d'un point de base (0,01 %) de la courbe des taux d'intérêt sur la Valeur Actuelle Nette (ou « Net Present Value ») des positions. Les rapports quotidiens présentent donc l'incidence financière totale résultant de la variation parallèle de toutes les courbes de taux d'intérêt d'un point de base, appelée encore « Basis Point Value » (BPV) qui doit rester dans des limites fixées.

6.4.2 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la Banque figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2017	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.527.885.100	5.527.885.100	-
Prêts et créances au coût amorti -			
Etablissements de crédit	3.671.386.893	3.670.664.896	-721.996
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	20.912.775.444	23.310.964.761	2.398.189.317
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.670.318.572</i>	<i>1.670.318.572</i>	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	85.338.534	85.338.534	-
Instruments financiers dérivés de couverture	93.957.657	93.957.657	-
Actifs financiers désignées à la juste valeur par le compte de résultat	548.117.498	548.117.498	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.134.090.462	9.134.090.462	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	790.397.767	790.397.767	-
Titres détenus jusqu'à échéance	3.946.383.118	4.049.138.249	102.755.131
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	388.581.964	388.581.964	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	46.597.287	46.597.287	-
TOTAL	45.145.511.724	47.645.734.175	2.500.222.451
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.776.023.875	4.776.023.875	-
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	31.565.297.767	31.937.159.085	371.861.318
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	202.116.831	202.116.831	-
Instruments financiers dérivés de couverture	588.498.489	588.498.489	-
Passifs financiers désignées à la juste valeur par le compte de résultat	146.853.974	146.853.974	-
Emission de titres	3.713.017.053	3.713.219.767	202.714
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>355.598.448</i>	<i>355.598.448</i>	-
TOTAL	40.991.807.989	41.363.872.021	372.064.032

Rubriques au 31/12/2016	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.687.924.387	2.687.924.387	-
Prêts et créances au coût amorti -			
Etablissements de crédit	4.105.231.598	4.105.020.276	-211.322
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	19.815.745.830	22.238.031.315	2.422.285.485
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.620.406.763</i>	<i>1.620.406.763</i>	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	294.544.201	294.544.201	-
Instruments financiers dérivés de couverture	67.895.956	67.895.956	-
Actifs financiers désignées à la juste valeur par le compte de résultat	262.150.671	262.150.671	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.805.099.257	9.805.099.257	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	1.034.349.686	1.034.349.686	-
Titres détenus jusqu'à échéance	4.572.783.470	4.736.608.990	163.825.520
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	318.957.117	318.957.117	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	80.022.997	80.022.997	-
TOTAL	43.044.705.170	45.630.604.853	2.585.899.683
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.741.710.246	4.741.710.246	-
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	28.190.450.916	28.544.691.830	354.240.914
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	156.434.838	156.434.838	-
Instruments financiers dérivés de couverture	894.844.009	894.844.009	-
Passifs financiers désignées à la juste valeur par le compte de résultat	148.612.880	148.612.880	-
Emission de titres	4.769.624.682	4.769.756.068	131.386
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>389.208.071</i>	<i>389.208.071</i>	-
TOTAL	38.901.677.570	39.256.049.870	354.372.300

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, la Banque estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de la BCEE et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

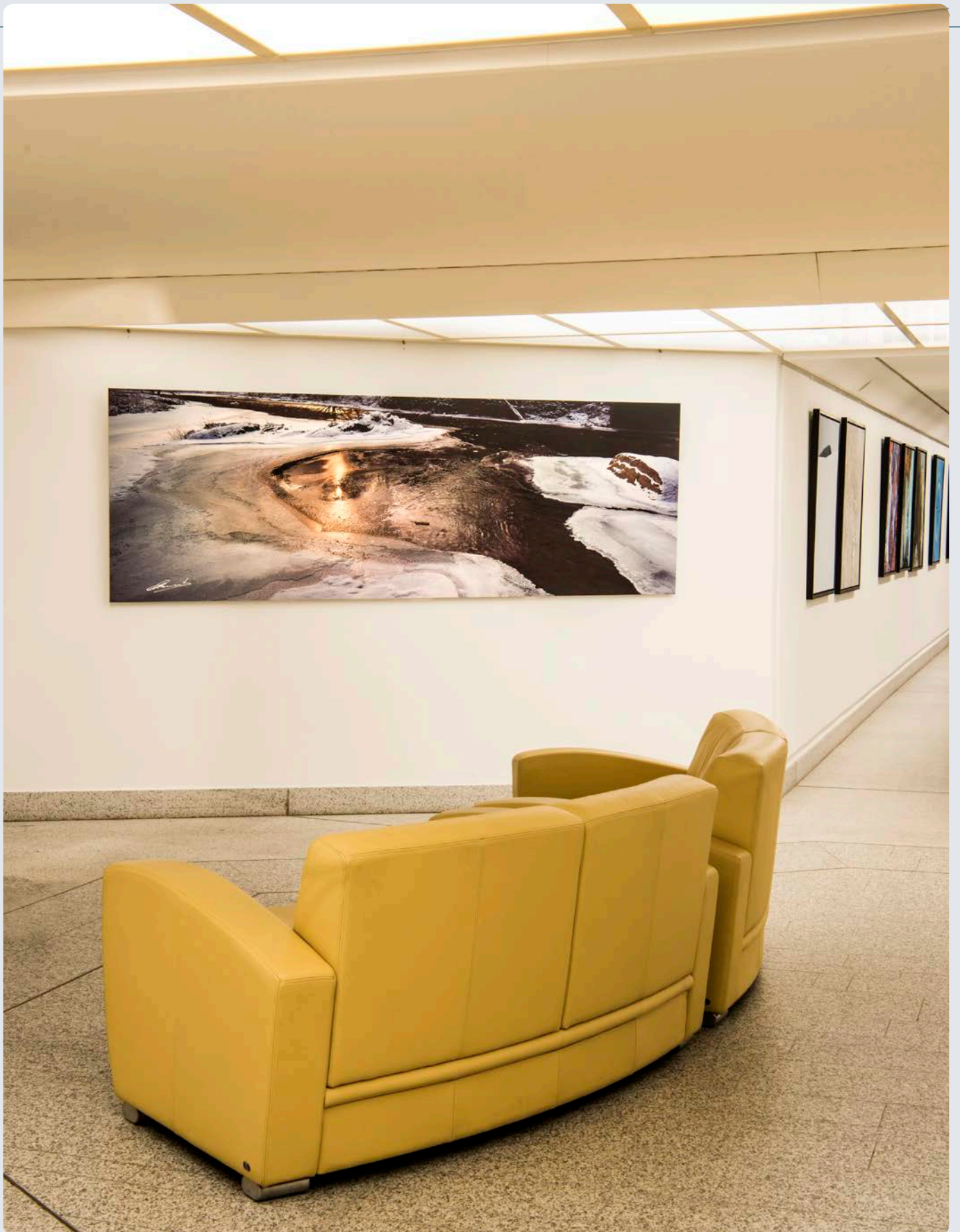
Les actifs et passifs financiers envers la clientèle ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, la Banque distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des titres détenus jusqu'à échéance, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

Pour les actifs et les passifs financiers envers la clientèle, la Banque calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
- b. sur une courbe de taux de référence.



Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	22.713	-	-	22.713
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	85.315.821	-	85.315.821
Actifs financiers disponibles à la vente				
- Instruments de dettes	5.878.227.888	3.162.062.028	93.800.546	9.134.090.462
- Instruments de capitaux propres	148.959.036	388.250.263	253.188.467	790.397.765
- Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	388.581.964	388.581.964
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	548.117.498	-	548.117.498
Instruments financiers dérivés de couverture	-	93.957.657	-	93.957.657
TOTAL	6.027.209.637	4.277.703.267	735.570.977	11.040.483.882
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	202.116.831	-	202.116.831
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	146.853.974	-	146.853.974
Instruments financiers dérivés de couverture	-	588.498.489	-	588.498.489
TOTAL	-	937.469.294	-	937.469.294

Rubriques au 31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	749.011	-	-	749.011
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	293.795.190	-	293.795.190
Actifs financiers disponibles à la vente				-
- Instruments de dettes	6.628.511.963	3.066.786.194	109.801.099	9.805.099.257
- Instruments de capitaux propres	206.208.769	703.197.263	124.943.653	1.034.349.686
- Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	318.957.117	318.957.117
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	262.150.671	-	262.150.671
Instruments financiers dérivés de couverture	-	67.895.956	-	67.895.956
TOTAL	6.835.469.744	4.393.825.273	553.701.869	11.782.996.887
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	388.083	-	-	388.083
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	156.046.755	-	156.046.755
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	148.612.880	-	148.612.880
Instruments financiers dérivés de couverture	-	894.844.009	-	894.844.009
TOTAL	388.083	1.199.503.644	-	1.199.891.727

Les mouvements de l'encours des actifs financiers du tableau ci-devant d'une année à l'autre s'expliquent principalement par une diminution des cours de bourse des instruments de capitaux propres à la fin de l'année 2017 et un non-remplacement des instruments de dettes arrivés à échéance compensée partiellement par une augmentation de la valorisation des investissements dans les parts des entreprises liées et des filiales, ainsi que par une augmentation des instruments financiers dérivés.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2017 et fin 2016 révèle que 54,59% des actifs financiers sont classés au niveau 1 (58,01% en 2016), 38,75% au niveau 2 (37,29% en 2016) et 6,66% au niveau 3 (4,70% en 2016).

La diminution du niveau 1 de 3,42% entre l'exercice 2017 et 2016 trouve principalement son explication dans les instruments de dettes. En effet, les nouvelles acquisitions de l'année 2017 font essentiellement appel à des instruments affectés au niveau 2.

Ainsi, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Pour les instruments de dettes, la diminution du montant renseignée au niveau 3, s'explique par les remboursements de dettes du type « Asset backed securities » (ABS) et « Mortgaged backed securities » (MBS).

Pour les instruments de capitaux propres, la diminution du niveau 2 s'explique essentiellement par une diminution des cours de bourse et le transfert d'une participation dans le secteur énergétique du niveau 2 vers le niveau 3.

L'augmentation du niveau 3 des parts dans les entreprises associées et dans les filiales, s'explique essentiellement par un effet des cours d'évaluation.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers disponibles à la vente				Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Instruments financiers dérivés de couverture	
Total au 1er janvier 2017	109.801.099	124.943.653	318.957.117	-	553.701.869
Total gains / pertes	11.954.928	10.424.194	69.629.606	-	92.008.727
- <i>Compte de résultat</i>	11.776.452	-	-	-	11.776.452
- <i>Réserve de réévaluation</i>	178.475	10.424.194	69.629.606	-	80.232.275
Achats	6.526.759	-4.888.720	2	-	1.638.041
Remboursements/ventes	-34.482.239	-	-4.761	-	-34.487.000
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	122.709.341	-	-	122.709.341
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2017	93.800.546	253.188.468	388.581.964	-	735.570.978
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2017	11.776.452	-	9.813.888	-	21.590.340

	Actifs financiers disponibles à la vente				Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Instruments financiers dérivés de couverture	
Total au 1er janvier 2016	170.634.299	96.566.675	267.744.324	-	534.945.298
Total gains / pertes	18.657.985	26.481.754	36.383.342	-	81.523.081
- <i>Compte de résultat</i>	16.884.343	-208.328	-	-	16.676.015
- <i>Réserve de réévaluation</i>	1.773.642	26.690.082	36.383.342	-	64.847.066
Achats	17.933.484	1.896.598	-	-	19.830.082
Remboursements/ventes	-97.424.669	-1.374	-1.158	-	-97.427.201
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	14.830.609	-	14.830.609
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2016	109.801.099	124.943.653	318.957.117	-	553.701.869
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2016	16.884.343	-208.328	-	-	16.676.015

Le volume total des actifs financiers de niveau 3 correspond à 6,66% du total des actifs financiers évalués à la juste valeur pour l'exercice 2017 (4,70% en 2016). La Banque ne renseigne pas de passifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3 pour les exercices 2017 et 2016.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Application de la méthode de l'estimation de la juste valeur à partir de l'actif net. L'actif net se base sur des états financiers récents, et une décote, déterminée par un jugement d'experts, est appliquée. Dans le cas d'une juste valeur inférieure au prix d'acquisition, la Banque applique une dépréciation sur la position concernée.

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

L'analyse de sensibilité a été réalisée exclusivement pour les instruments de dettes. A cet effet, la Banque n'a pas changé les hypothèses retenues quant à la modélisation des flux de trésorerie, mais a simulé un changement vers le haut d'un point de base du risque de crédit :

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2017	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	93.800.546	-23.279

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2016	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	109.801.099	-28.306

6.4.3 Analyse du risque de change : positions nettes en devises

Au 31/12/2017	Position nette au bilan
USD	35.357.306
Autres	2.951.720
Total	38.309.026

Au 31/12/2016	Position nette au bilan
CHF	2.819.110
USD	28.728.718
Autres	1.631.754
Total	33.179.582

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.5.1 Echancier du passif

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Les comptes courants et les comptes d'épargne sont considérés comme échéant à vue.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2017
Emissions de titres*	2.001.083.978	1.191.891.415	3.192.975.393	253.727.456	550.580.456	804.307.912	3.997.283.306
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.235.523.769	775.503.337	4.011.027.106	786.016.773	2.346.648	788.363.421	4.799.390.527
Clientèle	29.651.015.794	1.161.225.438	30.812.241.232	700.451.022	101.578.954	802.029.976	31.614.271.208
Total	34.887.623.541	3.128.620.191	38.016.243.732	1.740.195.251	654.506.058	2.394.701.309	40.410.945.041

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2016
Emissions de titres*	2.274.946.650	1.880.737.783	4.155.684.433	258.987.983	643.747.554	902.735.537	5.058.419.970
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.948.986.995	667.413.906	4.616.400.901	89.050.319	56.626.264	145.676.583	4.762.077.484
Clientèle	24.539.335.112	2.110.702.024	26.650.037.136	1.586.006.618	11.154.925	1.597.161.542	28.247.198.678
Total	30.763.268.756	4.658.853.713	35.422.122.469	1.934.044.920	711.528.743	2.645.573.663	38.067.696.132

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les dépôts de la clientèle et du secteur public en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2017
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	11.665.172.623	4.312.915.558	15.978.088.181	9.086.504.360	6.643.450.245	15.729.954.605	31.708.042.785

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total	Total 2016
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	8.368.983.496	4.764.476.014	13.133.459.510	9.134.179.361	6.030.858.437	15.165.037.799	28.298.497.309

6.5.2 Echancier des instruments financiers dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut.

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaletur EUR aux cours du 31 décembre 2017 et du 31 décembre 2016.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2017
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.114.906.910	2.300.885.875	121.170.477	4.817.177	12.541.780.439
Sorties	-10.194.721.372	-2.291.648.622	-116.132.265	-3.542.489	-12.606.044.748
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	147.754.952	371.664.141	1.022.409.958	119.640.681	1.661.469.731
Sorties	-148.447.865	-401.881.696	-1.088.091.181	-139.227.574	-1.777.648.316
Total des entrées	10.262.661.862	2.672.550.015	1.143.580.435	124.457.858	14.203.250.171
Total des sorties	-10.343.169.237	-2.693.530.318	-1.204.223.446	-142.770.063	-14.383.693.064

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2016
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.362.470.537	2.986.663.342	131.381.192	5.363.083	13.485.878.154
Sorties	-10.217.819.124	-2.948.401.898	-129.768.759	-4.610.296	-13.300.600.077
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	208.426.502	400.857.765	1.122.299.490	146.239.732	1.877.823.489
Sorties	-219.810.002	-446.335.298	-1.304.206.989	-163.123.223	-2.133.475.511
Total des entrées	10.570.897.039	3.387.521.106	1.253.680.682	151.602.815	15.363.701.642
Total des sorties	-10.437.629.126	-3.394.737.196	-1.433.975.748	-167.733.518	-15.434.075.588

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2017
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-343.320	7.722.726	13.607.853	-32.252.306	-11.265.048
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	48.166.328	120.996.127	370.170.020	305.446.530	844.779.005
Total des sorties	47.823.008	128.718.853	383.777.872	273.194.224	833.513.958

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2016
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	975.858	8.132.120	7.608.176	-36.002.409	-19.286.255
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	50.703.891	110.849.691	366.547.067	256.608.911	784.709.560
Total des sorties	51.679.749	118.981.811	374.155.243	220.606.502	765.423.305

6.6 LE CAPITAL ÉCONOMIQUE

La Banque s'est engagée dans un processus de mesure économique du risque et de planification de l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la CSSF dans le cadre du rapport ICAAP qui traduit le pilier 2 des accords de Bâle III. La circulaire modifiée CSSF 07/301 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place « d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Le document ICAAP précise l'identification et les processus de gestion des différents risques auxquels est exposée la Banque, que ce soient ceux repris par le pilier 1 des accords de Bâle III tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1.

La politique des fonds propres de la Banque se décline à partir de la mission définie dans ses statuts : « contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise ». En conséquence, la BCEE a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.6.1 Politique des fonds propres

6.6.1.1 Détermination des fonds propres

La Banque a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique de la BCEE, la détermination des fonds propres se fait sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par la Banque pour les fonds propres économiques est une approche très prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont la Banque peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.6.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, la Banque adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier 1 de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier 1) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé ;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers de la Banque et les prévisions de résultats de la Banque ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité ;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques ;
- allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques de la Banque.

En termes de gouvernance interne, les rapports ICAAP et ILAAP 2017 furent présentés au Conseil d'administration de la Banque qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera consulté annuellement, voire plus souvent, en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

Capitaux Propres, Fonds Propres Réglementaires et Ratio de Solvabilité (en euros)	31/12/2016	31/12/2017
Total Capitaux Propres du bilan	3.742.157.731	3.810.856.840
Ajustements liés aux provisions prudentielles	345.388.174	331.420.728
Ajustements liés à la variation du compte de résultat comptes sociaux / IFRS	-13.967.445	-19.062.128
Total Capitaux Propres ajustés du Bilan	4.073.578.460	4.123.215.439
Résultat IFRS de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-226.516.491	-221.722.417
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) avant ajustements réglementaires	3.847.061.970	3.901.493.022
Ajustements réglementaires sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-1.220.064.778	-1.046.145.034
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	104.709	-2.429.397
Immobilisations incorporelles	-16.519.158	-18.605.053
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-93.203.294	-85.420.892
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	-12.785.008	-
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14-01 sur l'implémentation de certaines discrétions contenues dans le règlement UE 575/2013	-917.245.709	-778.228.665
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision AGDL	-180.416.319	-161.461.027
Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)	2.626.997.192	2.855.347.988
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	89.600.821	78.530.869
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	89.600.821	78.530.869
Fonds Propres Réglementaires totaux	2.716.598.013	2.933.878.857
Exigence de fonds propres totale	1.186.721.040	1.246.113.045
Ratios de solvabilité		
Ratio de solvabilité Tier 1	17,71%	18,33%
Ratio de solvabilité total	18,31%	18,84%

Pour l'année 2017, les fonds propres réglementaires ont été déterminés selon la réglementation Bâle III à partir des capitaux propres bilantaires IFRS avec intégration de la provision forfaitaire.

A. Bilan consolidé au 31 décembre 2017

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2016	31/12/2017
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.687.924.387	5.527.885.100
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.105.231.598	3.671.386.893
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	19.815.745.830	20.912.775.444
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	294.544.201	85.338.534
Instruments financiers dérivés de couverture	67.895.956	93.957.657
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	262.150.671	548.117.498
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.805.099.257	9.134.090.462
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	1.074.144.424	832.066.938
Titres détenus jusqu'à échéance	4.572.783.470	3.946.383.118
Parts mises en équivalence	363.912.298	378.120.296
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	80.022.997	46.597.287
Immobilisations corporelles à usage propre	298.615.576	288.343.606
Immobilisations corporelles de placement	14.311.053	13.727.120
Immobilisations incorporelles	16.519.157	18.605.053
Autres actifs	9.724.260	11.561.278
TOTAL de l'ACTIF	43.468.625.135	45.508.956.284

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2016	31/12/2017
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.741.710.246	4.776.023.875
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	28.115.936.115	31.477.133.430
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	156.434.838	202.116.831
Instruments financiers dérivés de couverture	894.844.009	588.498.489
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	148.612.880	146.853.974
Emissions de titres	4.769.621.682	3.713.017.053
Provisions	4.883.234	3.594.463
Autres passifs	58.188.728	35.423.570
Impôts courants	58.954.065	62.045.799
Impôts différés	58.327.625	64.812.580
Fonds de pension	229.496.232	199.816.171
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	39.237.009.654	41.269.336.236

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2016	31/12/2017
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	39.237.009.654	41.269.336.236
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	661.775.701	455.873.461
- <i>Actifs disponibles à la vente</i>	661.880.411	453.444.064
Réserves consolidées	3.133.980.137	3.350.713.675
- <i>Différence de mise en équivalence</i>	278.196.348	287.422.805
Résultat de l'exercice	259.792.789	256.610.845
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.229.074.094	4.236.723.448
Intérêts minoritaires	2.541.387	2.896.600
Total capitaux propres	4.231.615.481	4.239.620.048
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	43.468.625.135	45.508.956.284

B. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Résultat d'intérêts	365.671.140	363.611.577
Revenu de valeurs mobilières	44.574.661	47.388.545
Commissions	128.419.457	141.253.115
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	538.665.258	552.253.237
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	13.165.618	24.411.845
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	16.158.995	9.660.650
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	2.369.213	4.840.448
Résultat sur opérations de couverture	1.520.235	2.619.890
Différences de change	11.573.568	8.567.482
Autres produits d'exploitation	10.259.352	20.383.067
Autres charges d'exploitation	-13.505.468	-36.822.128
PRODUIT BANCAIRE	580.206.771	585.914.491
Frais du personnel	-201.574.064	-209.842.654
Autres frais généraux administratifs	-83.844.376	-88.826.996
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-29.339.458	-33.059.168
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	265.448.873	254.185.673
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	581.530	15.774.364
Provisions	11.202.147	1.288.771
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	29.240.958	37.512.788
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS	306.473.508	308.761.596
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée	338.072	1.081.909
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-63.763.700	-63.482.573
Impôts différés	18.748.188	12.487.419
RESULTAT DE L'EXERCICE	261.796.068	258.848.350
<i>DONT RESULTAT DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE</i>		
- AUX INTERETS MINORITAIRES	2.003.279	2.237.505
- AUX PROPRIETAIRES DE LA MAISON MERE	259.792.789	256.610.845

C. Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2017

en euros	31/12/2016	31/12/2017
RESULTAT DE L'EXERCICE	261.796.068	258.848.350
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-49.838.706	-17.864.357
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-71.218.221	10.676.221
Contribution des sociétés mises en équivalence	7.573.222	-22.261.858
Impact impôts différés	13.806.293	-6.278.720
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-99.078.917	-205.902.240
Actifs disponibles à la vente	-94.013.011	-196.635.592
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-80.625.697	-171.901.420
- <i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-13.387.314	-24.734.172
Couverture de flux de trésorerie	-333.449	3.427.007
Impact impôts différés	-4.732.457	-12.693.655
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-148.917.623	-223.766.597
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	112.878.445	35.081.753
<i>dont part attribuable</i>		
- <i>aux intérêts minoritaires :</i>	2.003.279	2.237.505
- <i>aux propriétaires de la société mère :</i>	110.875.166	32.844.248

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017

Pour l'exercice 2017, la maison mère du Groupe a affecté EUR 40.000.000 (montant identique que celui pour l'exercice 2016) de son résultat en tant que distribution à l'Etat. Les fonds propres ont été renforcés par une affectation en réserve d'un montant de EUR 219.792.789.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2017	173.525.467	3.133.980.137	661.775.701	259.792.789	4.229.074.094	2.541.387	4.231.615.481
Affectation du résultat 2016	-	259.792.789	-	-259.792.789	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2017	-	-	-	256.610.845	256.610.845	2.237.505	258.848.350
Distribution pour l'exercice 2016	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	4.397.500	-	-	4.397.500	-	4.397.500
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-208.436.348	-	-208.436.348	-	-208.436.348
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	2.534.107	-	2.534.107	-	2.534.107
Autres	-	-7.456.749	-	-	-7.456.749	-1.882.292	-9.339.041
au 31 décembre 2017	173.525.467	3.350.713.675	455.873.461	256.610.845	4.236.723.448	2.896.600	4.239.620.048

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2016	173.525.467	2.942.127.352	760.854.618	273.161.115	4.149.668.552	2.200.598	4.151.869.150
Affectation du résultat 2015	-	273.161.115	-	-273.161.115	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2016	-	-	-	259.792.789	259.792.789	2.003.279	261.796.068
Distribution pour l'exercice 2015	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-57.411.928	-	-	-57.411.928	-	-57.411.928
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-98.839.828	-	-98.839.828	-	-98.839.828
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-239.089	-	-239.089	-	-239.089
Autres	-	16.103.599	-	-	16.103.599	-1.662.490	14.441.109
au 31 décembre 2016	173.525.467	3.133.980.137	661.775.701	259.792.789	4.229.074.094	2.541.387	4.231.615.481

E. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2017

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.685.668.850	5.525.500.027
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.217.012.620	1.376.072.568
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	1.656.102.720	1.831.874.968
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	98.512	-
Total	5.558.882.703	8.733.447.563

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours et dont le risque de changement de juste valeur est non-significatif.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Intérêts reçus	850.865.685	880.344.814
Intérêts payés	-459.922.533	-523.847.918
Revenus de valeurs mobilières	44.574.661	47.388.545
Commissions reçues	174.398.522	181.725.208
Commissions payées	-45.979.065	-40.472.093
Autres produits d'exploitation	9.859.482	20.382.629
Autres charges d'exploitation	-30.194.148	-35.303.148
Impôts courants	-63.763.700	-63.482.573
Frais généraux administratifs	-272.458.782	-284.699.185
Sous-total	207.380.122	182.036.279

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2016	31/12/2017
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	977.657	1.462.493
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-262.111.460	-286.638.122
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	190.322.898	562.513.204
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-11.564.817	10.331.647
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	253.898.787	616.312.334
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	-861.549.103	-992.193.516
Instruments financiers dérivés de couverture	-360.284	13.957.560
Autres actifs	-31.651.809	-36.468.832
Sous-total	-722.038.132	-110.723.233

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2016	31/12/2017
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	15.098.900	7.893.983
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	148.056.795	-348.421
Dépôts évalués au coût amorti - Établissements de crédit	280.504.010	-65.626.500
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	1.191.523.201	3.364.136.388
Instruments financiers dérivés de couverture	76.533.165	11.636.221
Autres passifs	28.789.125	-23.737.769
Emissions de titres	-998.507.757	-1.055.884.808
Sous-total	741.997.439	2.238.069.094
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	227.339.430	2.309.382.141

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-173.827.950	-1.100.000
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	13.203.553	23.844.685
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-980.895.637	-896.517.406
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.053.680.838	1.523.141.920
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-36.703.184	-23.427.723
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-124.542.380	625.941.477

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-25.000.000	-
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-65.000.000	-40.000.000

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2016	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2016
Produits de l'émission de passifs subordonnés	127.711.752	-25.000.000	-1.232.068	101.479.685
en euros	01/01/2017	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2017
Produits de l'émission de passifs subordonnés	101.479.685	-	-508.644	100.971.040

Variation nette de trésorerie

en euros	31/12/2016	31/12/2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	227.339.430	2.309.382.141
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-124.542.380	625.941.477
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-65.000.000	-40.000.000
Variation nette de trésorerie	37.797.049	2.895.323.617

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2016	2017
Situation au 1er janvier	5.672.599.757	5.558.882.703
Variation nette de trésorerie	37.797.049	2.895.323.617
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-151.514.103	279.241.243
Situation au 31 décembre	5.558.882.703	8.733.447.563



F. Extraits des notes aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci- après « La Banque » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

La Banque est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014 avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de la BCEE.

Le siège de la Banque est situé 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour le courant de l'exercice 2017 était de 1.843 personnes (1.818 pour l'exercice 2016), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 mars 2018.

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2017 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement respectivement au coût historique et au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des investissements disponibles à la vente, des actifs financiers détenus à des fins de transaction, des instruments financiers dérivés et des actifs du fonds de pension.

a) Normes nouvelles ou révisées adoptées par le groupe

Les normes suivantes, dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2017, ont été adoptées par la maison mère du Groupe mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes annuels. Il s'agit en l'occurrence des normes :

- IAS 7 (amendement) : « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- IAS 12 (amendement) : « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ».

b) Les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2017, n'ont pas encore été adoptées par la maison mère du Groupe. Il s'agit des normes :

- IFRS 9 : « Instruments Financiers » ;
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 : « Contrats de location ».

c) Normes nouvelles, révisées ou interprétations, pertinentes pour par la maison mère du Groupe qui ne sont pas encore d'application et qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 2 (amendement) : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2014-2016 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes ;
- IAS 40 (amendement) : « Transfert des immeubles de placement » ;
- IFRS 9 (amendement) : « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- IAS 28 (amendement) : « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IFRIC 22 : « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 : « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » ;
- IFRS 15 (amendement) : « Clarification d'IFRS 15 » ;
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2015-2017 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

d) Analyse qualitative et quantitative d'IFRS 9

Avec l'adoption de la norme IFRS 9 par le Parlement Européen en date du 22 novembre 2016, par la maison mère du Groupe livre ci-après le détail sur l'implémentation, les choix méthodologiques retenus ainsi que l'impact sur les fonds propres et les reclassifications IAS 39 vers IFRS 9 :

o Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de la maison mère du Groupe prévoit de garder les actifs jusqu'à l'échéance, et ceci indépendamment du produit :

- Les positions de titres obligataires acquises sont en principe conservées jusqu'à l'échéance. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par la maison mère du Groupe, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI (« solely payments of principal and interest ») qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC (« Hold to collect »)** avec évaluation au coût amorti : le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal (IFRS 9 4.1.2).

Des ventes sont autorisées dans les cas suivants (IFRS 9 B4.1.2C-B4.1.4) :

- l'impact est non-significatif ;
- si l'impact est significatif alors les ventes doivent être peu fréquentes ;
- elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

- Portefeuille **HTCS (« Hold to collect and sell »)** avec réévaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation : il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec des possibilités de ventes en fonction des opportunités de réalisation de plus-values. Le test du SPPI doit également être respecté. Contrairement au portefeuille HTC qui se base sur les objectifs de gestion, le portefeuille HTCS se base sur les résultats observés de la maison mère du Groupe. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation. Actuellement ce modèle d'affaires n'est pas exploité par la maison mère du Groupe.

- Portefeuille **VTPL (« Fair value through profit or loss »)** avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat.

Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :

1. Font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation actuel. IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois.
2. Font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat.

- Pour les instruments de capitaux propres, la maison mère du Groupe a opté pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique des capitaux propres, sans passage par le compte de résultat. La constitution de corrections de valeur n'est pas prévue sous cette option.
- Les prêts octroyés par la Banque ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. La maison mère du Groupe n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en cours.

L'activité prêts de la maison mère du Groupe est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

o Suivi du respect des modèles d'affaires

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaire mis en place par la maison mère du Groupe négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors une procédure de reclassement du portefeuille concerné vers le modèle HTCS. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

Au-delà de ces seuils, la maison mère du Groupe a défini des seuils d'alerte en prenant en compte les observations historiques des années 2013 à 2016, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au sous-comité des Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devra nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les sous-comités ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

o Implémentation du test dit du « SPPI »

Les instruments financiers sous forme de titres à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La maison mère du Groupe a procédé à une revue de l'ensemble de ses instruments financiers sous forme de titres à revenu fixe et a mis en place une classification en titres SPPI compliant et en titres non-SPPI compliant par l'introduction d'un « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de la maison mère du Groupe et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligatoire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir. Ainsi, un instrument financier acquis par la maison mère du Groupe en plusieurs opérations et sur une période de temps plus longue pourra se voir classé à l'acquisition aussi bien en SPPI qu'en non-SPPI compliant.

Pour les instruments financiers de type prêt, le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- Le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés

incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor » et des options de remboursement anticipé.

- Le rendement doit être basé sur la valeur temps (« time value of money ») plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, la maison mère du Groupe distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement de la même manière pour déterminer le respect du critère du SPPI.

o La mise en place de la nouvelle procédure de corrections de valeur

La mise en place de la deuxième phase de IFRS 9 reprend l'ensemble des produits du modèle HTC respectant le critère dit du SPPI ainsi que les engagements enregistrés au hors-bilan. Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » comprend toutes les expositions dont le risque de crédit est resté inchangé ou ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception ») ;

Correction de valeur = « Expected Credit Loss » à 1 an

- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :

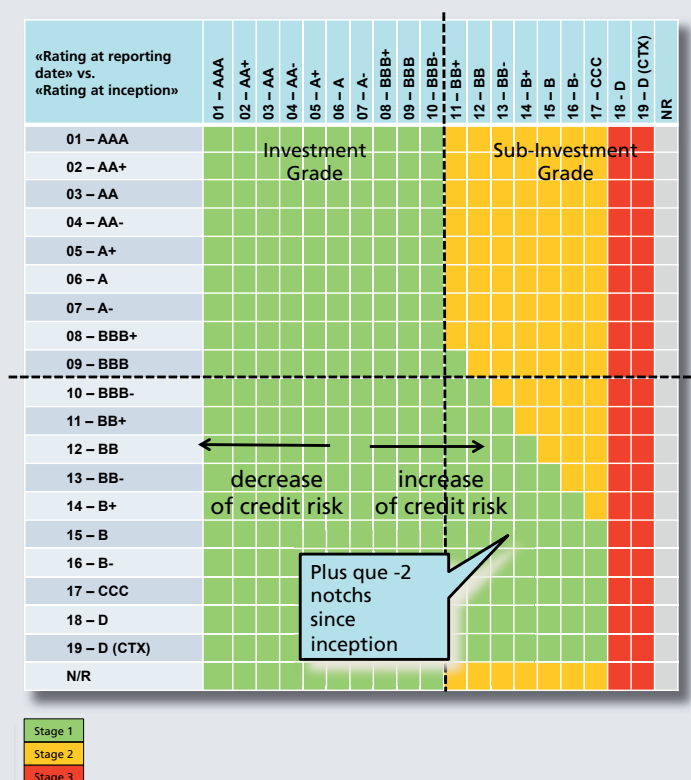
- sont « non-performing » hors défaut selon la définition CRR ;
- ont été restructurées selon la définition de l'ABE ;
- sont « Past-Due » pendant 30 jours consécutifs par retard sur une échéance de remboursement contractuelle de prêt ou un dépassement en compte à vue ;
- ont subi une dégradation de leur notation interne ≥ 3 notches « since intial recognition » et affichent une notation « sub-investment grade » à la date de reporting.

Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss »

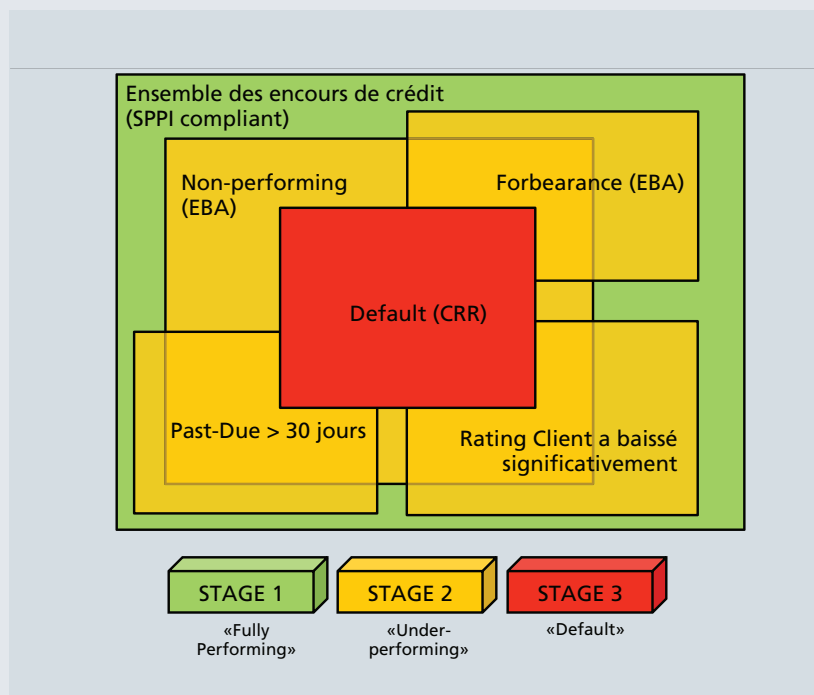
- le « stage 3 » reprend les encours en défaut selon la définition CRR. Les impacts de la nouvelle norme sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 3 » sont moins importants que ceux sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 1 » ou « stage 2 ». En effet, le calcul des corrections de valeur appliqué conformément à la norme IAS 39 tient déjà compte des pertes résultant des flux futurs réestimés suite à l'entrée en défaut d'une exposition.

Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)

Matrice d'affectation des « stages » initiaux et de migration en cas d'augmentation significative du risque de crédit :



Le graphique et le tableau ci-dessous détaillent la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Notions	Explications	Stage IFRS9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> · Pas d'arriérés de paiement, mais « unlikeliness to pay », dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite) · Retard > 1 mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 500 pendant 90 jours 	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard > 1/2 mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours, ou · Critères qualitatifs (p.ex.: bilan récent manque ou publication de résultats décevants) 	STAGE 2
3. « Forbearance / renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	<ul style="list-style-type: none"> · Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance, diminution de taux) <u>et</u> client en difficulté financière (proxy : rating interne) 	STAGE 2
4. « Past-Due »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA) 	STAGE 2
5. Rating interne	<ul style="list-style-type: none"> · Dégradation du rating interne en sub-investment grade (inférieur à BBB) 	STAGE 2

Contagion et période probatoire : La maison mère du Groupe applique la contagion pour l'ensemble des défauts. Ainsi, tous les engagements d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». La contagion n'est pas appliquée pour les « stages 1 et 2 ». Le tableau ci-dessous livre les informations quant aux périodes probatoires :

Modèle	Evénements	Conditions	Stage 3 vers Stage 2	Stage 2 vers Stage 1
Retail	Amélioration du rating	Absence de nouveaux éléments négatifs	6 mois	6 mois
	« Forbearance »	Remboursement régulier pendant 2 ans	immédiat	2 ans au moins
	Autres	Non	Non	Non
Wholesale	Amélioration du rating	Absence de nouveaux éléments négatifs	Analyse individuelle de chaque contrepartie	Analyse individuelle de chaque contrepartie
	« Forbearance »	Remboursement régulier pendant 2 ans	immédiat	2 ans au moins
	Autres	Non	Non	Non

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue découle de facteurs qui sont déjà estimés actuellement pour le calcul de la charge en capital.	$ECL = PD_1 \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<p>PD1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière)</p> <p>LGD1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine</p> <p>Exposure(t0) = Exposure au début de la période</p>
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (« lifetime expected loss »).	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_k \cdot \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<p>PDk tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière).</p> <p>L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i.</p> <p>La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</p>
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés.	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_k \cdot \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<p>PDk = 100%</p> <p>L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i.</p> <p>La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</p>

Les principes de base appliqués par la maison mère du Groupe sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont déviés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PIT) et « forward looking », la maison mère du Groupe a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario baseline, adverse et optimiste.

Les probabilités de défaut (PD) sont déterminées à l'aide de projection du PIT Index à partir d'une fonction par classe d'exposition ou à partir d'un tableau basé sur un jugement d'expert. La projection du PIT Index dépend donc de la projection de variables macro-économiques, qui elles sont fonction d'un scénario macro-économique simulé.

Pour évaluer la correction de valeur « lifetime » d'un produit, une PD conditionnelle est déterminée, représentant la probabilité qu'une exposition tombe en défaut pendant l'année k des n années restantes.

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. La maison mère du Groupe utilise une approche PIT.

La maison mère du Groupe a recours à trois scénarios, un scénario baseline pondéré à 60% et calibré sur base des prévisions du FMI pour le portefeuille national et de l'OCDE pour le portefeuille international, un scénario optimiste et un scénario adverse pondérés à 20% chacun. Les scénarios optimiste et adverse ont été dérivés sur base de scénarios historiques reflétant respectivement des phases de croissance et des phases de crise.

o Impact chiffré

La maison mère livre un comparatif de ses stocks des corrections de valeur IAS 39 et des stocks de corrections de valeur IFRS 9 et l'impact de la « first time adoption » dans les capitaux propres :

Rubriques	Stock de correction de valeur IAS 39	Stock de correction de valeur IFRS 9			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances au coût amorti	93.085.687	17.535.466	41.434.090	78.944.715	137.914.271
Valeurs mobilières à revenu fixe et variables	20.694.467	7.207.851	172.044	8.362.241	15.742.136
Garanties et autres engagements	995.111	10.862.265	3.262.743	1.071.132	15.196.140
Total	114.775.265	35.605.583	44.868.877	88.378.088	168.852.547

Rubriques	IAS 39	FTA IFRS 9	IFRS 9
Capital souscrit	173.525.467	-	173.525.467
Réserve de réévaluation	455.873.461	-86.152.337	369.721.124
Réserves consolidées et Résultat de l'exercice	3.607.354.520	-35.063.592	3.572.290.928
Total capitaux propres	4.236.753.448	-121.215.929	4.115.537.520

Ainsi, la mise en place d'IFRS 9 fait accroître l'encours des stocks de corrections de valeur de EUR 114,8 millions à EUR 168,9 millions. Parallèlement, les capitaux propres diminuent de EUR 4.236,8 millions à EUR 4.115,5 millions dû à l'effet combiné de l'impôt, des changements de classification, de valorisation des différents portefeuilles et des changements de correction de valeur.

e) En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Cette norme établit les principes de comptabilisation des revenus et s'applique à tous les contrats à l'exception des contrats liés aux instruments financiers, contrats crédit-bail et assurance. Le principe de base requiert que les revenus soient constatés dans la mesure où les obligations de prestation sont atteintes. Ainsi, la norme donne l'indication que des revenus variables ne sont à comptabiliser que si le revirement de l'événement déclencheur est peu probable. Ce principe pourrait affecter le moment de la comptabilisation de revenus basés sur la performance. La maison mère du Groupe, après avoir analysé ses contrats avec la clientèle, n'a pas décelé de contrats ayant un impact sur l'application de cette norme.

f) L'implémentation de la norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable à partir du 1er janvier 2019 a été lancée par la maison mère du Groupe. Ainsi, la maison mère est en train de passer en revue l'ensemble des contrats tombant sous cette norme et, en particulier, les contrats de location d'immeubles.

2.2 PRINCIPE DE CONSOLIDATION

2.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entités ad hoc sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si un membre du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

2.2.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Désignation	droit de vote détenus en %	
	31/12/2016	31/12/2017
Lux-Fund Advisory S.A.	88,58	88,69
BCEE Asset Management S.A.	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	99,90
Luxembourg State and Savings Bank		
Trust Company S.A.	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	100,00

2.2.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Fraction du capital détenu en %	
	31/12/2016	31/12/2017
Participations directes		
Société Nationale de Circulation		
Automobile S.à r.l.	20,00	20,00
Luxair S.A.	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	22,75
Europay Luxembourg S.C.	25,40	25,40
FS-B S.à r.l.	28,70	28,70
FS-T S.à r.l.	28,70	28,70
Visalux S.C.	36,26	36,26
Lalux Group S.A.	-	40,00
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	-
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	-
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	50,00
Participations indirectes		
Pecoma International S.A.	33,33	33,33
EFA Partners S.A.	29,05	29,05

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2016. Suite à une réorganisation interne du groupe La Luxembourgeoise, les actions détenues par la maison mère du groupe dans La Luxembourgeoise S.A. et La Luxembourgeoise Vie S.A. ont fait l'objet d'un apport en nature dans la société Lalux Group S.A. tout en préservant la part de capital détenue.

3. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe fournit une information sectorielle basée sur son organisation interne et sur son système d'information financier interne (« management view ») conformément à la norme IFRS 8.

3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉS

Les activités du Groupe sont regroupées en segments significatifs, tels que définis par le Comité de direction de la maison mère, ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque homogènes. Les segments regroupent des ensembles cohérents de produits s'adressant à des clients et contreparties de même

nature. Les métiers ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe. Ils se présentent de la manière suivante :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : le métier reprend toutes les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle liées à cette clientèle en dehors des affaires traitées directement par la salle des marchés. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Particuliers et Professionnels » et « Entreprises et Secteur public ».
- Banque des Marchés et des Fonds d'Investissements : il s'agit des activités de Trésorerie, de « Trading », d'« Asset and Liability Management », de « Customer Desk » et administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Clientèle Institutionnelle ».
- Autres : sont reprises ici toutes les activités de « Back-office » et de support ainsi que les revenus sur participations non affectables à un métier et les coûts non attribuables à un métier sur une base raisonnable.

Les résultats des différentes activités incluent les transactions entre les différentes entités. Ces transactions sont valorisées à un prix se référant au marché pour les transactions de financement et de remplacement entre métiers. Les prestations de type « back-office » sont valorisées à un prix standard interne.

L'écart entre la somme des chiffres des différents segments et les comptes consolidés globaux du Groupe provient des éléments suivants :

- Marge d'intérêts : l'écart entre la marge d'intérêts allouée sur les métiers et la marge totale provient de divergences de méthodes de valorisation des transactions internes entre la Banque des Marchés d'une part et les autres segments d'autre part.

En 2017, l'écart sur la marge se trouve en-dessous du seuil de matérialité défini par le Groupe.

- Commissions : la différence de réconciliation est constituée par la somme des commissions non directement attribuables à un métier. Le Groupe considère que le coût de développement pour l'attribution de ces flux à un métier excéderait le bénéfice d'obtention de cette information.

- Les actifs et les dettes sont valorisés selon les règles IFRS.

Les créances et les dettes brutes à la clientèle du métier « Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public » sont reprises pour leur montant moyen annuel et non pour leur montant de fin d'année. Cette présentation correspond à la « management view ».

L'écart de réconciliation de l'actif et du passif provient de la prise en compte d'encours moyens vis-à-vis des encours fin de période, des actifs sur la clientèle non attribuables à un métier et des actifs non répartis sur les métiers (comptes transitoires, actifs et passifs fiscaux, comptes internes).

3.2 INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'entièreté des opérations réalisées par le Groupe est exécutée à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se décompose entre ces produits principaux :

- dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- prêts et Crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits.

Le PNB est valorisé en tenant compte des refacturations d'intérêts et de commissions entre métiers.

3.4 INFORMATION SUR LES CLIENTS IMPORTANTS

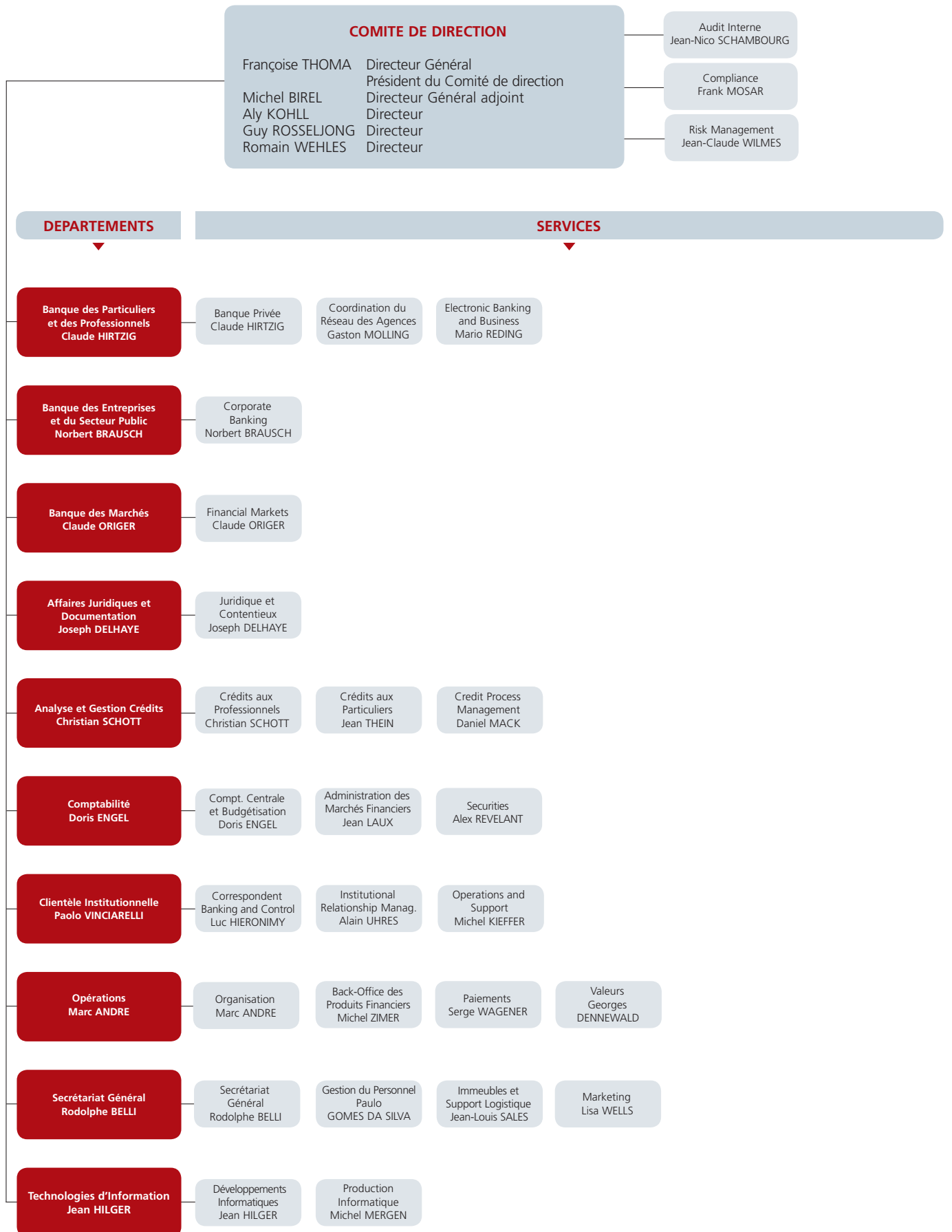
Aucun client ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

31/12/2017 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des marchés et des fonds d'investissement	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	251.804	74.818	33.321	3.669	363.612
Revenus de valeurs mobilières	-	9.069	38.319	-	47.389
Commissions	51.061	32.606	57.585	-	141.253
<i>Commissions externes</i>	77.981	56.661	6.611	-	141.253
<i>Commissions internes</i>	-26.920	-24.055	50.974	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.548	46.551	2	-	50.100
Produit Net Bancaire	306.413	163.045	129.227	3.669	602.354
Autres produits et charges d'exploitation	-	-108	-16.331	-	-16.439
Produit Bancaire	306.413	162.937	112.896	3.669	585.914
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-178.969	-37.560	-115.200	-	-331.729
Corrections de Valeur et impairment nettes	7.089	7.341	2.632	-	17.063
Autres	-	-	1.082	-	1.082
Résultat avant impôt	134.533	132.718	1.411	3.669	272.331
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-50.995	-	-50.995
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-2.126	37.402	-	35.275
Résultat	134.533	130.592	-12.183	3.669	256.611
Actifs	24.578.784	19.689.153	1.241.019	-	45.508.956
Passifs	28.052.588	12.850.560	4.602.139	3.669	45.508.956

31/12/2016 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des marchés et des fonds d'investissement	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	249.680	82.345	35.488	-1.842	365.671
Revenus de valeurs mobilières	-	11.004	33.571	-	44.575
Commissions	40.247	33.235	54.938	-	128.419
<i>Commissions externes</i>	71.273	48.618	8.529	-	128.419
<i>Commissions internes</i>	-31.026	-15.383	46.409	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.855	40.532	401	-	44.788
Produit Net Bancaire	293.782	167.116	124.397	-1.842	583.453
Autres produits et charges d'exploitation	-	39	-3.285	-	-3.246
Produit Bancaire	293.782	167.155	121.112	-1.842	580.207
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-175.146	-32.000	-107.612	-	-314.758
Corrections de Valeur et impairment nettes	-8.170	9.007	10.946	-	11.784
Autres	-	338	-	-	338
Résultat avant impôt	110.466	144.501	24.446	-1.842	277.571
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-45.016	-	-45.016
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-2.025	29.262	-	27.238
Résultat	110.466	142.476	8.693	-1.842	259.793
Actifs	17.806.317	24.769.123	893.186	-	43.468.625
Passifs	25.518.738	14.943.248	3.008.481	-1.842	43.468.625

PNB en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2017
Dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	41.200	38.334
Prêts et crédits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	210.590	218.698
Autres produits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	41.992	49.381
Autres produits	289.671	295.941

6 ORGANIGRAMME DE LA BANQUE (situation au 1er mars 2018)





Centre Financier Auchan

Auchan
Avenue J.-F. Kennedy
B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Cour de Justice
Niederanven
Sandweiler

Centre Financier Bascharage

Bascharage
Differdange
Niederborn
Pétange
Rodange

Centre Financier Diekirch

Colmar-Berg
Diekirch
Ettelbruck
Larochette
Redange

Centre Financier Dudelange

Bettembourg
Dudelange
Kayl
Réiserbann
Rumelange

Centre Financier Esch/Alzette

Belval-Plaza
Belvaux
Esch/Alzette
Esch/Lallange
Esch/Nord
Mondercange
Schifflange

Centre Financier Gasperich

Ariane
Bonnevoie
Cloche d'Or
Gasperich
Hesperange
Howald

Centre Financier Grevenmacher

Echternach
Grevenmacher
Mondorf-les-Bains
Remich
Wasserbillig

Centre Financier Mamer

Bertrange
Bertrange/Concorde
Cactus Belle Etoile
Capellen/NSPA
Mamer
Steinfort
Strassen

Centre Financier Place de Metz

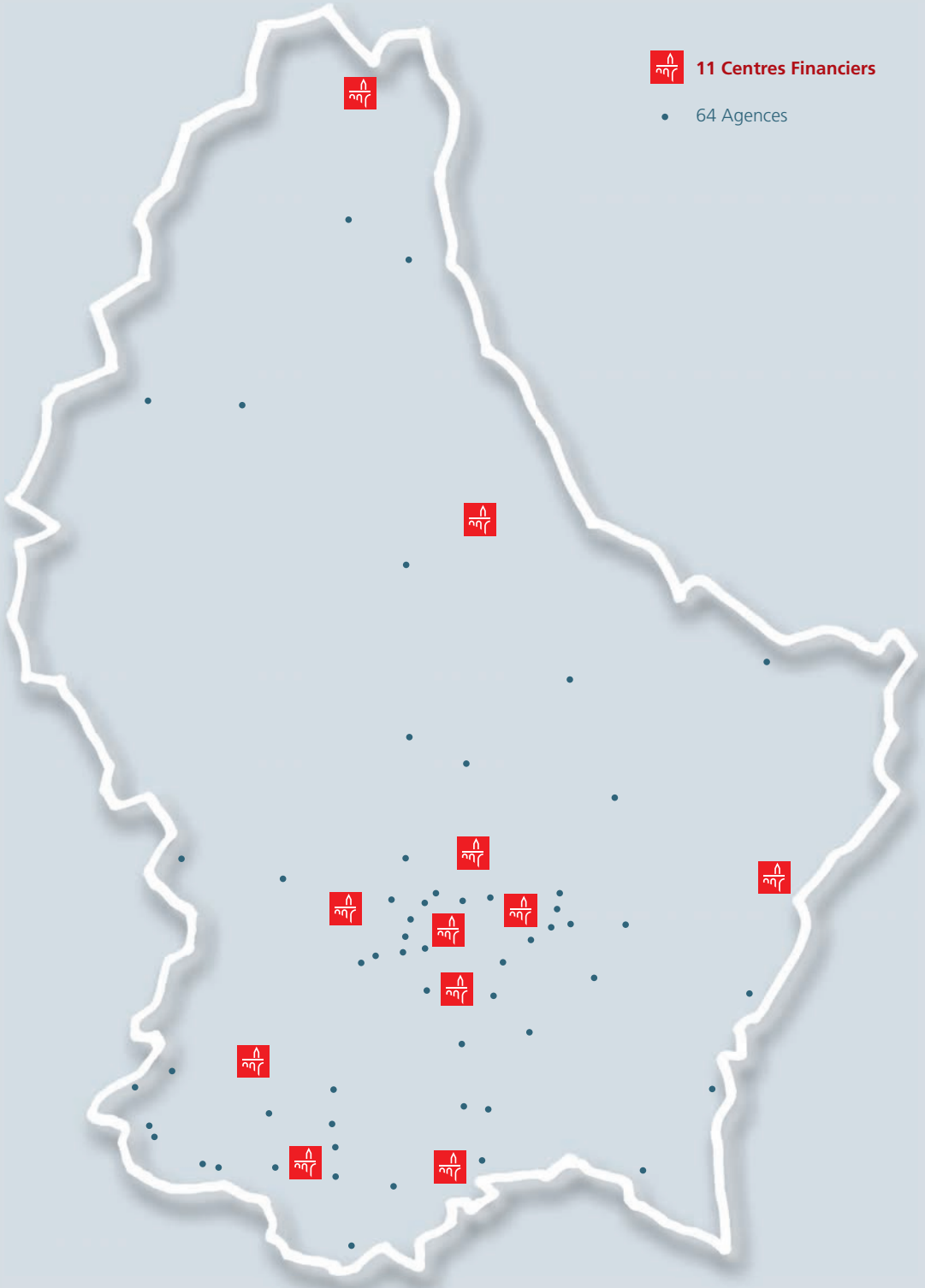
Agence Online
Centre
Gare
Knuedler
Limpertsberg
Merl/Belair
Place de Metz

Centre Financier Walferdange

Bridel
Junglinster
Mersch
Walferdange

Centre Financier Wemperhardt

Clervaux
Hosingen
Niederwiltz
Pommerloch
Wemperhardt



Photos : BCEE-Service Marketing,
Raymond Clement (pages 58, 62, 70, 90, 111 et 144),
Exposition NATURE'S LUXEMBOURG par Raymond Clement
à la Galerie d'Art Contemporain « Am Tunnel » pages 98, 108, 122 et 158.

Layout : BCEE-Service Marketing

Impression : EXE

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg
Tél. : (+352) 4015-1, Fax : (+352) 4015-2099
BIC : BCEELULL
R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu, tél. (+352) 4015-1



Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg
BIC : BCEELULL R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu tél. (+352) 4015-1